Avis

Vers un nouveau contrat social pour l’égalité entre les femmes et les hommes

Conseil du statut de la femme
Québec

Avis

Vers un nouveau contrat social pour
l’égalité entre les femmes et les hommes

Première partie
Proposition de stratégies

Deuxième partie
Proposition d’orientations gouvernementales
et d’axes d’intervention

La première partie de cet avis a été adoptée lors de la 202e assemblée des membres du Conseil du statut de la femme le 20 mai 2004 alors que la deuxième partie a été adoptée à la 204e assemblée le 2 septembre 2004.

Les membres du Conseil sont Diane Lavallée, présidente, Lyse Brunet, Claire Deschênes, Ghyslaine Fleury, Christine Fréchette, Danielle Labrie, Chantal Maillé, Micheline Simard, Carolyn Sharp et Denise Trudeau.

Première partie

Coordination
Thérèse Mailloux

Participation à la recherche et la rédaction
Christine Chabot, Diane Guilbault, Hélène Harvey,
Francine Lepage, Thérèse Mailloux et Lorraine Rochon

Rédaction finale
Francine Lepage avec la collaboration de Thérèse Mailloux et d'Hélène Harvey.

Les membres du comité externe nommées par la ministre chargée de l'application de la Loi sur le Conseil du statut de la femme et responsable du Secrétariat à la condition féminine, Mme Michelle Courchesne, ont aussi participé à la réflexion menant à la rédaction de la première partie de cet avis. Ces membres sont Rachida Azdouz, Christine Fréchette, Thérèse Larochelle, Annie Morin et Monique Simard.

Deuxième partie

Coordination
Hélène Harvey

Participation à la recherche et à la rédaction
Nathalie Beaulieu, Gisèle Bernard, Lucie Desrochers,
José Gauvreau, Hélène Harvey, Francine Lepage et Claire Minguy

Rédaction finale
Claire Minguy

Soutien technique (Parties 1 et 2)
Francine Bérubé, Clémence Lemieux et Christine Morin

Révision linguistique (Parties 1 et 2)
Robert Paré

Le Conseil du statut de la femme est un organisme de consultation et d'étude créé en 1973. Il donne son avis sur tout sujet soumis à son analyse relativement à l'égalité et au respect des droits et du statut de la femme. L'assemblée des membres du Conseil est composée de la présidente et de dix femmes provenant des associations féminines, des milieux universitaires, des groupes socio-économiques et des syndicats.

Éditeur
Conseil du statut de la femme
Service des communications
8, rue Cook, 3e étage
Québec (Québec) G1R 5J7
Téléphone : (418) 643-4326 ou 1 800 463-2851
Télécopieur : (418) 643-8926
Internet : http://www.csf.gouv.qc.ca
Courrier électronique : publication@csf.gouv.qc.ca

Dépôt légal — 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-550-43157-X

© Gouvernement du Québec

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication à des fins non commerciales sont autorisées à la condition d'en mentionner la source.

PRÉSENTATION

Avec l'arrivée à terme de la politique en condition féminine *Un avenir à partager,* dont le troisième plan d'action prenait fin en 2003, et qui a été prolongé pour une autre année, la ministre chargée de l'application de la Loi sur le Conseil du statut de la femme (CSF) et responsable du Secrétariat à la condition féminine, M^me^ Michelle Courchesne, confiait au Conseil un mandat à deux volets.

Le premier consiste à définir un concept d'égalité, le plus large possible, applicable dans le contexte québécois. Le second est de proposer, en s'inspirant de ce concept, les orientations et les axes d'intervention d'une politique gouvernementale, qui incorporerait des alliances plus soutenues avec l'ensemble des acteurs de la société québécoise. La ministre indiquait alors son intention de soumettre le tout à une consultation publique.

Pour assister le Conseil dans la réalisation de la première partie de son mandat, soit la réflexion sur un concept d'égalité, M^me^ Courchesne a nommé cinq femmes reconnues dans leur milieu qui ont accepté d'accompagner le Conseil dans ses travaux. De plus, des discussions ont eu lieu avec plusieurs personnes dont, entre autres, des membres d'organismes du mouvement des femmes, des jeunes et des hommes provenant de divers secteurs, des chercheuses féministes et des syndicalistes.

Pour la deuxième partie du mandat, des échanges ont eu lieu avec le Secrétariat à la condition féminine et le réseau gouvernemental des responsables en condition féminine des ministères et organismes. Le Conseil a également pris en compte les résultats des consultations publiques menées par le Secrétariat à la condition féminine en mars 2003 et consignés dans le document *L'avenir des Québécoises – Les suites des consultations de mars 2003, Québec, 2004, 153 p.*

En terminant, le Conseil tient donc à remercier tous ceux et celles qui ont enrichi ses réflexions et permis la réalisation de ce document.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PROPOSITION DE STRATÉGIES

INTRODUCTION 15

CHAPITRE PREMIER — PORTRAIT DE LA SITUATION 17

1.1 Une rétrospective des événements 17

1.2 Les avancées des femmes et de la société québécoise 19

1.2.1 Quelques statistiques 19
1.2.2 Les lois, programmes et mesures favorables 21

1.3 Les inégalités et obstacles persistants 24

1.4 Le nouveau contexte 27

CHAPITRE II — LE PROJET PROPOSÉ 33

2.1 Une stratégie gouvernementale repensée et élargie 33

2.1.1 Réaffirmer la vision de l'égalité entre les femmes et les hommes qui doit servir d'assise à l'action. 33
2.1.2 Miser sur une stratégie gouvernementale faisant appel à trois leviers principaux. 34

2.2 Le premier levier, ou l'approche spécifique 35

2.3 Le deuxième levier, ou l'approche transversale 36

2.4 Le troisième levier, ou l'approche sociétale 39

2.4.1 La réalisation de l'égalité : un projet à partager avec les hommes 39

2.4.1.1 Les balises 41
2.4.1.2 Des projets rassembleurs 42
2.4.1.3 La participation des hommes en tant que sujets, acteurs et concepteurs de politiques et d'actions 45

2.4.2 La mobilisation des acteurs sociaux 45

2.4.2.1 Des alliances à officialiser 48
2.4.2.2 Des alliances à maintenir ou à créer 51

CHAPITRE III — LA VOLONTÉ GOUVERNEMENTALE : UNE CONDITION DE RÉUSSITE 55

3.1 Des exemples inspirants 55

3.2 Une politique de l'égalité 55

3.3 Des ressources vouées à l'égalité 56

3.4 La reddition de comptes 57

CONCLUSION 59

BIBLIOGRAPHIE 63

PARTIE II : PROPOSITION D'ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES ET D'AXES D'INTERVENTION

INTRODUCTION 69

PREMIÈRE ORIENTATION : 73
Favoriser la transformation des rôles sociaux par la lutte aux stéréotypes féminins et masculins et par la promotion de valeurs et de comportements égalitaires.

AXE D'INTERVENTION 1 :

Documenter les manifestations et les effets des stéréotypes sexuels et sexistes ainsi que les stratégies efficaces pour les contrer dans les domaines où l'État exerce une responsabilité. 75

AXE D'INTERVENTION 2 :

Soutenir l'apprentissage du rôle parental dans une perspective égalitaire. 76

AXE D'INTERVENTION 3 :

Travailler de concert avec les centres de la petite enfance et le milieu scolaire pour éliminer les stéréotypes sexuels et favoriser la progression vers l'égalité entre les sexes. 78

AXE D'INTERVENTION 4 :

Amener les milieux de la culture, du sport et des loisirs ainsi que les médias à évaluer leur conduite par rapport à la diffusion des stéréotypes sexuels et sexistes et à la promotion de valeurs égalitaires. 81

AXE D'INTERVENTION 5 :

Favoriser des relations plus égalitaires, afin d'aider les jeunes à développer leur sens critique quant à l'exercice de leur sexualité et à la construction de leurs rapports amoureux. 84

AXE D'INTERVENTION 6 :

Soutenir les groupes qui interviennent en faveur de l'égalité. 86

DEUXIÈME ORIENTATION : 89
Promouvoir l'égalité économique entre les femmes et les hommes et corriger les inégalités qui persistent dans le contexte d'une économie ouverte et mondialisée.

AXE D'INTERVENTION 1 :

Continuer de miser sur la formation initiale, développer une culture de formation continue, encourager la diversification professionnelle et soutenir l'insertion en emploi. 92

AXE D'INTERVENTION 2 :

Dans un contexte de mondialisation, poursuivre les efforts pour éliminer les écarts entre les femmes et les hommes sur le marché du travail. 95

AXE D'INTERVENTION 3 :

Adapter la protection sociale et la fiscalité à la mouvance de l'environnement social et économique. 98

TROISIÈME ORIENTATION : 101
Susciter la reconnaissance de la parentalité et du soutien aux personnes dépendantes et mettre en place les conditions pour une meilleure articulation des temps sociaux.

AXE D'INTERVENTION 1 :

Promouvoir un meilleur partage des responsabilités familiales et domestiques entre les conjoints. 103

AXE D'INTERVENTION 2 :

Favoriser une meilleure articulation des temps sociaux. 105

2.1 Les responsabilités de l'État auprès des parents et des proches aidants..... 105

2.2 Les responsabilités de l'État auprès des partenaires sociaux..... 108

2.2.1 Pour l'adaptation des milieux de travail 109
2.2.2 Pour l'adaptation des institutions d'enseignement supérieur..... 111
2.2.3 Pour l'adaptation des milieux de vie..... 112

QUATRIÈME ORIENTATION : 115
Améliorer la santé et le bien-être en s'assurant que les services soient adaptés aux réalités des femmes et des hommes.

AXE D'INTERVENTION 1 :

Appliquer l'approche intégrée de l'égalité (AIE) à la planification, à l'organisation et à l'évaluation des services de santé et des services sociaux, afin de s'assurer qu'ils soient adaptés aux réalités différenciées des femmes et des hommes. 116

1.1. En matière de santé physique 116
1.2. En matière de santé sexuelle et reproductive 117
1.3. En matière de santé mentale 118
1.4. En matière d'adaptation et d'organisation des services en santé et des services sociaux 122

AXE D'INTERVENTION 2 :

Adopter des mesures spécifiques aux groupes doublement discriminés. 124

CINQUIÈME ORIENTATION : 127
Éliminer toute violence et atteinte à la dignité ou à l'intégrité subie en raison du sexe.

AXE D'INTERVENTION 1 :

Développer et consolider les services visant à éliminer la violence conjugale, les agressions sexuelles et les abus contre les personnes aînées. 127

1.1. La violence conjugale 127
1.2. Les agressions sexuelles 129
1.3. Les abus envers les personnes aînées 130
1.4. L'administration de la justice 131

AXE D'INTERVENTION 2 :

Lutter contre l'exploitation sexuelle. 134

AXE D'INTERVENTION 3 :

Contrer les mutilations génitales et améliorer l'intervention auprès des victimes. 135

SIXIÈME ORIENTATION : 139
Soutenir l'exercice du pouvoir et de la participation sociale en toute égalité pour les femmes et les hommes, sur les plans national, régional et local.

AXE D'INTERVENTION 1 :

Viser la participation égale des femmes et des hommes dans la sphère politique. 140

AXE D'INTERVENTION 2 :

Viser la participation égale des femmes et des hommes dans la sphère économique. 144

AXE D'INTERVENTION 3 :

Viser la participation égale des femmes et des hommes dans l'administration publique. 145

AXE D'INTERVENTION 4 :

Reconnaître l'apport de la participation sociale et offrir les conditions propices à son exercice. 147

SEPTIÈME ORIENTATION : 151
Assurer l'ancrage de l'égalité entre les femmes les hommes au sein du gouvernement.

AXE D'INTERVENTION 1 :

Doter l'appareil d'État des ressources nécessaires à la réalisation de l'égalité. 151

AXE D'INTERVENTION 2 :

Partager la responsabilité en matière d'égalité avec les parlementaires et les acteurs sociaux. 154

2.1 Responsabiliser les parlementaires. 154
2.1 Responsabiliser les acteurs sociaux. 155

AXE D'INTERVENTION 3 :

Se doter de l'instrumentation adéquate pour mettre en œuvre la politique d'égalité, dont les statistiques ventilées selon le sexe et l'approche intégrée de l'égalité (AIE). 157

AXE D'INTERVENTION 4 :

Développer et partager les connaissances sur les plans régional, national et international. 159

AXE D'INTERVENTION 5 :

Assurer le suivi, l'évaluation et la reddition de comptes à l'égard de la politique de l'égalité aux paliers central et régional de l'appareil d'État. 160

CONCLUSION..... 163

BIBLIOGRAPHIE..... 165

Première partie

Proposition de stratégies

INTRODUCTION

Les Québécoises ont, au cours des trente dernières années, accompli des pas de géant vers l'égalité. Ces avancées ont été portées par un mouvement des femmes dynamique et diversifié, regroupant des personnes actives dans le milieu communautaire, dans les syndicats et les universités, dans l'administration publique et le monde politique, réparties sur l'ensemble du territoire. Bien que les femmes du Québec bénéficient aujourd'hui de l'égalité de droits, il reste encore du chemin à parcourir avant d'arriver à une égalité de fait. À l'évidence, des siècles de discrimination ne peuvent être effacés en quelques décennies d'action, mais il demeure impératif de connaître les zones de résistance et les façons de les percer, ce qui milite en faveur de l'exploration de stratégies nouvelles à ajouter à celles qui existent déjà.

Dans toute société démocratique, l'État est le premier responsable de la promotion de l'égalité entre les sexes, qui représente une de ses missions fondamentales. Il doit s'assurer de promouvoir cette valeur reconnue comme un fondement substantiel de la démocratie, au même titre que la justice, la liberté, la sécurité. C'est avant tout aux personnes élues que revient la mission d'inscrire l'égalité parmi les premiers objectifs à atteindre et de réunir les moyens et les conditions nécessaires à sa réalisation. Leur volonté politique et leur engagement s'avèrent des conditions essentielles. La réalisation de l'égalité devient ainsi un enjeu qui touche l'ensemble de la société.

Cela exige que les femmes et les hommes de toute génération s'investissent dans les actions en faveur de l'égalité, en grande partie portées par les femmes jusqu'à aujourd'hui. C'est à ce titre que doit être défini le rôle des hommes dans l'objectif d'égalité entre les sexes. La recherche d'une participation plus engagée et d'alliances plus soutenues dans les sphères politique et socioéconomique et avec l'ensemble des acteurs de la société québécoise devient également incontournable.

C'est dans cette optique qu'a été élaborée la démarche présentée en première partie de ce document. Au premier chapitre, un retour sur les principaux événements qui ont marqué l'action et sur les avancées réalisées, le constat d'inégalités persistantes et la prise en compte des nouveaux éléments du contexte social, permettent de dresser un **portrait de la situation.** Le deuxième chapitre présente le fruit de notre réflexion, **un projet qui repose sur une vision de l'égalité à poursuivre et sur une stratégie gouvernementale faisant appel à trois leviers principaux, une approche spécifique, une approche transversale et une approche sociétale.** Le troisième chapitre traite de la **volonté gouvernementale comme condition de réussite** et des éléments qui doivent la traduire afin que nous puissions continuer à édifier une société où les femmes et les hommes soient citoyennes et citoyens à parts égales. Enfin, nous faisons valoir que le projet proposé va dans le sens d'une plus grande démocratie et qu'il sera profitable à l'ensemble de la société québécoise.

CHAPITRE PREMIER
PORTRAIT DE LA SITUATION

Au moment d'envisager de nouvelles perspectives, il est bon de rappeler les principaux jalons qui ont marqué la quête de l'égalité de droits pour les Québécoises[1]. Au cours du présent chapitre, nous revenons sur les principaux événements qui ont conduit à des actions plus soutenues en matière d'égalité. Nous faisons état des avancées qui se sont produites et signalons les principaux domaines où des inégalités subsistent. Enfin, nous attirons l'attention sur les éléments du contexte social actuel qui peuvent freiner les efforts déployés en vue de la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes et dont il importe de tenir compte.

1.1 UNE RÉTROSPECTIVE DES ÉVÉNEMENTS

Au début du XX^e^ siècle, les Québécoises possèdent très peu de droits civiques. Elles jouissent d'un accès limité à l'éducation et ne sont pas autorisées à exercer des professions comme la médecine et le droit, par exemple[2]. En 1911, le taux d'activité officiel des femmes de 15 ans et plus s'élève à 16,2 %, alors que celui des hommes atteint 87,3 %[3]. En outre, lorsqu'elles participent formellement à la main-d'œuvre, les travailleuses sont cantonnées dans une gamme restreinte d'emplois.

Cependant, leur statut se transforme profondément au cours du siècle. En 1918, les Canadiennes obtiennent le droit de vote aux élections fédérales. En 1929, le Conseil privé de Londres leur reconnaît le statut de « personnes »[4]. À la suite du dépôt du rapport Dorion, en 1931, les Québécoises mariées en communauté de biens acquièrent le droit légal de toucher leur propre salaire[5]. En 1940, le gouvernement du Québec accorde à son tour le droit de vote aux femmes. En outre, à partir de 1947, les Canadiennes qui épousent des non-Canadiens ne perdent plus leur citoyenneté. En 1954, on abolit au Québec « le double standard » selon lequel une femme ne peut demander une

---

1 Les informations sur les évènements et les avancées dont il est fait mention dans ce chapitre sont tirées, en grande partie, d'un document du Conseil du statut de la femme qui rappelle les principales dates qui ont marqué l'évolution des droits des femmes au Québec et au Canada à partir de 1608 : Conseil du statut de la femme. *La constante progression des femmes : historique des droits des femmes*, Québec, le Conseil, décembre 2003, 8 p.

2 Le Barreau refusera aux femmes la pratique du droit jusqu'en 1941 et la Chambre des notaires, jusqu'en 1956 : *Ibid.,* p. 3.

3 Conseil du statut de la femme. *Les Québécoises déchiffrées : portrait statistique,* [recherche et rédaction : Louise Motard et Lucie Desrochers], Québec, Les Publications du Québec, 1995, tableau 4.3 – Taux d'activité de la population de 15 ans et plus selon le sexe, Québec, 1911-1993, p. 89.

4 Le terme « personne » n'incluait apparemment pas les femmes en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (Loi constitutionnelle de 1867), ce qui avait entre autres comme conséquence de les exclure du Sénat. À la suite de l'appel de cinq femmes en 1928, le Conseil privé de Londres décidait, après quatre jours de délibérations, que l'appellation « personne » s'appliquait également au sexe féminin : Conseil du statut de la femme. *La constante progression des femmes : historique des droits des femmes, op. cit.*, p. 3.

5 Jusque-là, le salaire de l'épouse pouvait, selon la loi, être remis directement à l'époux marié en communauté de biens, qui était libre d'en disposer à sa convenance : *Ibid.*

séparation pour cause d'adultère qu'à condition que le mari fasse vivre sa concubine sous son toit, alors que le mari peut obtenir en tout temps une séparation pour cause d'adultère.

Portée par le militantisme de femmes engagées et tenaces, cette lente marche vers l'égalité s'accélère à partir des années 1960, favorisée par les trente années de croissance économique à peine interrompues, le climat d'optimisme et l'ouverture au monde qui suivent la fin de la Seconde Guerre mondiale. À la faveur d'un courant social progressiste, les femmes prennent de plus en plus la parole collectivement pour revendiquer un meilleur statut. De façon générale, on prend conscience que l'égalité entre les sexes est l'une des caractéristiques des sociétés modernes, qu'elle est un symbole de démocratie et que la société a tout intérêt à miser sur l'ensemble de son capital humain, les femmes et les hommes, pour se développer.

En 1964, un projet de loi piloté par Marie-Claire Kirkland, première députée élue et première femme nommée ministre à la législation québécoise en 1961, met fin à l'incapacité juridique des femmes mariées[6]. La même année, on dépose le rapport Parent, dont les recommandations sur la gratuité scolaire et la mixité des classes ouvrent la porte à la démocratisation de l'enseignement des filles. Jusque-là, celles-ci ont très peu eu accès au cours classique, la voie royale pour les études avancées dans un système scolaire où filles et garçons évoluent dans des filières séparées. Signalons que les collèges classiques pour filles n'ont été subventionnés qu'à partir de 1961, alors que ceux pour les garçons l'étaient depuis 1922[7].

À l'instar d'autres pays, le gouvernement canadien crée, en 1967, une commission d'études – la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada – avec le mandat de faire rapport « […] afin d'assurer aux femmes des chances égales à celles des hommes dans toutes les sphères de la société […] »[8]. Le rapport de la Commission met en lumière le traitement discriminatoire imposé aux femmes dans plusieurs domaines, attire l'attention sur les conséquences négatives de la rigidité des rôles sociaux basés sur le sexe et décrit les situations d'infériorité vécues par les femmes sur les plans économique, social, culturel et politique.

Au regard des droits matrimoniaux, le régime de la communauté de biens, le régime légal au Québec qui fait de l'époux l'administrateur des biens du ménage, est remplacé, en 1970, par le régime de la société d'acquêts, qui combine les avantages de la séparation de biens durant le mariage et ceux de la communauté de biens à la fin du mariage. En matière d'administration de la justice, les femmes obtiennent le droit d'occuper la fonction de jurée en 1971.

---

6 Par exemple, celles-ci ne sont plus tenues de présenter la signature de leur époux pour effectuer des transactions courantes.

7 Conseil du statut de la femme. *La constante progression des femmes : historique des droits des femmes, op. cit.*, p. 4.

8 Sous la présidence de Florence BIRD. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*, Ottawa, Information Canada, 1970, p. vii.

En 1973, le gouvernement du Québec institue le Conseil du statut de la femme, un organisme de consultation et d'étude chargé d'aviser le gouvernement sur tout sujet ayant trait à l'égalité et au respect des droits et du statut de la femme et d'informer la population. Le Conseil dépose, en 1978, la politique d'ensemble de la condition féminine intitulée *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*[9]. Ce document contient un ensemble de recommandations sur tous les aspects de la vie des Québécoises : socialisation et stéréotypes sexuels, maternité, santé et violence, famille, marché du travail et, enfin, loisirs, création artistique et pouvoir. Ces recommandations sont entérinées par le Conseil des ministres, qui met sur pied un comité ministériel pour en assurer le suivi. En 1979, une première ministre d'État à la Condition féminine est assermentée. Son rôle est d'assurer la cohérence des initiatives gouvernementales en matière de condition féminine, et d'élaborer et de suivre la mise en œuvre des grandes orientations. On met aussi sur pied le Secrétariat à la condition féminine ainsi qu'un réseau de répondantes dans les ministères pour l'assister dans son travail.

En 1985 se tient la Conférence sur la sécurité économique des Québécoises : Décisions 1985. On assiste, en 1987, à l'adoption des premières orientations triennales en matière de condition féminine et à la mise en œuvre d'un plan d'action. En 1993 est adoptée la première politique gouvernementale en matière de condition féminine, *Un avenir à partager*. Elle contient quatre orientations majeures : l'autonomie des femmes, le respect de l'intégrité physique et psychologique des femmes, l'élimination de la violence faite aux femmes et, enfin, la reconnaissance et la valorisation de l'apport collectif des femmes. En 1997, une cinquième orientation est ajoutée quant à la place des femmes dans le développement des régions.

1.2 LES AVANCÉES DES FEMMES ET DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

1.2.1 QUELQUES STATISTIQUES

Quelques statistiques suffisent à illustrer les transformations majeures qui se sont produites dans la vie des Québécoises, au cours des trois dernières décennies.

D'abord, les femmes ont réalisé un rattrapage remarquable en éducation, comme l'illustrent les données comparatives sur le dernier diplôme obtenu par deux générations de Québécoises, celles qui sont âgées de 25 à 34 ans en 2001 et celles qui, appartenant à ce même groupe d'âge en 1971, ont de 55 à 64 ans en 2001. Parmi les plus jeunes, 30,8 % détiennent un certificat, diplôme ou grade universitaire en 2001, et 24,1 %, un certificat ou un diplôme collégial, contre des pourcentages qui ne s'élèvent qu'à 14,9 % et 9,4 % dans le groupe plus âgé [10].

---

9 Conseil du statut de la femme. *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978, 333 p.

10 Source statistique : Institut de la statistique du Québec. *Répartition de la population de 15 ans et plus selon le niveau de scolarité, le sexe et le groupe d'âge, Québec, 2001*, page consultée le 17 septembre 2003, adresse URL : www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/education/etat_scolr

Ensuite, les Québécoises participent maintenant de façon majoritaire au marché du travail. En effet, 57,7 % des Québécoises de 15 ans et plus font partie de la main-d'œuvre en 2001[11], alors que ce pourcentage n'atteignait que 33,9 % en 1971[12]. Les mères ont également une présence plus soutenue sur le marché du travail. En 2002, par exemple, 73,3 % de celles qui sont âgées de 20 à 44 ans et dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans font partie de la population active, tandis que c'était le cas de 30,3 % d'entre elles en 1976[13].

Par ailleurs, les gains moyens d'emploi des femmes représentent, dans l'ensemble, 69,1 % de ceux des hommes en 2001, et ce pourcentage atteint 77,9 % lorsqu'on considère uniquement les femmes et les hommes ayant travaillé toute l'année à plein temps[14]. En comparaison, des statistiques portant sur 1971 indiquent que le revenu moyen d'emploi des travailleuses correspondait à 52,3 % de celui des travailleurs masculins, ce pourcentage s'établissant à 58,9 % dans le cas des travailleuses et des travailleurs à temps plein[15].

Enfin, quant à l'accès au pouvoir politique, en 2003, les femmes élues à l'Assemblée nationale du Québec représentent 30,4 % des députés (38/125) et 32 % des ministres (8/25). En 1970, une seule femme se retrouvait à la fois députée (1/108) et ministre (1/23), ce qui correspond à une présence féminine égale à 0,9 % et à 4,3 %, respectivement[16]. En 2003, à la Chambre des communes, les femmes comptent pour 25,3 % des élus québécois (19/75), alors que ce pourcentage ne s'élevait qu'à 4 % en 1972[17]. Sur la scène municipale, en février 2003, elles comblent 10,9 % des postes de maires (118/1 084) et 24,1 % des postes de conseillers (1 659/6 878). En 1980, les 21 mairesses ne représentaient que 1,5 % de l'ensemble des maires et mairesses, et les 339 conseillères, 3,8 % du nombre total des conseillers et conseillères[18]. Dans la haute fonction publique, de 1994 à 2003, la proportion de femmes aux postes de sous-ministres et sous-ministres adjoints est passée de 11,8 % à 24,7 % et, pour la présidence d'organismes, de 13,5 % à 34,1 %, des gains pour le moins appréciables. (Source : Secrétariat aux emplois supérieurs)

---

11 Données du Recensement de 2001 : consulter www.csf.gouv.qc.ca Section Statistiques – Travail, tableau 6 – Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage de la population de 15 ans et plus, selon le sexe et l'âge, ensemble du Québec, 2001, page consultée le 11 mai 2004.

12 Données du Recensement de 1971 : voir Conseil du statut de la femme. *Les Québécoises déchiffrées : portrait statistique, op. cit.*

13 Conseil de la famille et de l'enfance. *Soutien économique aux familles, oui, mais comment ?*, Cahier du participant, Forum sur le soutien économique aux familles, Québec, le Conseil, 2003, p. 38, tableau 4 – Taux d'activité des femmes de 20 à 44 ans selon la présence d'enfants et l'âge du plus jeune enfant, Québec, 1976 à 2002.

14 Secrétariat à la condition féminine. *L'avenir des Québécoises – Les suites des consultations de mars 2003*, Québec, le Secrétariat, 2004, tableau 2.18 - Gains moyens d'emploi des femmes et des hommes selon certaines caractéristiques socioéconomiques, Québec, 1990 et 2001.

15 Conseil du statut de la femme. *Les Québécoises déchiffrées : portrait statistique, op. cit.*, p. 136, tableau 5.7 – Revenu d'emploi moyen selon le sexe, 1971-1992.

16 Voir : www.csf.gouv.qc.ca Section Statistiques – Participation au pouvoir, page consultée le 11 mai 2004.

17 *Ibid.*

18 Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. *Mairesses et maires, conseillères et conseillers : statistiques sur la représentation des femmes et des hommes aux instances électives municipales 2002*, [recherche et rédaction : Jocelyne Montminy et Marie-Lyne Poulin], Québec, le Ministère, 2003, p. 7, tableau 1 – Évolution du nombre de mairesses et de conseillères municipales dans les municipalités du Québec, 1980-2002.

1.2.2 LES LOIS, PROGRAMMES ET MESURES FAVORABLES

Les efforts déployés ont permis non seulement de corriger des différences de traitement dans les lois, mais également de mettre en place des moyens concrets d'action pour arriver à une plus grande égalité dans les faits[19].

Avec l'adoption de la Charte des droits et libertés de la personne en 1975, la discrimination selon le sexe devient officiellement interdite au Québec. La Charte sera par la suite modifiée, en 1982, pour ajouter la grossesse aux autres motifs de discrimination et introduire le concept de harcèlement. En 1985, les femmes autochtones, avec l'adoption de la loi C-31 par le gouvernement fédéral, retrouvent les droits qu'elles avaient perdus en 1869. En effet, celles qui sont mariées à des Blancs conservent dorénavant leur statut d'Indiennes et peuvent le transmettre à leurs enfants, comme c'est le cas pour les hommes autochtones. En 1993, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié adopte de nouvelles directives quant à l'application de la loi canadienne sur l'immigration, pour permettre aux femmes de revendiquer le statut de réfugiées lorsqu'elles craignent d'être persécutées dans leur pays en raison de leur sexe. À la suite de revendications portées par la marche *Du pain et des roses* en 1995, la période de parrainage durant laquelle une personne se porte financièrement garante d'une autre personne qu'elle a fait immigrer est réduite de 10 à 3 ans, et les femmes immigrantes parrainées qui sont victimes de violence conjugale obtiennent le droit à certains programmes sociaux (à l'aide sociale, par exemple)[20].

Au regard de la socialisation, les ministères et organismes mettent en œuvre une série d'actions pour contrer les stéréotypes sexistes chez les filles ou les deux sexes, dans la foulée des recommandations de la politique d'ensemble *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*. Des actions ont lieu principalement dans le secteur de l'éducation : révision des manuels scolaires, mise en place du programme de développement vocationnel *Vire-vie* et du programme *Pareil pas pareil*, et adaptation générale des programmes scolaires. Dans les années 1980, des projets portant sur la dénonciation du sexisme envers les femmes dans les publicités et sur la diversification des choix scolaires des filles démarrent.

Sur le plan économique, la Loi sur l'aide sociale, entrée en vigueur en 1970, permet à des femmes chefs de famille monoparentale de recevoir des prestations sans avoir à se soumettre aux humiliations imposées sous l'ancienne loi des mères nécessiteuses. À la suite de pressions importantes de la part de l'Aféas et de l'Association des femmes collaboratrices, le salaire versé à une femme collaboratrice dans l'entreprise de son mari peut dorénavant être déduit de l'impôt comme dépense d'entreprise et considéré comme assurable aux fins de l'assurance-chômage et du Régime de rentes du Québec (1979-1980). En 1989, le gouvernement québécois reconnaît le principe « À travail équivalent, salaire égal » pour quelque 19 000 fonctionnaires, en majorité des femmes, ce qui leur

---

19 Plusieurs des informations citées dans cette section sont tirées de l'*Historique des droits des femmes* déjà cité dans : Conseil du statut de la femme. *La constante progression des femmes : historique des droits des femmes, op. cit.*

20 Fédération des femmes du Québec : www.ffq.qc.ca/actions/pain-roses-gains.html, page consultée le 11 mai 2004.

vaut des ajustements salariaux. En 1985, les articles de la Charte des droits et libertés de la personne au Québec qui permettent l'implantation des programmes d'accès à l'égalité sont mis en vigueur. La loi oblige le gouvernement à implanter des programmes dans ses ministères. De plus, un programme d'obligation contractuelle, dont on ne connaît cependant pas l'efficacité réelle, oblige les entreprises qui embauchent 100 personnes et plus et qui obtiennent des contrats de l'État de 100 000 $ ou plus à mettre en place un programme d'accès à l'égalité. En 1996, la Loi sur l'équité salariale est adoptée, obligeant les entreprises de 10 employés et plus à corriger, s'il y a lieu, les iniquités de rémunération basées sur le sexe dans leur établissement. En 2001, la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne entre en vigueur. Elle prévoit la mise sur pied de programmes d'accès à l'égalité dans des organismes publics employant 100 personnes et plus. Elle vise, entre autres, à éliminer les obstacles qui nuisent à l'embauche et à la promotion des femmes et favorise une présence équitable dans les différents corps et catégories d'emploi.

Sur le plan des droits matrimoniaux, l'égalité des conjoints en mariage est reconnue avec l'entrée en vigueur de la loi modifiant le Code civil en 1981. Les femmes conservent dorénavant leur nom et peuvent le transmettre à leurs enfants, la résidence familiale est protégée et la contribution exceptionnelle de la conjointe à l'enrichissement de son époux peut être reconnue avec l'institution de la prestation compensatoire. En 1989 est adoptée la loi favorisant l'égalité économique des époux qui consacre le mariage comme une association économique et prévoit, à la fin du mariage, un partage égal entre les époux de la valeur des biens composant le patrimoine familial.

À partir de 1976, des cliniques de planning familial sont mises en place progressivement dans les CLSC. En 1988, la Cour suprême déclare inconstitutionnel l'article 251 du Code criminel, qui juge l'avortement illégal. En 1989, la même Cour confirme, dans son jugement de l'Affaire Daigle-Tremblay, qu'une tierce personne, fût-elle le père présumé, ne peut s'opposer à la décision d'avortement d'une femme. En 1997, la Cour suprême refuse de reconnaître le fœtus comme une personne ayant des droits juridiques.

En 1968, le gouvernement adopte la loi sur le divorce. Une réforme de cette loi, entrée en vigueur en 1986, élimine la notion de faute, l'échec du mariage devenant la seule cause de divorce. De nouvelles règles sont introduites en matière de pension alimentaire et de garde des enfants. En 1995, avec la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, un régime de perception universel et automatique est instauré au Québec en remplacement du service de perception non automatique mis en place en 1979-1980. En 1997, après des années de luttes infructueuses menées devant les tribunaux par M^me^ Suzan Thibaudeau, le gouvernement fédéral et le gouvernement québécois optent pour la défiscalisation des pensions alimentaires pour enfants. Ces pensions sont dorénavant imposées sur le revenu du parent débiteur, et non plus considérées comme un revenu imposable pour le parent gardien. Un modèle de fixation des pensions alimentaires pour enfants est également établi. La même année, le Règlement sur la médiation familiale est adopté afin de faciliter le règlement des litiges entre les conjoints avec enfants, advenant une rupture.

Le phénomène de la violence dont certaines femmes sont victimes suscite également diverses actions. En 1977, des subventions sont accordées aux maisons d'hébergement pour les femmes violentées, et des colloques régionaux sont organisés à travers le Québec en 1979 et 1980. Des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel sont mis sur pied durant la même période. En 1983, le gouvernement fédéral adopte un projet de loi sur les agressions à caractère sexuel. En 1988, une vaste campagne d'information et de sensibilisation dénonçant le caractère inacceptable de la violence conjugale est menée par le gouvernement québécois. En 1995, ce dernier rend publiques une politique d'intervention en matière de violence conjugale et, en 2001, des orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle.

Dans le domaine des droits parentaux, le programme fédéral d'assurance-chômage accorde, en 1971, aux salariées admissibles, 15 semaines de prestations de maternité, auxquelles s'ajouteront, en 1990, 10 semaines de prestations parentales partageables entre les parents admissibles, un nombre de semaines de prestations qui sera porté à 35, à compter de 2001. Au Québec, la Loi sur le salaire minimum est modifiée à partir de 1978 pour prévoir un congé de maternité et la protection de l'emploi au retour du congé. Cette loi, devenue la Loi sur les normes du travail, est par la suite bonifiée pour tenir compte, entre autres, des améliorations apportées au volet parental du régime fédéral. En 1981, la Loi sur la santé et la sécurité du travail permet à la travailleuse enceinte ou qui allaite d'être réaffectée à un autre poste, sinon d'obtenir un retrait préventif avec prestations, lorsque ses conditions de travail sont dangereuses pour elle, pour l'enfant à naître ou le nourrisson. Pour combler le délai de carence de l'assurance-chômage subi par les salariées admissibles aux prestations de maternité, le Québec instaure une allocation de maternité, laquelle sera cependant limitée aux travailleuses dont le revenu familial est inférieur à 55 000 $ à partir de l992. Enfin, en 2001, le Québec adopte la Loi sur l'assurance parentale qui remplacera, lorsqu'elle sera en force, le volet parental de l'assurance-emploi par un régime plus flexible, prévoyant des prestations plus élevées et s'adressant aux travailleuses et aux travailleurs autonomes, en plus des salariés. Si une entente est conclue avec le gouvernement fédéral, ce nouveau régime pourrait s'appliquer à compter de 2006.

En matière de services de garde, plusieurs initiatives successives permettent de faciliter la conciliation travail-famille et de prévoir un milieu de garde stimulant et sécuritaire pour les enfants : soutien aux premiers projets dès 1969, plan Bacon en 1974, Loi sur les services de garde à l'enfance en 1979 et création de l'Office des services de garde en 1980, adoption par la suite de diverses formules de financement. Ces initiatives mèneront à la politique de services de garde à contribution réduite en 1997. Enfin, dans le Discours sur le budget de février 2004, le ministre des Finances du Québec annonce que les allocations familiales, devenues sélectives selon le revenu familial en 1997, afin de dégager des économies pour assurer le financement des services de garde, redeviendront universelles à compter de 2005, à la faveur d'un réaménagement de l'ensemble des mesures de soutien financier destinées aux familles.

Ces avancées dont bénéficient les femmes profitent incontestablement à l'ensemble de la société. Le Québec s'est doté d'une législation qui reconnaît l'égalité de droits entre les hommes et les femmes, ce qui est la marque d'un État démocratique et contribue à la

bonne réputation du Québec à l'étranger. La diminution du sexisme dans l'ensemble de la société profite à tous et particulièrement aux jeunes, qui peuvent grandir et se projeter dans des rapports égalitaires. De plus, avec l'éducation et la formation acquises, les Québécoises sont davantage en mesure que par le passé de faire des choix, d'assurer leur autonomie économique et de contribuer à l'enrichissement collectif. Elles participent également directement au bien-être économique de leur famille, de concert avec le conjoint qui n'a plus à assumer seul le rôle de pourvoyeur. Leur présence accrue sur le marché du travail permet et rend même souhaitable une plus grande participation des pères aux soins à donner aux enfants, un rapprochement bénéfique tant pour les pères que pour les enfants. En outre, les femmes sont également moins dépourvues financièrement, en cas de séparation ou de divorce, et elles sont davantage en mesure de partager les coûts occasionnés par les enfants. Enfin, la plus grande pénétration de divers milieux et professions par les femmes, tout comme leur présence accrue dans des postes de responsabilités et de pouvoir, que ce soit dans l'entreprise, l'administration publique ou le domaine social, permettent assurément d'introduire de nouvelles dimensions dans la réflexion, la prise de décision et l'action.

1.3 LES INÉGALITÉS ET OBSTACLES PERSISTANTS

Cependant, il subsiste des inégalités et des obstacles pour les femmes. D'entrée de jeu, il faut rappeler que les discriminations qui touchent les femmes sont souvent amplifiées lorsque s'ajoutent d'autres discriminations, fondées sur l'origine ethnique, l'appartenance à des communautés autochtones, l'âge, la religion, un handicap physique ou une déficience mentale, l'orientation sexuelle ou la condition sociale.

Plusieurs facteurs expliquent la persistance des écarts. Un des premiers concerne les conséquences toujours réelles **de la maternité et des responsabilités familiales.** De nos jours, même si les pères s'engagent un peu plus que par le passé dans la sphère privée, les femmes, même les plus scolarisées, voient leur autonomie économique se fragiliser avec la venue d'un enfant. Ce désavantage va persister toute la vie, en commençant par un retrait momentané ou partiel du marché du travail, augmentant ainsi les écarts salariaux; la maternité est encore un facteur qui ralentit la carrière, faute de mesures de **conciliation travail-famille** adéquates et d'un partage équitable des tâches familiales et domestiques entre les conjoints[21]. Un peu plus tard, **la responsabilité des parents âgés** vient souvent s'ajouter à la charge de travail des femmes, avec les mêmes effets contraignants[22]. Les femmes qui ont des enfants se retrouveront souvent désavantagées, à leur retraite, car leurs cotisations aux différents régimes de retraite privés ou publics et leurs économies seront moindres que celles des hommes ou des femmes sans enfants.

---

21 Les données d'une enquête portant sur le temps quotidien consacré à diverses tâches reliées aux travaux domestiques par chacun des conjoints en 1992 et en 1998 indiquent des progrès, notamment lorsqu'il y a un enfant de moins de 5 ans, mais montrent aussi que les femmes se chargeraient encore de 63 % des tâches dans ce cas. Par ailleurs, lorsqu'il y a un conjoint et des enfants de 5 à 19 ans seulement, la part des femmes se serait accrue de 62 % à 66 %. (Secrétariat à la condition féminine. *L'avenir des Québécoises – Les suites des consultations de mars 2003, op. cit.*, tableau 3.3).

22 D'après une étude québécoise, le soutien aux personnes âgées en perte d'autonomie est assumé dans 70 % à 80 % des cas par des femmes, principalement la conjointe, la fille ou la belle-fille (citée dans : Conseil du statut de la femme. *Pour un virage ambulatoire qui respecte les femmes*, [recherche et rédaction : Marie Moisan], Québec, le Conseil, 2000, 121 p.

Les responsabilités familiales assumées peuvent également freiner l'élan de celles qui envisagent de se lancer en politique, là où les exigences et les horaires de travail sont peu compatibles avec les besoins des jeunes enfants.

Sur le plan économique, les écarts entre les femmes et les hommes sont encore importants, comme le démontre le chapitre sur l'autonomie et la sécurité économique dans le document du Secrétariat à la condition féminine cité précédemment. Les femmes de 15 à 64 ans participent moins que les hommes du même âge au marché du travail (69,7 % contre 82 % en 2002). De plus, lorsqu'elles sont en emploi, les travailleuses occupent plus souvent un poste à temps partiel (26,7 % contre 10,4 %, dans le cas des travailleurs en 2002), un phénomène qui touche surtout les hommes de moins de 25 ans, mais qui concerne les femmes de toutes les tranches d'âge. De plus, 71,2 % des employés rémunérés au salaire minimum sont de sexe féminin en 2001. Quant aux travailleuses autonomes, le revenu moyen de celles qui ont travaillé à temps plein toute l'année en 2000 s'élève à 27 267 $, soit 14 730 $ de moins que celui des travailleurs autonomes. On constate donc que la situation de ces travailleuses, qui n'œuvrent souvent pas dans les mêmes secteurs d'activité que les travailleurs autonomes, n'est pas toujours facile, malgré le dynamisme dont elles semblent faire preuve. Les données de l'Enquête sur la population active indiqueraient, par exemple, que les femmes ont créé quatre fois plus d'entreprises que les hommes, entre 1981 et 2001[23].

Les femmes disposent, en moyenne, d'un **revenu inférieur** à celui des hommes. En 2000, leur revenu total moyen correspond à 64,3 % de celui des hommes, selon les données du recensement de 2001[24]. On constate, de plus, que 61,5 % d'entre elles ont obtenu un revenu moyen inférieur à 20 000 $, ce qui a été le cas de 40,3 % des hommes cette année-là. En 2001, les gains moyens d'emploi s'élèvent à 69,1 % de ceux des travailleurs, et ce pourcentage atteint 77,9 %, lorsque seules les personnes travaillant toute l'année à temps plein sont retenues, comme on l'a déjà vu. Dans le cas de ce dernier groupe, on explique généralement l'écart entre les gains moyens des femmes et ceux des hommes par plusieurs facteurs (durée de la semaine de travail, professions occupées et secteurs d'activité, années d'expérience de travail, etc.). Cependant, la plupart des études reconnaissent qu'une partie de cet écart reste inexpliquée et peut être attribuée à la discrimination.

L'infériorité des gains moyens des femmes se vérifie dans toutes les tranches d'âge; c'est dans le groupe des 20 à 24 ans que les gains moyens des femmes se rapprochent le plus de ceux des hommes (86,1 %), mais l'écart se creuse déjà à partir du groupe des 25 à 34 ans (67,7 %). Ces statistiques reflètent sans conteste l'influence des responsabilités parentales que les femmes commencent à assumer, à ce moment, bien que les études sur l'insertion des diplômés dans le marché du travail montrent également que les jeunes hommes, dans plusieurs domaines de formation, se tirent mieux d'affaire que les jeunes

---

23 Secrétariat à la condition féminine. *L'avenir des Québécoises – Les suites des consultations de mars 2003, op. cit.*, p. 29.

24 Statistique Canada, Recensement 2001, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Institut de la statistique du Québec, mai 2003, adresse URL : www.csf.gouv.qc.ca Statistiques – Revenu.

femmes, en ce qui a trait aux postes obtenus et aux salaires. Il semble donc que les avancées remarquables que les femmes ont réalisées **sur le plan de la scolarisation** ne produisent pas toujours leurs pleins effets dans la sphère publique.

Les écarts de revenu entre les hommes et les femmes se reflètent également dans la **protection sociale acquise** durant la vie active et en vue de la retraite. Les prestations touchées par les femmes, en cas de chômage, d'accident du travail, de maladie ou à la retraite, sont en moyenne inférieures à celles reçues par les travailleurs. Enfin, lorsqu'elles sont à la tête d'une famille monoparentale, quand elles vivent seules, à plus forte raison si elles sont âgées, les femmes se retrouvent plus souvent que les hommes en situation de faible revenu.

La concentration des travailleuses et des travailleurs dans des métiers et secteurs différents semble encore une caractéristique du marché du travail, malgré les efforts déployés pour abolir les ghettos d'emploi et influencer l'orientation scolaire des filles et des garçons. En effet, bien que certaines femmes exercent maintenant des professions autrefois choisies surtout par les hommes – médecine, administration, droit –, les femmes, en général, hésitent encore à se diriger vers des métiers non traditionnels ou des carrières en informatique ou en sciences appliquées où, pourtant, les perspectives d'emploi sont souvent excellentes. La difficulté de s'intégrer à des milieux plus masculins est encore perceptible. De leur côté, les hommes sont peu enclins à envahir des champs prétendument féminins, tels les métiers relatifs aux soins (infirmiers, éducateurs en garderie, etc.) ou très majoritairement féminins, comme le secrétariat et l'enseignement primaire. Il faut dire que ces occupations apparaissent souvent peu attrayantes, financièrement, pour eux.

Par ailleurs, la **violence** sous toutes ses formes (agressions physiques, inceste, agressions à caractère sexuel, sévices envers les plus âgées, prostitution, trafic, homicide, etc.) que subissent les femmes constitue un fléau social dont les répercussions sur les victimes sont exponentielles. Elle atteint aussi les autres femmes, qui craignent pour leur sécurité et celle de leurs proches et qui limitent ainsi volontairement leurs déplacements. Les études font de plus en plus le lien entre violence conjugale, inégalité sociale et économique, et domination d'un sexe sur l'autre[25]. Les stéréotypes masculins sont également en cause dans les comportements violents. Enfin, tous les hommes sont également victimes de ce phénomène, dans la mesure où, bien que non violents pour la plupart, ils peuvent être considérés, étant donné leur sexe, comme potentiellement dangereux dans certaines circonstances (le soir, dans les endroits non éclairés ou déserts, dans les stationnements, etc.).

Du côté de **la participation aux instances de pouvoir**, les femmes ont fait des progrès importants, mais les avancées ne sont pas les mêmes partout, et il reste beaucoup à faire pour atteindre la parité. Comme on l'a vu, en 2004, les femmes représentent 32 % des députés et 32 % des ministres, à l'Assemblée nationale, et 25,3 % des élus québécois à la Chambre des communes. En février 2003, elles occupent 10,9 % des postes à la mairie et

---

[25] Conseil du statut de la femme. *La violence conjugale au Québec : un sombre tableau*, [recherche et rédaction : Marie Moisan et Christiane Bonfanti], Québec, le Conseil, 1994, 93 p.

24,1 % des sièges dans les conseils municipaux. L'étude publiée par le Secrétariat à la condition féminine, *L'avenir des Québécoises*[26], fait également état de la présence des femmes dans les instances judiciaires; en 2002, elles représentent 6,5 % des juges à la Cour municipale et environ 25 % à la Cour d'appel, à la Cour supérieure et à la Cour du Québec. Dans l'administration publique du Québec, elles occupent 37,5 % des postes de la haute direction de la fonction publique, tandis qu'elles représentent 25,1 % des cadres supérieurs et 28,4 % des cadres intermédiaires, en 2002. Enfin, pour ce qui est du milieu des affaires, la présence des femmes au sommet des entreprises demeure faible. Par exemple, 47 % des 101 firmes québécoises qui figurent au palmarès des 500 plus grandes entreprises canadiennes n'avaient pas de femmes à leur conseil d'administration, selon une étude rendue publique en 2002. De plus, les femmes occupaient seulement 10 % du total des sièges disponibles dans les conseils d'administration de ces 101 entreprises[27].

1.4 LE NOUVEAU CONTEXTE

Le contexte politique et social fait apparaître de nouveaux enjeux de société, liés à la mondialisation économique, à la démographie et aux changements dans la gouvernance, qui interpellent également les femmes. De plus, des phénomènes sociaux en émergence prennent la forme de nouveaux obstacles à l'égalité.

L'expansion rapide des **nouvelles technologies des communications et de l'information**, au cours des dix dernières années, a fait surgir de nouvelles problématiques. En particulier, le réseau Internet, bien que porteur de multiples possibilités pour les femmes, facilite aussi la diffusion d'images pornographiques et violentes à leur égard, le trafic sexuel et la prostitution de femmes et d'enfants, le tourisme sexuel et le commerce d'épouses[28]. Ce phénomène est d'autant plus inquiétant que les possibilités de réglementation du réseau Internet sont très faibles, voire inexistantes, à l'heure actuelle.

D'autres médias électroniques (télévision, vidéos, clips, cinéma, etc.) jouent, dans la création de l'imaginaire et les perceptions, un rôle dont il est difficile de mesurer l'ampleur. Par exemple, « l'insensibilité croissante à la gravité de la violence renforce les attitudes sexistes et les comportements violents envers les femmes, réduisant d'autant les possibilités d'établir des rapports égalitaires et harmonieux entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons »[29]. Les messages véhiculés par la publicité sont de mieux en mieux ciblés et de plus en plus efficaces. Les images présentées aux jeunes accentuent souvent les stéréotypes.

---

26 Secrétariat à la condition féminine. *L'avenir des Québécoises – Les suites des consultations de mars 2003, op. cit.*

27 Selon une étude de Catalyst Canada citée dans : Jean-Sébastien TRUDEL. « Les portes des conseils d'administration s'ouvrent aux femmes », *Les Affaires*, 5 décembre 2002.

28 Womenspace. *La cyberégalité des femmes et l'Internet : le monde virtuel vécu par les femmes*, adresse URL : http://www.womenspace.ca

29 Secrétariat à la condition féminine. *L'avenir des Québécoises – Les suites des consultations de mars 2003, op. cit.*, p. 122.

La prédominance des valeurs marchandes dans la société et la sexualisation du corps des femmes font aussi naître de **nouvelles formes de stéréotypes sexuels**. Par ailleurs, on commence à documenter l'érotisation des toutes jeunes filles. L'industrie de la consommation, la sexualisation des modèles proposés, la dictature de la mode et l'obsession de la minceur qu'elle suscite conditionnent les filles à la dépendance vis-à-vis des hommes et renforcent le rôle de la femme-objet[30].

Pour les garçons, les conséquences des stéréotypes peuvent aussi être préjudiciables. Par exemple, certains avancent qu'ils semblent plus attentifs à l'opinion de leurs pairs et moins sensibles aux commentaires des adultes. Ils attribuent plus facilement leurs échecs à des facteurs externes. Leur culture, les styles d'interaction qu'ils privilégient peuvent donc rendre l'exercice du métier d'élève plus difficile[31]. Malheureusement, plusieurs jeunes ne valorisent pas les qualités intellectuelles, ce qui va à contre-courant des exigences de la société du savoir. De plus, la culture de certains adolescents, qui valorisent à l'excès la force physique, la témérité comme fondement de la masculinité, peut amener des conduites ou comportements excessifs nuisibles pour leur santé.

Le **discours antiféministe** de certains hommes trouve également un écho dans quelques médias. Pour régler les problèmes d'identité masculine, certains prônent un retour au temps où les rôles sociaux étaient prédéterminés. D'autres tentent de justifier des comportements inacceptables, comme la violence faite aux femmes, par des raisons biologiques. Certains groupes tiennent des propos haineux sur leurs sites Web et n'hésitent pas à faire de la désinformation quant à la situation des femmes en général et des femmes dans des postes de pouvoir en particulier. Leur rancœur a souvent comme point de départ une rupture ou un problème de garde d'enfants. On recourt parfois à une symétrisation des problèmes des hommes, qu'on met en parallèle avec ceux des femmes, excluant toute référence aux rapports de pouvoir. Cela entraîne une certaine confusion, comme dans le dossier de la violence conjugale, par exemple, où, selon ce nouveau regard symétrique et sans nuance quant à la gravité des gestes et des conséquences sur la victime, les hommes seraient autant victimes de violence que les femmes.

Enfin, une opinion publique fortement répandue considère que l'égalité pour les femmes au Québec est atteinte, grâce en grande partie à leur réussite scolaire. Des jeunes et moins jeunes s'identifient peu aux revendications féministes et estiment que les obstacles qui demeurent sont davantage de nature privée ou individuelle. Répercutée par les médias, qui concentrent leur attention sur d'autres problématiques, en particulier celle des hommes, cette opinion rend plus difficiles les revendications contre la violence et les discriminations que subissent encore les femmes.

---

30 Voir Pierrette BOUCHARD et Natasha BOUCHARD. « "Miroir, miroir…", La précocité provoquée de l'adolescence et ses effets sur la vulnérabilité des filles », *Les Cahiers de recherche du GREMF*, Université Laval, 2003.

31 Conseil supérieur de l'éducation. *Pour une réussite scolaire des filles et des garçons*, Québec, le Conseil, 1999.

Par ailleurs, sur un plan plus global, **la libéralisation des échanges économiques** impose de nouvelles règles du jeu aux États, règles auxquelles le Québec n'échappe pas. Les capitaux et les entreprises, à la recherche de la rentabilité la plus élevée, sont devenus plus mobiles. Les entreprises qui oeuvrent sur la scène mondiale sont soumises à une concurrence et à une compétitivité accrues. L'organisation du travail change. Des possibilités d'emploi nouvelles et stimulantes se développent, notamment pour la main-d'œuvre scolarisée. En même temps, flexibilité, allongement de la semaine de travail, précarité, réduction des conditions de travail et perte d'emplois définissent également ce nouveau marché du travail. Soumis aux règles des marchés financiers, les États sont contraints à une gestion plus rigoureuse des finances publiques.

Cet environnement, qui semble mettre au sommet de la hiérarchie des valeurs le profit, la rentabilité économique, la compétitivité et l'individualisme, n'est pas sans soulever des inquiétudes au sein de la population féminine. En outre, les gouvernements actuels, en Occident, tendent de plus en plus, pour des raisons idéologiques et économiques, à se retirer de certaines activités que l'État gérait lui-même auparavant. Certaines sont prises en charge par le secteur à but lucratif, quelques-unes sont déléguées au secteur communautaire, notamment dans ce qu'on appelle l'économie sociale, d'autres sont tout simplement retournées aux familles, particulièrement en ce qui regarde les soins aux proches. Compte tenu de la division sexuelle du travail, dans la sphère publique comme dans la sphère privée, ce sont surtout les femmes qui sont affectées par ces changements, que ce soit comme travailleuses ou comme aidantes bénévoles.

Au Québec, les femmes, qui occupent encore une place inégale sur le marché du travail, qui assument principalement la conciliation travail-famille et qui demeurent sous-représentées dans les instances de pouvoir, ne souhaitent pas que ces nouvelles tendances viennent freiner leur élan vers l'égalité. Reconnaissant que l'avènement d'un État moderne à compter des années 1960 leur a permis d'entrer en grand nombre sur le marché du travail (lois assurant l'égalité, services publics en santé, éducation et services sociaux, lois sociales), certaines craignent que la réduction du rôle de l'État signifie pour elles la perte de bons emplois, un accroissement des exigences, le renvoi de services publics à un tiers secteur largement féminin et peu rémunéré ou à la famille.

Par ailleurs, au Québec, **le vieillissement de la population** va de pair avec **une baisse de la natalité**[32]**.** Le gouvernement est préoccupé par ces questions démographiques, d'une part, à cause des coûts que peut entraîner ce vieillissement de la population et, d'autre part, à cause des pénuries de main-d'œuvre qui se dessinent à l'horizon. Il souhaite donc que les personnes d'âge actif s'investissent davantage. Mais, en même temps, ces personnes ont besoin de temps, pour avoir une famille et en prendre soin. Il faut donc des politiques sociales qui donnent aux jeunes, femmes et hommes, la possibilité de contribuer à la vie économique et d'avoir des enfants sans mettre en péril leur autonomie économique. De plus, les familles sont aujourd'hui plus sujettes à

[32] La population du Québec n'étant pas un tout homogène, cette affirmation ne s'applique pas aux communautés autochtones (1 % de l'ensemble de la population du Québec), où la population vieillit moins rapidement que dans l'ensemble du Québec et où l'on retrouve une forte proportion de jeunes.

l'éclatement et à la transformation. Depuis trente ans, les modèles de familles se sont multipliés, rendant probablement plus complexe la conciliation entre le travail et les responsabilités familiales.

Le Québec, qui compte sur l'apport de l'immigration, doit également relever le défi d'accueillir et d'intégrer des populations d'origines et de cultures plus diversifiées que par le passé. Enfin, certaines régions du Québec sont davantage affectées par le déclin démographique, entre autres les régions-ressources. Si elles veulent assurer leur développement, elles devront réussir à retenir leur population et même à attirer de nouveaux éléments, entre autres des jeunes et des personnes scolarisées. Comme la plupart des femmes souhaitent participer au marché du travail, il faudra qu'elles puissent y trouver, tout comme les hommes, des emplois ou des occasions d'affaires à leur convenance.

Enfin, il y a environ une décennie, le gouvernement du Québec a entrepris une opération **de décentralisation et de régionalisation**. Le défi consiste alors à s'assurer que les besoins des femmes soient pris en considération et qu'elles puissent faire entendre leur voix et participer à la prise de décision. Les instances régionales ou locales doivent donc se sentir à leur tour porteuses de l'idéal de la société égalitaire à réaliser afin que les femmes autant que les hommes puissent participer, à parts égales, au développement de leur communauté. Il importe également que ces instances régionales et locales se sentent liées par les politiques et les engagements pris au niveau national.

En bref, le contexte de la mondialisation économique, la question démographique et les changements dans la gouvernance posent des défis pour les femmes qui souhaitent devenir des citoyennes à part entière, mais ils représentent aussi des occasions à saisir pour les femmes et pour la société. En effet, une société qui mise sur l'éducation et la scolarisation des hommes et des femmes, qui voit à ce que l'organisation du travail permette tant aux travailleurs qu'aux travailleuses d'assumer leurs autres responsabilités et qui se préoccupe de mieux réconcilier la sphère publique et la sphère privée possède sûrement des atouts pour relever ces défis.

En résumé, à l'aube du III^{e} millénaire, les progrès réalisés par les femmes sont remarquables. Une prise de conscience collective, au sein d'un mouvement des femmes vigoureux et agissant, leur a permis de se donner une vision d'une identité politique propre et de multiplier les champs d'action et de revendication. Ces stratégies se sont avérées fructueuses pour les femmes, mais aussi pour l'ensemble de la société québécoise. Les filles et les femmes ont élargi leurs possibilités au-delà du schéma traditionnel des rôles autrefois réservés à leur mère. Il en est résulté des gains majeurs, au cours du dernier siècle, et plus particulièrement des trente dernières années.

Toutefois, l'entrée des femmes dans la sphère publique, si elle a donné lieu à certaines adaptations, n'a pas entraîné toutes les modifications souhaitables dans l'organisation du travail, dans l'organisation sociale et dans le partage des tâches et des responsabilités entre les hommes et les femmes dans la sphère privée. Les relations hommes-femmes, les institutions, la société gardent encore l'empreinte des rôles sociaux traditionnels. Qui

plus est, lorsque apparaissent les crises économiques ou les restructurations dues à la mondialisation, lorsque l'État se retire du social, lorsque les tensions de vie dues au cumul des responsabilités familiales et professionnelles s'aggravent, il y a danger que les rôles sociaux traditionnels reprennent le dessus et que les inégalités entre hommes et femmes se maintiennent.

Les efforts doivent donc se poursuivre dans des chantiers qui prennent de plus en plus la dimension d'enjeux sociaux : socialisation et éducation; conciliation entre la famille, le travail ou les études, et la vie citoyenne; respect des droits de la personne et lutte à toutes les formes de violence fondées sur le sexe; égalité professionnelle; participation aux instances de pouvoir et à la prise de décision. Nous pensons que, dans plusieurs cas, il y aurait intérêt à ce que les hommes et les femmes joignent leurs efforts, à ce que davantage d'acteurs sociaux participent. C'est dans ce sens que, en tablant sur les approches qui ont porté fruit dans le passé, il nous semble important d'actualiser nos stratégies.

CHAPITRE II
LE PROJET PROPOSÉ

Agir en faveur de l'égalité en continuité avec les actions passées, mais en élargissant la perspective, tel est le projet proposé. En fait, il s'agit de renouveler le contrat social en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, en ajoutant aux approches qui ont déjà fait leurs preuves. L'intention est que cet engagement soit partagé plus largement et soutenu par davantage d'acteurs, **les femmes ne devant pas être les seules à porter le projet d'une société plus égalitaire selon le sexe.**

2.1 UNE STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE REPENSÉE ET ÉLARGIE

L'adoption d'une stratégie gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes se situe au cœur de la démarche suggérée. Cette stratégie est nécessaire pour prévenir ou corriger les inégalités, pour éliminer les stéréotypes sexuels qui emprisonnent les femmes et les hommes dans des rôles rigides et, plus fondamentalement, pour transformer les rapports sociaux fondés sur la prédominance d'un sexe sur l'autre. Pour y arriver, nous proposons de **réaffirmer la vision de l'égalité entre les femmes et les hommes qui doit servir d'assise à l'action et de miser sur une stratégie gouvernementale faisant appel à trois leviers principaux**.

2.1.1 RÉAFFIRMER LA VISION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES QUI DOIT SERVIR D'ASSISE À L'ACTION.

L'idéal d'égalité recherché entre les femmes et les hommes[33] suppose la correction des inégalités et l'élimination de toutes les discriminations basées sur le sexe. Il se manifeste, sur le plan formel comme sur celui des résultats, par une égalité de droits, de responsabilités et de possibilités. Il implique que la société soit libérée de la hiérarchisation des rapports sociaux entre les hommes et les femmes[34] et que le sexe ne soit plus un marqueur des rôles sociaux.

---

33 Pour exprimer l'idéal visé, nous avons choisi l'expression *l'égalité entre les femmes et les hommes*, bien qu'il existe d'autres formulations, tout aussi valables. Pour nous, la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes suppose la fin de la hiérarchisation des « rapports sociaux de sexe » et s'appuie sur le principe d'une égalité de droits et de traitement pour les femmes et les hommes.

34 Selon le glossaire établi par la Commission européenne, l'expression *rapports sociaux de sexe* se rapporte « aux différences sociales entre les femmes et les hommes qui sont acquises, susceptibles de changer et largement variables tant à l'intérieur que parmi les différentes cultures ». On parle donc d'une construction sociale des différences élaborée sur la base des caractéristiques biologiques liées à l'appartenance à un sexe. Le terme *hiérarchisation* reflète la prédominance d'un sexe sur l'autre. Selon le glossaire, l'*égalité des sexes* est une « notion signifiant, d'une part, que tout être humain est libre de développer ses propres aptitudes et de procéder à des choix, indépendamment des restrictions imposées par les rôles réservés aux hommes et aux femmes et, d'autre part, que les divers comportements, aspirations et besoins des femmes et des hommes sont considérés, appréciés et promus sur un pied d'égalité ». De son côté, l'*égalité entre les femmes et les hommes* s'appuie sur le « principe des droits égaux et de traitement égal des femmes et des hommes ». Voir : Commission européenne. *100 mots pour l'égalité : un glossaire de termes sur l'égalité entre les femmes et les hommes*, p. 20 et 22, adresse URL : http://europa.eu.int/comm/employment_social/equ_opp/glossary/glossary_fr.pdf

Pour viser cet idéal, la société doit, selon nous, poursuivre les objectifs suivants :

- Viser la participation égale des hommes et des femmes à la sphère publique, c'est-à-dire au pouvoir et au développement social, économique et culturel, et une valorisation équitable de leur contribution;

- Promouvoir la participation égale des hommes et des femmes à la sphère privée de même que la reconnaissance sociale des activités et des besoins liés à la reproduction humaine et aux soins des personnes non autonomes;

- Assurer la sécurité et le respect de la dignité et de l'intégrité physique de toute personne, et éliminer toute violence fondée sur le sexe.

2.1.2 MISER SUR UNE STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE FAISANT APPEL À TROIS LEVIERS PRINCIPAUX.

Quels moyens, quelles approches peuvent nous permettre d'atteindre les objectifs reconnus ? Voici les trois leviers principaux de la stratégie gouvernementale que nous suggérons :

- **Premier levier : une approche spécifique.** Il s'agit de **poursuivre, de façon articulée, un ensemble d'actions concrètes ciblant particulièrement les femmes, dans le but de prévenir ou de corriger les inégalités dont celles-ci sont encore victimes.**

  Cette approche s'inscrit dans la continuité des actions passées. En effet, au Québec comme dans de nombreux pays, **l'approche spécifique** permet de documenter les situations d'inégalité dont les femmes sont victimes et de concevoir des actions efficaces pour y remédier.

- **Deuxième levier : une approche transversale.** Il s'agit de **viser à ce que les lois, politiques, programmes et services publics dans leur ensemble, et particulièrement ceux qui soulèvent les enjeux les plus importants, aillent dans le sens de l'égalité** entre les femmes et les hommes ou n'y contreviennent pas.

  Avec cette approche, nous suggérons d'emprunter aux perspectives qui ont été élaborées à l'étranger, au Québec et ailleurs au Canada, au cours de la dernière décennie et dans la foulée de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes de Beijing, tout en les recadrant en fonction de notre réalité propre. L'idée est d'inscrire la préoccupation de l'égalité dans le champ plus large de l'ensemble du politique et des politiques publiques.

- **Troisième levier : une approche sociétale.** Il s'agit d'**accentuer le travail visant à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un enjeu socialement partagé** en intégrant davantage les hommes comme sujets et acteurs et en interpellant et mobilisant en ce sens les diverses composantes de la société.

Avec l'approche sociétale, nous croyons pouvoir agir plus directement sur les rapports sociaux entre les hommes et les femmes et plus en profondeur sur les institutions. Pour ce faire, il faut relever le défi d'une participation accrue des hommes aux actions menées en faveur de l'égalité et faire appel plus largement aux acteurs sociaux.

Ces trois leviers, ou approches, sont interreliés et complémentaires. Par exemple, l'objectif visant à favoriser la conciliation travail-famille pourrait être poursuivi en misant sur les trois approches de façon concomitante.

Lorsque nous envisageons d'élargir la perspective de travail, c'est à l'approche transversale, mais surtout à l'approche sociétale que nous pensons, tout en sachant qu'elles s'inscrivent à plusieurs égards dans le prolongement des actions menées.

Les trois leviers proposés sont décrits plus amplement dans les sections suivantes.

2.2 *LE PREMIER LEVIER, OU L'APPROCHE SPÉCIFIQUE*

Il s'agit de poursuivre, de façon articulée, un ensemble d'actions concrètes ciblant particulièrement les femmes, dans le but explicite de prévenir ou de corriger les inégalités dont celles-ci sont encore victimes.

Ce premier levier est le plus connu. Il s'appuie sur des interventions ciblées en faveur de la population féminine ou de certaines catégories de femmes.

Comme on l'a vu au chapitre précédent, le Québec a été amené, avec l'entrée progressive des femmes dans le marché du travail et dans l'espace public, à revoir ses lois, ses politiques et ses pratiques, qui avaient été conçues, jusque-là en fonction d'un monde caractérisé par une différenciation marquée des rôles masculin et féminin et une division sexuelle du travail. La Charte québécoise des droits et libertés de la personne, adoptée en 1975, a servi de fondement à cette démarche.

Toutefois, cette approche légale reflète une vision formelle de l'égalité, une vision qui s'intéresse aux droits des individus. On a rapidement compris que l'égalité de traitement dans les lois ne pouvait, à elle seule, conduire à une égalité de fait (ou de résultats) lorsque des personnes sont, au départ, placées en situation inégale. La conscience de ce que les femmes faisaient face à des barrières historiques importantes en tant que groupe et l'aspect systémique de plusieurs de ces obstacles ont conduit à des modifications à la charte québécoise, ainsi qu'à l'adoption de lois et de mesures destinées à s'attaquer plus globalement aux inégalités constatées.

Une étude de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, qui relate les vingt-cinq premières années d'application de la Charte, illustre bien le rôle qu'elle a joué dans l'évolution de la perspective. Par exemple, pour clarifier l'interprétation de la Charte devant les tribunaux, la grossesse a été ajoutée comme motif de discrimination interdite en 1982, et le concept du harcèlement a aussi été intégré. En

outre, en 1985, la Charte a été modifiée pour rendre possible l'institution de programmes d'accès à l'égalité au profit de groupes victimes de discrimination (femmes, minorités culturelles, autochtones). Ces mesures de redressement, qui permettent d'agir en faveur de groupes, et non au cas par cas, ont alors été considérées comme essentielles pour s'attaquer à la discrimination de nature systémique, comme l'expliquent Muriel Garon et Pierre Bosset dans leur étude : « […] Cette perspective systémique montre que les pratiques de discrimination directe et indirecte ne sont généralement que des maillons de chaînes autrement plus longues et complexes; que les pratiques discriminatoires se renforcent les unes les autres; que les résultats cumulatifs dépassent les responsabilités pouvant être évaluées localement[35]. »

Au même moment, on a perçu l'importance de documenter les situations d'inégalité vécues par les femmes et de concevoir des politiques et des mesures pour s'attaquer directement aux obstacles particuliers qu'elles rencontrent comme groupe ou favoriser un rattrapage. Ces interventions, désignées par certaines auteures sous le terme générique d'« actions positives », ciblent habituellement directement la population féminine ou certaines catégories de femmes[36]. Des structures gouvernementales spéciales sont généralement mises en place pour orienter et soutenir les actions. À titre d'exemple, mentionnons quelques interventions gouvernementales qui tiennent de cette approche au Québec : la Loi sur l'équité salariale; la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*; les projets mobilisateurs portant sur la prévention des grossesses précoces et le soutien des mères adolescentes, l'entrepreneuriat féminin ou encore le soutien à la progression des femmes dans les sciences et la technologie; le concours *Chapeau les filles!*, qui vise à diversifier les choix professionnels des étudiantes, ou encore le programme *À égalité pour décider*, qui appuie l'insertion des femmes dans la sphère politique.

Nous croyons que cette approche spécifique demeure nécessaire aujourd'hui. Elle a joué un rôle essentiel dans les avancées réalisées par les femmes dans le passé et elle constitue incontestablement, en tant qu'instrument ciblé à visée correctrice, une approche encore efficace pour s'attaquer aux inégalités, celles qui subsistent et celles qui prennent forme dans le nouveau contexte économique et social.

2.3 LE DEUXIÈME LEVIER, OU L'APPROCHE TRANSVERSALE

Il s'agit de viser à ce que les lois, politiques, programmes et services publics dans leur ensemble, et particulièrement ceux qui soulèvent les enjeux les plus importants, aillent dans le sens de l'égalité entre les femmes et les hommes ou n'y contreviennent pas.

---

35 Muriel GARON et Pierre BOSSET. *Après 25 ans : la Charte québécoise des droits et libertés*, Québec, Commission des droits et libertés de la personne et des droits de la jeunesse, vol. 2 – Études, p. 60-70.

36 Theresa REES, School of Social Sciences, Cardiff University. *Education and Vocational Training of Women*, Communication at the Regional Forum on « Economy and Sustainable Development : Participation of Women », Forum of the experts and of representatives of the civil society and of the Euro-Meditarranean Governments, 20 p.

Parallèlement à l'approche spécifique et de façon complémentaire à celle-ci, de plus en plus de pays s'engagent à intégrer la préoccupation de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus d'élaboration de l'ensemble de leurs politiques, particulièrement depuis que cette approche a été inscrite dans le programme d'action de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes adopté par plus de 180 pays.

Cette démarche, qui se veut préventive et à long terme, vise à empêcher que de nouvelles inégalités se construisent au moment de l'élaboration de nouvelles politiques ou de nouveaux programmes. L'objectif est de porter une attention particulière à toutes les étapes de la conception et de l'application des politiques pour éviter de reproduire les biais sexistes qui peuvent être présents dans les institutions sociales ou les anciennes politiques. Comme elle s'intéresse théoriquement à l'ensemble des actions gouvernementales, cette approche se veut globale et transversale, et on la dit en mesure de transformer en profondeur le processus d'élaboration des politiques et des programmes. Enfin, elle est conçue pour être appliquée par les personnes mêmes qui travaillent aux différentes étapes de la formulation et de la mise en œuvre des politiques, avec le soutien et l'expertise de spécialistes en égalité.

À l'observation, on constate que l'approche transversale est un concept stratégique en évolution, qui laisse place à de nombreuses possibilités de développement et à diverses méthodes d'application[37]. En Europe, par exemple, on parle d'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes (AIE), d'« intégration de la dimension de genre » ou *gender mainstreaming*[38].

Au Québec, le Conseil des ministres décidait, en 1997, de faire l'expérience de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS)[39] dans le cadre d'un projet mobilisateur contenu dans le *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*. Ce projet s'est poursuivi dans le *Programme d'action 2000-2003, L'égalité pour toutes les Québécoises*. Neuf projets d'ADS

---

37 Les études portant sur les applications de ce concept, notamment dans les pays d'Europe et dans l'Union européenne, montrent en effet que chaque pays ou communauté tente de trouver une démarche adaptée à sa société et à ses priorités.

38 Dans le glossaire de la Commission européenne déjà cité, l'*intégration de la dimension de genre* est définie comme « l'intégration systématique des conditions, priorités et besoins propres aux femmes et aux hommes dans toutes les politiques en vue de promouvoir des activités fondées sur l'égalité entre les femmes et les hommes ou de mobiliser toutes les politiques et mesures générales dans le seul but de réaliser l'égalité en tenant compte activement et manifestement, au stade de la planification, de leur incidence sur la situation spécifique des femmes et des hommes lors de la mise en œuvre, de leur suivi et de leur évaluation : Commission européenne. *100 mots pour l'égalité : un glossaire de termes sur l'égalité entre les femmes et les hommes, op. cit.*, p. 26.

39 L'analyse différenciée selon les sexes est définie comme une approche qui vise à discerner de façon préventive, au cours de la conception et de l'élaboration d'une politique ou de toute autre mesure, les effets distincts que peut avoir son adoption par le gouvernement sur les femmes et les hommes ainsi touchés, compte tenu des conditions socioéconomiques différentes qui les caractérisent : Hélène MASSÉ, en collaboration avec Michèle LABERGE et Ginette MASSÉ. « L'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec : vers une mobilisation interne et des alliances stratégiques pour l'égalité », Secrétariat à la condition féminine, gouvernement du Québec, *Management international / International Management / Gestión Internacional,* vol. 7, nº 1, p. 79-88.

ont été menés dans sept ministères, au cours de cette période. Cette expérience a permis de dégager certaines difficultés et conditions de réussite[40]. À la lumière de celles-ci, le gouvernement devra statuer sur les suites à donner.

En tout état de cause, par souci d'efficacité, nous pensons que l'approche intégrée de l'égalité (ou ADS) devrait, à l'avenir, cibler des secteurs prioritaires, sachant les ressources et l'expertise requises pour réaliser des analyses de qualité dans des délais acceptables. Par exemple, on peut penser que l'application d'une telle analyse à un projet de politique comme le virage ambulatoire aurait permis de mieux en appréhender les effets négatifs sur les femmes, qu'elles soient travailleuses, aidantes ou patientes, et qu'on aurait alors pu entrevoir des modifications susceptibles d'en réduire les conséquences. Il en va de même pour des initiatives plus récentes, comme la loi créant les conférences régionales des élus ou encore le projet de réforme du Régime de rentes du Québec.

En ce sens, le processus pourrait être recadré de façon à l'appliquer aux grandes réformes et aux projets de loi qui ont le plus d'impact sur l'égalité dans des secteurs comme les services sociaux, la santé et l'éducation, la régionalisation, la réforme du mode de scrutin et le travail. On devrait également voir à ce que les instruments d'analyse et d'évaluation produisent des résultats assez rapidement afin que les modifications souhaitées pour les projets de politique ou de programme puissent être apportées pendant la période même de l'élaboration.

Ceci étant, tout l'appareil gouvernemental doit continuer à s'assurer que l'ensemble de ses programmes et de ses actions aillent dans le sens des valeurs d'égalité selon le sexe. De plus, l'utilisation de données ventilées et de méthodes d'analyse et d'évaluation des effets des politiques selon le sexe, en jetant un meilleur éclairage sur les problématiques et les situations, peut conduire à des services et à des programmes gouvernementaux mieux adaptés aux réalités des femmes et des hommes.

Il sera donc nécessaire de continuer à développer les outils essentiels en veillant à ce que ceux-ci soient simples à appliquer et en s'inspirant des meilleures pratiques développées ici et ailleurs. Bien entendu, les données statistiques ventilées selon le sexe constituent un préalable, et on doit reconnaître que les ministères ont réalisé de grands progrès en matière de production de statistiques différenciées selon le sexe. L'avènement de la Banque de données des statistiques officielles (BDSO), pilotée par l'Institut de la statistique du Québec et inaugurée en novembre 2003, à laquelle contribuent un grand nombre de ministères, qui y versent des données différenciées, ne pourra qu'aider à renforcer l'habitude et la nécessité de produire de telles données.

Il faudrait que les ministères et organismes non seulement soient tenus de produire des statistiques différenciées, mais les rendent disponibles et publiques, notamment dans les documents gouvernementaux contenant des données. On éviterait ainsi que des

40 *Ibid.*, p. 83-86.

documents qui présentent des états de situation, en matière de population, utilisent des données indifférenciées, par exemple sur les revenus moyens, occultant ainsi les écarts entre les revenus des femmes et des hommes.

Enfin, il apparaît nécessaire d'implanter cette démarche non seulement dans l'appareil d'État, mais également dans les instances régionales ou locales, à qui on délègue de plus en plus de pouvoir.

2.4 LE TROISIÈME LEVIER, OU L'APPROCHE SOCIÉTALE

Il s'agit d'accentuer le travail visant à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un enjeu socialement partagé, en intégrant davantage les hommes comme sujets et acteurs, et en interpellant et mobilisant les diverses composantes de la société.

2.4.1 LA RÉALISATION DE L'ÉGALITÉ : UN PROJET À PARTAGER AVEC LES HOMMES

Comment accélérer et enraciner le progrès vers l'égalité de fait entre les femmes et les hommes ? Nous croyons qu'une des réponses consiste à interpeller les hommes et à partager ce projet avec eux.

Au cours des dix dernières années, l'évolution théorique vers l'étude des rapports sociaux de sexe a mis en évidence l'important rôle que peuvent jouer les hommes et les garçons dans l'instauration de l'égalité des sexes dans les familles, les communautés, le marché du travail. On a vu naître tout un ensemble de recherches et de publications consacrées aux hommes, à l'identité masculine et à sa construction, au rôle des hommes dans l'égalité des sexes. En Europe, les pays nordiques ont intégré, depuis quelques décennies, des préoccupations à ce sujet dans leurs programmes et leurs politiques[41]. Des organisations internationales collaborent avec des hommes et des garçons dans des projets de coopération internationale sur des sujets comme le partage des responsabilités familiales et ménagères, l'hygiène sexuelle et procréative et la pandémie du VIH-sida. Plus près de nous, des initiatives nées en Ontario telles que la Campagne du ruban blanc, visent à mobiliser la voix des hommes et des garçons contre la violence à l'égard

---

41 Voir par exemple Lars JALMERT. *The Role of Men and Boys in Achieving Gender Equality, Some Swedish and Scandinavian Experiences*, adresse URL: www.un.org/womenwatch/daw/egm/men-boys2003/EP13-Jalmert.pdf. En Suède, depuis 1974, les gouvernements ont fait consensus pour valoriser la fonction paternelle auprès des hommes, notamment par l'octroi d'un congé parental réservé aux pères et par des projets de formation. L'Islande, la Norvège et la Finlande ont des systèmes similaires. En Suède et en Norvège, on travaille aussi à augmenter le nombre d'hommes dans des métiers non traditionnels de garde, d'enseignant et de soignant. La Suède investit des fonds pour financer des projets soutenant les efforts d'hommes luttant contre la violence conjugale : *Swedish Gouvernment Policy on Gender Equality into 21st Century*, adresse URL : www.regeringen.se

des femmes[42]. Bref, depuis la Déclaration de Beijing en 1995, où l'on appelait à un partenariat fondé sur l'égalité des femmes et des hommes, un nouveau champ d'action se définit autour de la préoccupation de la participation des hommes aux actions en faveur de l'égalité[43].

Tout récemment, la Commission de la condition de la femme de l'ONU s'est réunie pour discuter de la question[44]. Au terme de leurs échanges, les 45 pays participants ont conclu à la nécessité d'une participation des hommes à la réalisation de l'égalité, par leur responsabilisation et par un travail en partenariat avec les femmes. En posant d'abord le constat des rapports sociaux de sexe et en balisant l'action des gouvernements afin que soit respectée la priorité à accorder aux besoins des femmes, la Commission encourage les États, leurs gouvernements et la société civile à entreprendre des actions pour associer, de multiples façons, les hommes et les garçons dans la réalisation de l'égalité entre les sexes.

Ailleurs et au Québec, des hommes réfléchissent, agissent et critiquent le statut acquis qui continue de les favoriser dans la société. D'autres, au sein d'institutions de tous ordres, se sont solidarisés avec les demandes des femmes et ont contribué à y apporter des solutions[45]. Plusieurs ont fait des gestes individuels d'appui en soutenant une conjointe, une sœur, une amie, une mère dans leurs projets d'autonomie. Plus récemment, le dossier de la conciliation travail-famille a vu naître une véritable coalition mixte, composée d'hommes et de femmes qui ont à cœur les modifications aux politiques gouvernementales de soutien au rôle parental.

Toute cette évolution vers des valeurs plus égalitaires a commencé à affranchir aussi les hommes des contraintes liées à leurs rôles stéréotypés : l'importance de la force physique, du contrôle sur soi et sur les autres, l'exigence de la performance économique, etc. Une nouvelle génération de pères s'est rapprochée de ses enfants et a découvert les plaisirs non quantifiables de la vie affective et de la domesticité, qui étaient jusque-là des domaines privilégiés du féminin.

---

42 Voir Michael KAUFMAN. *Building a Movement of Men Working to End Violence against Women*. Voir aussi d'autres exemples cités dans *The AIM Framework, Adressing and Involving Men and Boys to Promote Gender Equality and End Gender Discrimination and Violence*. À Toronto, un programme dans les écoles élémentaires, *Boys for Babies*, jumelle des garçons de 10 à 12 ans avec des bébés dans une garderie locale afin d'apprendre aux garçons les connaissances de base en matière de soins aux enfants, adresse URL : www.michaelkaufman.com

43 Pour un compte rendu des recommandations émanant de Beijing et d'autres forums internationaux sur les hommes, voir *Agreed Language from Intergovernmental Processes*, adresse URL : www.un.org/womenwatch/daw/egm/men-boys2003/language.pdf

44 Commission de la condition de la femme de l'ONU; la 48e session, du 1er au 12 mars 2004, a porté sur le rôle des hommes et des garçons dans la réalisation de l'égalité entre les sexes, adresse URL : www.un.org/womenwatch/daw/csw/48sess.htm

45 Dans le cadre de son 30e anniversaire, le CSF a décerné des hommages à 13 hommes qui ont contribué activement à la défense et à la promotion des droits des femmes, dans des domaines aussi divers que les médias, la recherche scientifique, les milieux communautaire ou artistique, les municipalités, les instances régionales, etc.

Pour accélérer le progrès vers l'égalité de fait, l'État doit désormais soutenir et encourager la responsabilisation et la participation des hommes à la construction de l'égalité. L'État a un rôle à jouer dans la détermination de ce qui fait obstacle à l'engagement des hommes et il doit aussi prendre les mesures nécessaires pour susciter et appuyer cet engagement. La participation d'une seule des parties concernées par les inégalités, en l'occurrence les femmes, apparaît, dans bien des cas, comme une stratégie incomplète et comportant ses propres limites. Collaborer avec les hommes, c'est les convier à faire partie de la solution, en devenant coresponsables, avec les femmes, de l'analyse des problèmes d'inégalité dont ils font intrinsèquement partie, et à imaginer avec elles les solutions à préconiser.

2.4.1.1 LES BALISES

Dans un contexte où l'on constate une montée des revendications de la part d'hommes et de groupes d'hommes, des mises au point s'imposent pour éclaircir l'approche préconisée et la distinguer de certains autres discours.

Le décrochage scolaire de certains garçons ou leur désintérêt face aux études, le suicide et la détresse psychologique, les frustrations vécues par des hommes qui vivent une rupture de couple, les problèmes de santé masculine sont autant de réalités qu'une société ne peut ni évacuer ni minimiser[46]. Mais elles ne proviennent pas, selon nous, de discriminations systémiques ou de rapports de pouvoir inégaux entre les sexes. L'adhésion à des stéréotypes sexuels peut néanmoins faire partie des facteurs explicatifs des taux élevés de suicide ou de décrochage scolaire masculins, par exemple.

Ces questions peuvent et doivent être prises en charge par les entités gouvernementales compétentes, qui ont le devoir de répondre aux besoins des hommes et des femmes et de fournir des services adéquats et adaptés à l'ensemble de la population. Ainsi, par exemple, le ministère de la Santé et des Services sociaux s'occupe du suicide, et le ministère de l'Éducation, du décrochage scolaire. En outre, ces organisations auraient tout intérêt à étudier ces thèmes à la lumière d'une approche intégrée de l'égalité pour observer les facteurs d'influence des stéréotypes sexuels sur les hommes et les garçons dans les comportements autodestructeurs et les difficultés scolaires.

Des études et des recherches menées à l'intérieur de politiques ou de structures d'égalité pourraient aussi jeter un éclairage intéressant sur ces phénomènes et contribuer à indiquer des solutions qui évitent de renforcer la division des rôles sociaux de sexe. L'assouplissement des stéréotypes liés à la masculinité peut en effet élargir les perspectives et possibilités des hommes et produire des effets bénéfiques sur le plan de leur santé physique et mentale, de leur éducation et de leur bien-être général, tout en favorisant l'établissement de rapports sociaux de sexe plus égalitaires.

---

46 Voir le rapport déposé récemment au ministre de la Santé et des Services sociaux : *Les hommes : s'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins, rapport du Comité de travail en matière de prévention et d'aide,* adresse URL : ftp.msss.gouv.qc.ca/publications/acrobat/f/documentation/2004/04-911-01rap.pdf

Par ailleurs, la collaboration avec les hommes et les garçons doit s'inscrire dans le contexte global de la promotion de l'égalité des sexes. Un renforcement du soutien apporté aux hommes ne doit pas entraîner un relâchement de celui dont les femmes et les filles ont besoin. Il ne s'agit pas non plus de redistribuer les ressources actuellement consacrées aux femmes vers des actions ciblant les hommes, mais plutôt d'ajouter des ressources pour entreprendre des actions qui agissent à la racine des inégalités entre les hommes et les femmes.

Enfin, certains groupes d'hommes véhiculent, depuis quelque temps au Québec, des positions antiféministes, comme on l'a décrit au chapitre précédent. Il faut évidemment refuser avec fermeté toute alliance ou toute collaboration avec ces hommes ou groupes qui rendent les féministes responsables de tous leurs maux et qui aspirent à un retour à un ordre social inégalitaire.

2.4.1.2 DES PROJETS RASSEMBLEURS

Une fois ces balises posées, la stratégie d'intégration des hommes à la réalisation de l'égalité devrait poursuivre les objectifs suivants :

- Associer les hommes **à la remise en question des stéréotypes sexuels et à la transformation des rôles sociaux de sexe;**

- Travailler avec eux à **la réduction des inégalités et des rapports de pouvoir** afin d'orienter ensemble les actions dans le sens de la construction d'une société plus équitable.

Voici quelques domaines où pourrait s'amorcer ou se poursuivre la collaboration avec les hommes dans des dossiers qui les concernent et pour lesquels ils tireraient – tout comme les femmes d'ailleurs – des avantages.

La lutte aux stéréotypes sexistes

Si les femmes et les jeunes filles ont davantage brisé le moule des rôles conventionnels qui leur étaient dévolus, les hommes et les garçons semblent avoir moins progressé à cet égard. Par exemple, leur orientation scolaire s'est moins diversifiée vers des emplois traditionnellement féminins, ils n'ont pas encore pris en charge de façon équilibrée les tâches domestiques et ils n'assument pas encore pleinement leur paternité.

La lutte aux stéréotypes sexistes devrait redevenir une cible prioritaire pour le gouvernement et l'ensemble de la société, et une attention particulière devrait être consacrée aux hommes et aux garçons. Il y aurait lieu d'entreprendre une réflexion critique sur chaque étape de la socialisation et de repérer en particulier les influences ou les modèles permettant aux hommes et aux garçons de désexualiser leurs attitudes, leurs rôles et leurs comportements. Il faudrait favoriser le développement de qualités, d'attitudes, d'habiletés et de compétences qui éliminent les cadres actuellement imposés

par la répartition des tâches entre les sexes. Il faudrait aussi offrir aux jeunes des modèles qui illustrent une diversification des rôles et une plus grande égalité des rapports sociaux.

Les jeunes hommes pourraient être incités à s'ouvrir à des secteurs d'études différents, tels l'enseignement préscolaire et primaire, les soins aux jeunes enfants ou le secteur infirmier. La présence accrue des hommes dans ces secteurs hautement féminisés permettrait d'en diversifier les approches ou les interventions et procurerait du même coup des modèles d'identification aux jeunes garçons.

Du côté de l'apprentissage de la sexualité et des rapports hommes-femmes, il y aurait lieu d'encourager les jeunes hommes à une sexualité responsable afin de diminuer les grossesses précoces et les maladies transmissibles sexuellement, dont le VIH-sida. Il importe également de continuer à éduquer les garçons à des rapports respectueux et égalitaires entre les sexes.

Dans tout ce domaine de la lutte aux stéréotypes sexistes, nous savons que certaines initiatives ont déjà eu cours. Il s'agit maintenant d'aller plus loin que la simple sensibilisation et de viser une véritable valorisation de nouveaux rôles auprès des garçons. Les parents, les enseignants, les établissements scolaires, les médias ont ici un rôle à jouer afin de favoriser une évolution vers une culture de l'égalité.

La conciliation travail-famille

La conciliation travail-famille est un autre bon exemple pour faire valoir l'importance de travailler avec les hommes. Bien que de plus en plus d'hommes s'y intéressent, les mesures de conciliation travail-famille ont surtout été revendiquées par les femmes, puisque ce sont elles qui ont traditionnellement assumé les rôles reliés à l'éducation et aux soins des enfants. Mais les femmes ne peuvent s'attaquer seules à ce problème. La double et même triple tâche qu'elles assument constitue un obstacle qui retarde la réalisation de l'égalité des sexes dans le marché de l'emploi, dans les secteurs du pouvoir et de l'économie.

Des actions doivent être conçues pour que puisse se produire aussi chez les hommes un changement de mentalité qui mène à un réel partage des tâches et des responsabilités. Si on encourage les pères à assumer pleinement l'éducation et le soin aux enfants, les employeurs ne pourront plus tenir pour acquis que seules les travailleuses sont des parents. Si les hommes acceptent de plus en plus de s'investir dans le partage des tâches domestiques, ils libéreront ainsi du temps pour les femmes, qui pourront se consacrer davantage à la vie citoyenne. Enfin, si les hommes apprennent en plus grand nombre à fournir soins et attention aux personnes dépendantes et démunies de leur famille, dont leurs parents âgés, leurs compagnes, leurs sœurs, leurs mères pourront se donner un meilleur équilibre de vie. Les hommes eux-mêmes en retireront aussi des bénéfices, allant d'une plus grande proximité avec leurs enfants au développement de nouvelles

habiletés relationnelles, en passant par une diversification de leurs sphères d'action et de responsabilités. Hommes et femmes peuvent ainsi trouver à gagner à un rééquilibrage des rôles et à la création d'un nouveau contrat social entre les sexes.

Ici encore, la formation, les programmes éducatifs, les lois du travail, les pratiques des entreprises, les modèles positifs proposés peuvent jouer un rôle pour favoriser l'apprentissage d'habiletés nouvelles, modifier les comportements, les perceptions, amorcer la transformation des rôles sociaux et, par le fait même, s'attaquer à un système discriminatoire envers les femmes.

La lutte à la violence conjugale

La violence conjugale est bien l'une des manifestations les plus extrêmes du rapport de pouvoir entre les femmes et les hommes. Ce problème trop répandu a des impacts sociaux importants et n'épargne aucune classe sociale. Les hommes, même ceux qui n'usent pas de violence, ont un rôle à jouer pour aider à freiner ce fléau. Ils peuvent devenir des agents de changement en signifiant aux hommes qui recourent à la violence que celle-ci est inacceptable et qu'elle n'est pas une caractéristique qui définit les hommes et l'identité masculine. C'est lorsque le groupe des hommes s'appropriera la lutte à la violence conjugale que l'éradication de ce problème aura le plus de chances de se produire.

Nombre d'actions spécifiques visent déjà à soutenir les femmes victimes de violence conjugale. Mais quelques expériences fructueuses démontrent que la collaboration avec les intervenants auprès d'hommes violents s'avère aussi profitable. Des initiatives pilotées par des groupes de femmes ont déjà été entreprises en ce sens et mériteraient d'être intensifiées[47].

Le partage du pouvoir économique et politique

Les femmes ont souvent compté sur des hommes en situation de pouvoir pour infléchir des politiques, des programmes ou des projets en leur faveur. Par exemple, le mouvement des femmes a sensibilisé des politiciens, des leaders syndicaux, des maires et des chefs d'entreprise afin d'obtenir des appuis à leurs causes. De façon plus systématique, des hommes occupant des postes clés dans la politique, les affaires, le monde des sports et des arts peuvent accepter de jouer des rôles de modèles égalitaires pour d'autres hommes. Les hommes qui détiennent le pouvoir doivent aussi être responsabilisés en vue de promouvoir un accès égal aux ressources économiques, aux réseaux d'affaires et aux décisions de nature politique, sociale et économique. Plusieurs d'entre eux reconnaissent qu'ils ont tout à gagner à vivre dans une société plus démocratique et plus égalitaire dont les politiques répondent plus adéquatement à l'ensemble de la population.

---

[47] L'Accord Mauricie, par exemple, est une ressource pour hommes violents qui travaille en étroite collaboration avec la maison d'hébergement de la région.

2.4.1.3 LA PARTICIPATION DES HOMMES EN TANT QUE SUJETS, ACTEURS ET CONCEPTEURS DE POLITIQUES ET D'ACTIONS.

Il s'avère donc essentiel d'interpeller les hommes et les garçons comme sujets, comme acteurs et comme concepteurs des actions qui mèneront aux changements. Comme sujets, il est possible d'agir auprès d'eux par le biais de l'éducation et la mise en place d'actions ayant pour objectif la réflexion personnelle et les changements de comportement et d'attitude. Les hommes et les garçons peuvent aussi être interpellés pour agir en tant qu'agents diffuseurs du message auprès de leurs pairs, par la voie de l'éducation et de l'intervention. Enfin, ils peuvent aussi jouer un rôle dans la définition même et la conception des actions – politiques, programmes, etc. – à entreprendre.

L'investissement des hommes dans l'analyse des problèmes d'inégalité et la conception et la définition même d'initiatives en collaboration avec les femmes devrait constituer le genre d'engagement particulièrement encouragé. Des comités de travail mixtes pourraient être formés pour œuvrer dans des dossiers spécifiques, comme les stéréotypes sexuels ou la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles.

Une telle approche rejoindra sans doute plus facilement les jeunes hommes, dont plusieurs se sont déjà mis en mouvement, ayant été éduqués dans des milieux où les rôles sociaux ont commencé à se transformer. Par ailleurs, nombre de jeunes femmes n'imaginent pas travailler à l'égalité entre les sexes autrement que dans un contexte de mixité. D'autres s'identifient peu au mouvement féministe, tout en reconnaissant les bienfaits de la lutte menée par celui-ci et dont elles bénéficient aujourd'hui. Si les stratégies du mouvement pour l'égalité s'adressent autant aux hommes qu'aux femmes et cherchent à responsabiliser les uns et les autres, ces jeunes femmes qui ne se disent pas féministes risquent de se reconnaître davantage dans les revendications et les objectifs proposés.

Enfin, cette démarche fondée sur un appel à une action solidaire entre les femmes et les hommes pourrait engendrer des consensus plus vastes et plus efficaces sur des questions d'intérêt commun. Elle favorisera le développement d'alliances avec des acteurs qui, en général, ne se sentent pas concernés par les revendications féministes. Enfin, même s'il s'agit d'un but accessoire, une plus grande participation des hommes permettrait peut-être d'isoler et de contrecarrer les discours antiféministes actuels, par des voix masculines se portant à la défense de cet enjeu démocratique qu'est l'égalité entre les femmes et les hommes.

2.4.2 LA MOBILISATION DES ACTEURS SOCIAUX

Au-delà des responsabilités individuelles des hommes et des femmes dans la réalisation de l'égalité, on retrouve les responsabilités collectives des organisations qui composent le paysage socioéconomique du Québec et dont plusieurs, notamment dans le cadre de la régionalisation, voient leur pouvoir accru. En effet, pour que l'égalité devienne un enjeu social, elle doit être soutenue et appliquée par un large éventail d'acteurs qui peuvent influer sur sa réalisation et collaborer à celle-ci, en vertu des rôles respectifs

qu'ils jouent dans la société. Les meilleurs résultats seront obtenus en mettant à profit toutes les ressources humaines disponibles et toutes les institutions concernées.

Bien sûr, certains des acteurs sociaux comptent déjà parmi les partenaires de l'égalité du gouvernement et du mouvement des femmes et se sont engagés, à un moment ou à un autre, dans des actions en faveur de l'égalité. Qu'on pense aux conseils régionaux de développement, qui ont travaillé avec le mouvement régional des femmes pour tenir compte de leurs préoccupations, ou au milieu des entreprises, qui s'est associé au prix ISO familles. Cependant, plusieurs de ces alliances se font au gré de la volonté et de la conviction des personnes en position d'autorité ou sous l'effet des pressions que les femmes exercent. Pour aller plus loin, les partenaires actuels ou potentiels doivent davantage être interpellés au regard de leur responsabilité sociale et engagés dans des exercices de réflexion et de définition des problèmes d'égalité, dans l'établissement des diagnostics et la recherche de solutions. À cette fin, il faudra rechercher des partenariats durables. Pour la catégorie d'acteurs que sont les institutions détenant des pouvoirs délégués par l'État, la responsabilité à cet égard devrait même s'exercer par le biais de mécanismes officiels déterminés par le gouvernement (articles de loi, éléments de politiques, attentes nommément signifiées).

Il y a différents types et degrés d'alliances possibles, qui ne sont pas, d'une part, nécessairement simultanées ni, d'autre part, mutuellement exclusives. Les stratégies visant à mettre au point des alliances doivent être adaptées en fonction des organisations, de leur degré de sensibilité, de leur niveau de responsabilité et des objectifs à atteindre.

On pourrait distinguer deux catégories d'alliés. D'abord, **ceux qui font partie des institutions parapubliques ou à qui l'État a transféré des responsabilités**. Se retrouvent dans cette catégorie les acteurs importants de la décentralisation et de la régionalisation amorcées par le gouvernement, soit les conférences régionales des élus, les municipalités, les municipalités régionales de comté, les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, les conseils régionaux des partenaires du marché du travail et les commissions scolaires. Ces institutions ou instances à caractère régional doivent se sentir fortement interpellées pour contribuer à la construction d'une société plus juste et plus démocratique. Comme l'État leur transfère des pouvoirs et responsabilités, il faudrait s'assurer de mettre en place des mécanismes pour que les acteurs locaux et régionaux participent activement à la réalisation de l'égalité.

La deuxième catégorie regroupe **les autres organisations non liées par une délégation de pouvoir**. Ce sont entre autres les groupes de femmes et les chercheuses féministes, les groupes communautaires, les médias, les entreprises, les syndicats, les organisations à vocation économique, les forums régionaux des jeunes, les milieux de la recherche, les partis politiques et certains groupes d'hommes. Parmi ces organisations, certaines (les groupes de femmes) sont porteuses de la cause et, par conséquent, constituent des alliées naturelles et engagées. D'autres, à l'autre bout du spectre, montrent peu de propension à examiner les situations d'inégalité entre les femmes et les hommes, souvent par manque d'intérêt et de connaissances. S'il y a peu d'opposition active de la part des différents

partenaires à l'idée de l'égalité des femmes et des hommes, la mise en place de mécanismes permettant une égalité réelle, dans les faits, est souvent freinée par l'incompréhension et la méconnaissance des réalités vécues par les femmes et des inégalités persistantes entre les femmes et les hommes. Les partenaires ont tendance à n'adhérer qu'à une approche bien documentée, pragmatique et dans laquelle ils trouvent leur intérêt. Il faut donc poursuivre l'effort d'information et de sensibilisation pour accroître la mobilisation sur la base des principes de justice et d'équité et démontrer les bénéfices, pour les institutions et l'ensemble de la société, de la pleine participation tant des femmes que des hommes aux divers aspects de notre vie privée et publique.

On peut rejoindre ces organisations par le biais de dossiers particuliers, d'événements ou d'actions ponctuelles qui soulèvent leur intérêt. D'autres alliés sont les groupes qui partagent les objectifs d'égalité et qui, en règle générale, acceptent volontiers d'examiner les situations et adhèrent aux mécanismes de changement de façon à intégrer l'égalité dans leur pratique. Leur force réside dans leur capacité à faire pression pour réclamer les changements. Ce sont plus particulièrement les groupes communautaires, les syndicats, et les milieux de la recherche sociale.

Nous avons regardé comment la France a cherché à mobiliser tous les acteurs sociaux autour de l'objectif de l'égalité. La Charte de l'égalité de la France[48], en vigueur depuis le 8 mars 2004, est très inspirante à cet égard. Ainsi, la charte française a réussi l'exploit de « fédérer près d'une centaine d'acteurs, pouvoirs publics mais aussi acteurs du monde économique et de la société civile, autour de cette démarche transversale de l'égalité qui fait de l'égalité un élément intrinsèque de la décision publique ». L'objectif est de « substituer progressivement une culture de l'égalité à une politique de l'égalité ».

La Charte de l'égalité de la France comprend près de trois cents engagements des partenaires majeurs, tels l'Association des régions de France, l'Association des maires de France, les partenaires sociaux (syndicats, associations d'entreprises) ou les chambres consulaires (chambres de commerce). Ils se sont engagés formellement à entreprendre des actions de natures diverses au sein de leur organisation, comme nommer des personnes spécialement chargées de la parité et de l'égalité professionnelles au sein de leur organisation, prévenir l'affichage d'images dégradantes des femmes sur les voies publiques, faire la promotion du label « égalité professionnelle » dans les entreprises, promouvoir auprès des hommes les congés parentaux ou effectuer, à l'aide d'indicateurs, le suivi régulier de la prise en compte de l'égalité professionnelle.

L'exemple français peut certainement nous suggérer des pistes pour le Québec et, pourquoi pas, nous amener à envisager une table des partenaires de l'égalité.

---

48 Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité et ministère délégué à la Parité et à l'Égalité professionnelle. *La Charte de l'égalité, Pour l'égalité des hommes et des femmes, la France s'engage*, adresse URL : www.social.gouv.fr/femmes/gd_doss/charte_egalite/charte_egalite.pdf

2.4.2.1 DES ALLIANCES À OFFICIALISER

Les municipalités et les conférences régionales des élus et élues (CRE)

Les municipalités comptent parmi les lieux les plus aptes à influer sur la qualité de vie. Elles sont également, sur le plan politique, un milieu multiplicateur de pouvoir, puisqu'on y recrute les personnes élues qui siégeront dans des instances à vocation régionale ou territoriale, telles les conférences régionales des élus ou les MRC. Enfin, en tant que lieu où s'incarne la démocratie sur le plan local, les municipalités ont une responsabilité particulière en matière d'égalité.

On a assisté, ces dernières années, à la mise en place de plusieurs partenariats et d'actions ciblées de promotion de l'égalité dans les municipalités, par exemple les dossiers sur la sécurité des femmes dans les villes, la création de comités Femmes et ville, la recherche de la participation d'institutions et d'entreprises dans le dossier de la conciliation travail-famille sur leur territoire.

Depuis une douzaine d'années, par le travail de planification stratégique régionale et l'élaboration d'ententes-cadres de développement régional, les groupes de femmes de toutes les régions du Québec ont créé des partenariats et des alliances avec l'ensemble des organisations siégeant dans l'instance de coordination et de programmation du développement régional qu'étaient les conseils régionaux de développement (CRD) : les élus municipaux (villes et MRC), les représentants d'entreprises et d'associations à vocation économique, les syndicats, les représentants de l'enseignement, de la formation, de la recherche et du développement de la main-d'œuvre, les secteurs coopératifs, les communautés autochtones, les groupes sociocommunautaires, les conseils régionaux sectoriels (santé, culture, environnement, tourisme, loisirs et sports), la députation régionale.

La plupart des régions ont ainsi inscrit dans leur entente-cadre de développement un principe d'égalité entre les hommes et les femmes ou, à défaut, des préoccupations pour l'amélioration des conditions de vie des femmes. Les plans d'action qui servaient à actualiser les planifications stratégiques régionales incluaient différentes actions visant l'égalité des femmes dans de nombreux champs d'action du développement.

Dans la poursuite des mandats dévolus aux anciens conseils régionaux de développement, les CRE, composées majoritairement d'élus municipaux, devront favoriser la concertation des partenaires dans les régions et établir un plan quinquennal de développement définissant les objectifs de développement de leur région. Selon la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, ce travail devra tenir compte en priorité de la participation à la vie démocratique des jeunes et des femmes, selon les principes de l'égalité et de la parité.

À cet égard, les municipalités et les CRE ne devraient-elles pas :

- Se doter d'une politique d'égalité sur leur territoire visant notamment la parité de présence des femmes et des hommes dans leurs propres structures ?

- Créer des comités de travail et chercher la collaboration des divers intervenants du territoire, notamment les instances qui représentent les femmes, pour mettre en œuvre leur politique de l'égalité ?

- Se doter d'une politique de la famille et ajuster l'offre de services dans une optique de conciliation travail-famille ?

- Instaurer des mécanismes d'analyse systématique de leurs politiques et de leurs projets en fonction de la situation particulière des femmes et des hommes, dans un souci d'égalité ?

- Se doter d'indicateurs capables de mesurer les impacts de leurs décisions sur la qualité de vie des femmes et des hommes afin de réduire les inégalités entre les deux sexes (infrastructures, transport, loisirs, logement, sécurité, besoins en services publics, contraintes liées au temps, à l'espace et à l'emploi) ?

- Être imputables de leurs actions au regard de l'égalité entre les femmes et les hommes de leur territoire ?

Les municipalités régionales de comté (MRC) et les centres locaux de développement (CLD)

Les MRC, responsables des CLD, verront leurs responsabilités élargies, notamment en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat. Elles devraient donc :

- Dans le cadre des attentes qu'elles doivent signifier aux CLD en vertu de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, inciter ces derniers à recourir à l'approche intégrée de l'égalité dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs plans d'action;

- Viser la parité des conseils d'administration des CLD.

Les commissions scolaires

Chargées d'organiser l'éducation préscolaire, primaire et secondaire, et la formation professionnelle, les commissions scolaires ont une mission capitale pour le développement des individus. Elles participent également au développement des collectivités en offrant des services éducatifs, culturels, sociaux, sportifs, scientifiques ou communautaires.

Elles sont particulièrement bien placées pour traquer les stéréotypes chez les filles et les garçons, inciter à des comportements respectueux et non sexistes et soutenir les réflexions sur les choix professionnels des jeunes.

Ne pourraient-elles pas, dans une approche globale et intégrée :

- Accentuer le travail visant à changer l'image stéréotypée que garçons et filles ont de leur parcours scolaire et professionnel, favorisant ainsi la diversification scolaire des unes et des autres ?

- Inclure dans le cursus scolaire des ateliers de sensibilisation à des rapports amoureux sans violence et à des comportements sexuels responsables ?

- Inculquer des notions et faire vivre des expériences permettant aux garçons de développer des habiletés dans les soins aux personnes et les tâches domestiques ?

- Favoriser des expériences d'exercice de la démocratie et viser des représentations paritaires des garçons et des filles dans les comités étudiants ?

Les agences de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux

Les agences ont le mandat de veiller à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population. Elles doivent entre autres voir à l'organisation et à l'exercice des fonctions de la santé publique et coordonner l'ensemble des réseaux locaux de services, qui offriront des services de première ligne à la population.

À ce titre, elles devraient avoir la responsabilité :

- D'appliquer une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes en utilisant l'approche intégrée de l'égalité;

- De veiller à ce que, sur le plan local, on puisse offrir des services spécifiques adaptés aux réalités des femmes et des hommes;

- De viser la parité de représentation dans les conseils d'administration des instances faisant partie des réseaux locaux;

- D'assurer la présence d'une instance responsable de la situation des femmes et de leurs besoins.

2.4.2.2 DES ALLIANCES À MAINTENIR OU À CRÉER

Les groupes de femmes et les chercheuses féministes

Le mouvement des femmes, avec les tables de concertation des groupes de femmes et les groupes nationaux et régionaux, a été, et de loin, le principal allié du gouvernement dans la quête de l'égalité. Porteurs au premier chef des dossiers pour l'amélioration des conditions de vie des femmes, ces groupes ont analysé les situations vécues par les femmes, documenté les inégalités, créé des comités conseils en condition féminine et créé de nombreuses alliances. Ils ont, en quelque sorte, porté les volontés de changement auprès des partenaires, en vue de l'égalité femmes-hommes. Leur travail doit se poursuivre pour leur permettre de demeurer un phare dans la lutte aux inégalités.

Les chercheuses féministes ont également apporté une contribution essentielle à l'avancée des femmes, que ce soit par leur réflexion théorique, leurs analyses de la situation des femmes et des politiques, leur participation à la définition des enjeux ou

comme expertes ou par leur travail en concertation avec les groupes de femmes, les groupes communautaires et les femmes de l'appareil administratif. Ces alliances restent absolument nécessaires.

Les groupes communautaires

Les groupes communautaires offrent divers services à la population et concourent à la promotion de valeurs sociales et démocratiques. Ils participent à leur manière à la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes, par exemple en réclamant des logements sociaux ou en militant pour la lutte à la pauvreté. Leurs alliances avec le mouvement des femmes et avec les syndicats dans certains dossiers s'avèrent une force à maintenir. Chacun dans leurs secteurs respectifs, ils peuvent s'interroger sur la façon dont ils pourraient contribuer davantage à l'égalité par leurs actions, par exemple en matière de santé mentale, utiliser une approche différenciée pour les femmes et pour les hommes. En matière de services et de soutien offerts à la population immigrante, les groupes communautaires devraient travailler en étroite collaboration avec les organismes voués à l'égalité, de manière à sensibiliser les personnes immigrantes à la valeur d'égalité entre les femmes et les hommes qui prévaut au Québec.

Les entreprises et autres milieux de travail

Les entreprises ont largement profité de l'entrée des femmes dans le marché du travail, comme main-d'œuvre compétente et de plus en plus scolarisée. Par contre, ces dernières ne progressent pas autant que les hommes dans la hiérarchie des entreprises, ne se retrouvant pas en aussi grand nombre dans les entreprises technologiques et arrivent difficilement à concilier leurs responsabilités professionnelles et privées.

Au Québec, certaines organisations sont déjà visées par deux obligations : les programmes d'accès à l'égalité (PAE) et l'équité salariale. De plus, celles qui contractent avec le gouvernement sont liées par l'obligation contractuelle. Ces instruments sont très intéressants pour la promotion et la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes. De plus, dans un contexte de mouvance du monde du travail et dans un souci d'attirer et de maintenir un personnel de qualité, les entreprises devront miser sur la réconciliation des univers, vie privée, vie sociale et vie professionnelle, de l'ensemble de leurs employés. Devant l'éventualité d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, l'apport des femmes, de plus en plus scolarisées, au marché du travail représentera une avenue incontournable, constituant ainsi un motif d'engagement des entreprises envers l'égalité.

Les entreprises d'une certaine taille ne pourraient-elles pas :

- Mettre sur pied des comités mixtes conjoints pour élaborer une politique de conciliation travail-famille ?

- Voir à favoriser la progression des femmes dans la structure hiérarchique ?

- Mieux intégrer les femmes et les hommes dans les secteurs non traditionnels respectifs ?

Les syndicats

Les syndicats ont contribué de façon importante à l'amélioration des conditions de vie des femmes sur le marché du travail. La plupart se sont d'ailleurs dotés de comités de condition féminine qui les ont conseillés et soutenus dans leurs actions. Ils ont notamment appuyé l'instauration de congés parentaux, réclamé des PAE, l'équité salariale, le retrait préventif des travailleuses enceintes, etc. Selon une étude récente effectuée dans plusieurs pays, l'action syndicale a exercé une influence positive sur les salaires des femmes, de façon plus marquée que sur ceux des hommes[49]. Dans un contexte de modification du marché du travail en raison de la mondialisation, de l'émergence de formes d'emploi atypiques, il est essentiel que les syndicats continuent à soutenir leurs membres dans une perspective d'égalité. Les syndicats demeurent des alliés de taille dans le soutien aux groupes qui réclament plus de justice et d'équité entre les diverses composantes de la société, y compris entre les femmes et les hommes.

Ils pourraient, par exemple, poursuivre et intensifier leur action pour :

- Promouvoir des mesures de conciliation travail-famille et valoriser leur utilisation, tant chez les hommes que chez les femmes;

- Dans tous les aspects reliés aux relations de travail, y compris pour la négociation des conventions collectives, utiliser l'approche intégrée de l'égalité;

---

[49] T. AIDT et Z. TZANNATOS. *Unions and Collective Bargaining : Economic Effects in a Global Environment*, (Washington, D.C., 2002, Banque mondiale), p. 49-50, cité dans Bureau international du travail. *L'heure de l'égalité au travail*, 2003, p. 110.

- Par le biais des conventions collectives, indiquer les mesures favorables à la conciliation travail-famille;

- Veiller à ce que les lois du travail soient équitables autant pour les hommes que pour les femmes et lutter contre les stéréotypes dans le milieu du travail.

Les médias

Le rôle des médias est d'informer le public, d'émettre des opinions sur la conduite des affaires publiques, de refléter ce que la société considère comme digne d'intérêt public. En retour, les médias peuvent exercer une influence sur l'ordre du jour politique et jouent un rôle dans l'établissement et la perpétuation de certaines valeurs et normes, mais aussi des stéréotypes et de la violence, d'où leur place stratégique dans le suivi des questions d'égalité, dans la présentation des images des femmes et des hommes et des relations entre les sexes. En effet, les images négatives ou stéréotypées des femmes ou des hommes que continuent de véhiculer les médias et la publicité ne brossent pas un portrait exact des multiples rôles des femmes et des hommes et de leurs contributions dans un monde en évolution.

Dans ce sens, sans préjudice à leur liberté d'expression, les médias, en tant que faiseurs d'opinion et instruments de façonnement des valeurs, devraient se doter d'un code d'éthique favorisant la mise en valeur du principe d'égalité entre les femmes et les hommes.

Les partis politiques

Les partis politiques permettent à la population de faire des choix quant aux personnes qui sauront le mieux les représenter et assurer la gouvernance de l'État. Ils participent aussi à la formation de leurs membres. Le choix qu'ils font des candidats et candidates constitue une fonction essentielle dans le processus électoral démocratique. Au Québec, bien que des avancées majeures aient été réalisées depuis quelques années, en termes d'augmentation du nombre de candidates aux élections et d'élues, les candidatures féminines demeurent trop peu nombreuses, et les femmes, difficiles à recruter. Comme les partis politiques constituent la clé de l'accès des femmes à l'Assemblée nationale et, de plus en plus, aux conseils municipaux, ils doivent être interpellés :

- Pour qu'ils accentuent, au niveau des circonscriptions ou des districts municipaux, l'action des comités de recrutement, de façon à recruter autant de femmes que d'hommes;

- Pour qu'ils assument plus activement leurs fonctions de formation, d'accueil et de soutien de leurs membres, particulièrement à l'intention des femmes qui sont moins préparées à des postes de pouvoir.

Le domaine de la recherche, y compris les fonds de recherche

Au-delà de la recherche effectuée dans les chaires d'études féministes, où l'on peut compter sur un bassin de chercheuses féministes de qualité, la prise en compte de l'égalité devrait aussi faire partie des paramètres de recherche dans les secteurs des affaires sociales, de la santé, de l'éducation ou des sciences et technologies. Les universités et des institutions telles que l'Institut national de recherche scientifique (INRS), l'Institut national de santé publique (INSP) pourraient certainement contribuer à éclairer les situations différenciées des femmes et des hommes dans le cadre de leurs travaux de recherche. Le CSF a récemment suggéré à l'INSP, qui s'apprête à effectuer une vaste étude sur l'accès aux soins de santé en région, d'étudier spécifiquement les problèmes vécus par les femmes et par les hommes.

La Fédération des cégeps et la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec

En tant qu'institutions d'éducation et de savoir, les cégeps et universités ont un rôle à jouer, en termes de transmission de valeurs et d'étude des phénomènes sociaux. Ils doivent viser la parité de représentation dans leurs instances administratives et s'assurer que la formation des maîtres permette au corps professoral de respecter et de transmettre les valeurs d'égalité. Ils peuvent aussi accentuer leurs actions pouvant contribuer à combattre les stéréotypes, à diversifier les choix scolaires des filles et des garçons, ou à mettre sur pied des mesures de conciliation famille-études, par exemple. À ce titre, le Québec aurait tout à gagner à compter les cégeps et universités parmi ses partenaires de l'égalité.

Des groupes d'hommes

Il existe peu de groupes d'hommes qui défendent le droit à l'égalité tout en reconnaissant que les femmes vivent encore des inégalités dues au rapport de pouvoir entre les sexes. La création d'alliances avec ceux-ci constituerait certainement un moyen intéressant pour trouver des solutions susceptibles de rejoindre les hommes. Par ailleurs, il faudrait identifier, parmi les groupes de services destinés aux hommes, ceux qui inscrivent leur action dans la déconstruction des rapports sociaux de sexe et qui pourraient figurer parmi les partenaires.

L'égalité entre les femmes et les hommes s'avère un objectif qui traverse la société dans toutes ses dimensions et dont la réalisation interpelle l'ensemble des acteurs socioéconomiques et politiques. Le Québec a toujours su innover dans ses choix et ses stratégies pour atteindre ses idéaux. L'égalité et la démocratie étant deux valeurs partagées par la société québécoise, nous faisons le pari que les grands acteurs sociaux se sentiront concernés par la pleine participation des femmes et des hommes au développement du Québec et chercheront ensemble, par de meilleures alliances, les voies qui permettront, tant dans la sphère publique que dans la sphère privée, d'y arriver. Un engagement public, de leur part, constituerait un gage majeur de succès pour accélérer la réalisation de l'égalité de fait.

CHAPITRE III
LA VOLONTÉ GOUVERNEMENTALE : UNE CONDITION DE RÉUSSITE

On ne saurait espérer atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes dans une société où cette valeur n'est pas d'abord partagée et portée par l'État. D'une part, parce qu'il lui revient de légiférer pour permettre l'égalité *de jure* et, d'autre part, parce que l'État détient des leviers nécessaires pour qu'une valeur puisse devenir un choix de société, menant à la réalisation de l'égalité *de facto*. Ainsi, l'État devrait avoir un rôle majeur à jouer auprès de la population et des partenaires, tant publics que privés, en matière de sensibilisation et de mobilisation, préalables à l'engagement et à l'action.

3.1 DES EXEMPLES INSPIRANTS

Toute la littérature portant sur le sujet réitère la nécessaire volonté gouvernementale comme condition essentielle de réussite. Dans les pays européens actifs en matière d'égalité[50], la situation inégale des femmes et l'objectif d'y remédier sont toujours clairement reconnus. De plus, un tour d'horizon de ces pays confirme que cette volonté se traduit dans la mise en place d'infrastructures nationales assignées à la réalisation de l'égalité. La plupart des gouvernements centraux accordent à une personne en autorité, une ministre la plupart du temps, la responsabilité du dossier de l'égalité entre les sexes et de la promotion des droits des femmes.

Une infrastructure a le mandat de soutenir les actions gouvernementales, d'aider, souvent, à la coordination des politiques gouvernementales en matière d'égalité, et d'informer et de sensibiliser la population et les groupes cibles. Dans tous les pays étudiés, une ou des entités consultatives indépendantes (Conseil ou comité consultatif, etc.) font également partie de l'infrastructure. Au conseil d'administration de ces entités se retrouvent les diverses composantes de la société et des groupes d'intérêt. Des sièges sont souvent réservés à des représentants des ministères et, plus rarement (Suède), à des représentants des partis politiques. Le rôle de ces entités consultatives est d'agir comme interface entre le politique, l'administration et la société civile (groupes de femmes et groupes sociaux, milieu de la recherche, milieu socioéconomique, syndicat, patronat, etc.), d'établir des synergies et de mieux orienter l'action. Pour leur part, les entités traditionnellement dédiées à la défense des droits (commission des droits, commission favorisant l'égalité en emploi, ombudsman, etc.) continuent leur action en parallèle, souvent sous la responsabilité de la ministre de l'Égalité.

3.2 UNE POLITIQUE DE L'ÉGALITÉ

Le projet d'égalité et les stratégies gouvernementales présentées dans cette première partie, tant nouvelles que déjà éprouvées, doivent donc prendre corps dans une stratégie gouvernementale qui traduise cette volonté du gouvernement du Québec. L'État doit

---

50 Francine LEPAGE. *Des instruments pour l'égalité*, Québec, Conseil du statut de la femme, adresse URL : http://www.csf.gouv.qc.ca, p. 20-21. Le document analyse les infrastructures de la Suède, du Danemark, de la Norvège, de la Belgique, de la France et de l'Espagne.

accepter de s'y engager en sachant que l'objectif à atteindre nécessite un investissement à long terme et que les avancées ne peuvent être mesurées sur une période restreinte.

Le premier et principal jalon pour exprimer la volonté gouvernementale de travailler à la réalisation de l'égalité est certainement l'émission d'une politique gouvernementale, dont la mise en œuvre se traduira par un programme d'action.

La future politique de l'égalité du gouvernement du Québec devra indiquer des orientations et des axes d'intervention qui traduiront les priorités d'intervention qu'il se donne et qui correspondent aux principaux obstacles empêchant encore la réalisation d'une véritable égalité de fait.

Cependant, au-delà des orientations et des axes d'intervention, et à l'instar d'autres politiques que nous avons consultées, la politique d'égalité entre les femmes et les hommes devrait contenir :

- Les responsabilités et les attentes signifiées aux ministères, centraux et régionaux;

- Le rôle, les responsabilités et les attentes signifiées par le gouvernement aux organismes à qui il a délégué des responsabilités régionales (conférences régionales des élus, municipalités régionales de comté, agences de développement des réseaux de santé);

- Les mécanismes de la reddition de comptes attendue des ministères et organismes;

- Les outils essentiels utilisés dans l'appareil d'État pour travailler à la réalisation de l'égalité;

- Les mécanismes de suivi de la politique.

3.3 DES RESSOURCES VOUÉES À L'ÉGALITÉ

La notion d'égalité entre les femmes et les hommes réfère à des connaissances, notamment en matière juridique et sociologique. D'ailleurs, il s'est développé tout un champ de recherche autour de ce thème, depuis trente ans, dans le monde en général et au Québec en particulier, d'une part dans les universités, avec les chaires d'études féministes, et d'autre part au sein des deux organismes publics québécois voués à la condition féminine que sont le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine.

Sans se prononcer sur le type de structure gouvernementale le plus apte à poursuivre, au sein de l'appareil d'État, la mission de l'égalité, il apparaît tout à fait indispensable que le gouvernement maintienne le développement des connaissances et de l'expertise en cette matière, au profit tant du politique que de l'administratif. De plus, les missions suivantes doivent être maintenues, voire renforcées :

- Conseiller le gouvernement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et conseiller les décideurs locaux et régionaux en rendant publics des avis et recommandations. À cet égard, des personnes représentatives de diverses composantes de la société civile devraient siéger au sein de cet organisme gouvernemental;

- Informer la population et les décideurs nationaux et régionaux des réalités différentes des femmes et des hommes;

- Accompagner des initiatives de divers milieux qui visent l'égalité et leur offrir le soutien nécessaire;

- Soutenir l'action gouvernementale, tant nationale que régionale, pour qu'elle puisse concourir à la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière d'égalité;

- Assurer le rayonnement du Québec sur la scène canadienne, internationale et au sein de la Francophonie, au regard de l'égalité entre les femmes et les hommes, consolidant ainsi son titre de leader en ce domaine.

Il va de soi que la réalisation de ces missions nécessite l'allocation de ressources humaines et financières suffisantes.

3.4 LA REDDITION DE COMPTES

L'adoption de la Loi sur l'administration publique a instauré un nouveau cadre de gestion axé sur les résultats. La reddition de comptes en constitue une étape essentielle pour évaluer les actions entreprises à l'égard des objectifs visés. L'examen de certaines lois ou politiques québécoises récentes, telles la *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* ou la *Politique de soutien à domicile*, nous confirme que le gouvernement introduit maintenant des mécanismes de suivi et de reddition de comptes dans ses grands projets. Il nous apparaît ainsi logique et cohérent que les ministères et organismes, aux niveau tant central que régional, se voient imposer l'obligation de rendre publics les objectifs, les actions engagées et les résultats obtenus dans la quête de l'égalité.

CONCLUSION

« L'égalité est affaire de démocratie et de droits fondamentaux. Elle nous concerne tous », rappelle M. Padraig Flynn, de la Commission européenne[51].

Le Québec est lié par des conventions internationales portant sur la protection des droits de la personne que le gouvernement canadien a sanctionnées ou auxquelles il a lui-même souscrit. On pense, par exemple, à la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes de l'ONU (CEDEF) de même qu'aux principales conventions de l'Organisation internationale du travail. Sur le plan des droits fondamentaux, il importe donc, étant donné que les droits des femmes sont inhérents aux droits humains, que la société québécoise continue d'incarner le mieux possible, quotidiennement, l'idéal d'égalité contenu dans la Charte des droits et libertés de la personne, qui affirme, à l'article 10, que « toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur […] le sexe ».

De plus, on sait que l'intégration économique accrue des pays et la multiplication des accords de commerce qu'elle suscite aux niveaux bilatéral, régional ou multilatéral amènent les États à s'interroger sur les conséquences de cette intégration sur leur population et sur leur capacité de légiférer à l'interne et font naître le besoin d'une contrepartie en matière d'instruments juridiques supranationaux en vue de la protection des droits. Le Québec, qui possède une économie largement ouverte sur l'extérieur, doit rester attentif à ces enjeux, qui sont à la fois économiques et sociaux et qui touchent les femmes comme travailleuses et citoyennes.

En outre, au-delà de ses engagements formels, le Québec est perçu sur le plan international et au Canada comme l'une des sociétés qui tracent la voie en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Au moment où de nombreux États s'engagent dans des actions plus structurées en faveur de l'égalité, dans la foulée du programme d'action de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, on s'attend à ce que le Québec continue à faire preuve de dynamisme et de leadership à cet égard. Sur cette question, signalons que le gouvernement québécois, qui vient de rendre publiques sa vision et ses priorités d'action pour les années à venir dans le document *Briller parmi les meilleurs*, s'engage à faire du Québec une société où l'égalité entre les femmes et les hommes sera exemplaire[52].

Dans ce document, le gouvernement attire également l'attention sur les défis qu'il faudra relever au Québec, si l'on veut demeurer une société où il fait bon vivre, défis reliés à la démographie, à l'avènement de la société du savoir, au contexte de

---

51 Commission européenne. *100 mots pour l'égalité : un glossaire de termes sur l'égalité entre les femmes et les hommes, op. cit.*, p. 42.

52 Gouvernement du Québec. *Briller parmi les meilleurs : la vision et les priorités d'action du gouvernement du Québec*, Québec, gouvernement du Québec, 2004, p. 13.

compétitivité internationale, au développement économique et social sur tout le territoire, à l'équilibre des finances publiques, et à l'instauration d'une société inclusive préoccupée du bien commun et de justice sociale.

Or, comme nous l'avons vu précédemment, la présence des femmes sur le marché du travail, l'inscription en grand nombre des jeunes générations aux études postsecondaires et l'intérêt de plus en plus marqué de certaines d'entre elles pour la participation aux instances de décision et à la chose publique montrent que la population féminine constitue sans conteste un atout pour le Québec dans la réalisation de ses objectifs. En outre, sur le seul plan économique, permettre aux jeunes filles et aux femmes de développer leur plein potentiel est perçu, par de plus en plus de pays, comme l'une des principales avenues à considérer, si l'on veut maintenir une société dynamique, assurer un niveau de vie élevé, rendre possible une meilleure redistribution de la richesse et éliminer la pauvreté.

Dans ce contexte, nous croyons qu'une société favorisant l'égalité de droits, de responsabilités et de possibilités et où tant les hommes que les femmes pourront donner toute leur mesure, étant dégagés des carcans imposés par des rôles sociaux prédéterminés, sera mieux à même de faire face au défi démographique auquel nous faisons face. On sait que ce défi est particulièrement exigeant au Québec, compte tenu du fait que la pyramide des âges s'y est inversée très rapidement et de façon plus prononcée qu'ailleurs.

Nous devons en effet arriver à mettre pleinement en valeur les talents de la population afin d'atténuer les conséquences des pénuries de main-d'œuvre prévues et d'assumer les coûts inhérents au vieillissement de la population. En même temps, nous sommes conviés à assurer le renouvellement de la population, l'éducation des enfants et les soins à nos proches vieillissants, un défi que les femmes ne veulent plus relever seules. Il est d'autant plus difficile de l'envisager en situation de travail précaire, sans garanties suffisantes quant à la sécurité d'emploi et au revenu et sans les services d'appoint nécessaires. Pour renouveler ce défi, il faut également instaurer une nouvelle culture dans le monde du travail et un partage plus égalitaire des tâches et des responsabilités entre les hommes et les femmes dans la sphère privée. La société québécoise compte aussi, pour assurer son développement, sur l'apport et la contribution d'une immigration de plus en plus diversifiée. Dans la mesure où les dimensions de l'égalité recherchée seront bien établies, il sera plus facile, pour les populations immigrantes, de s'associer au projet de société et aux valeurs communes d'égalité entre les femmes et les hommes qui le sous-tendent, tant celles qui partagent ces valeurs démocratiques et égalitaires et qui souhaitent les promouvoir que celles qui ont besoin de s'y adapter parce qu'elles proviennent de milieux où les références culturelles sont différentes.

Selon Lena Sommestad, qui cite en exemple l'Espagne, le Japon et l'Italie, « un nombre croissant d'études révèlent que les pays qui ne parviennent pas à restructurer leurs sociétés en les adaptant aux exigences de la femme moderne en matière d'égalité de droits et de responsabilités courent le risque d'un fléchissement de leur croissance démographique, d'un vieillissement accéléré de leurs populations et, à long terme, d'un

ralentissement de leur croissance économique »[53]. En somme, une stratégie gouvernementale exprimant de façon tangible les valeurs d'égalité entre les femmes et les hommes constituera, selon nous, un outil précieux au service de la démocratie et profitable à l'ensemble de la société québécoise.

53 Lena SOMMESTAD. *L'égalité entre les femmes et les hommes : la clé de notre prospérité économique future ?*, conférence donnée à l'occasion de la série de séminaires « Égalité au travail – Égalité au foyer : les hommes, la famille et la vie professionnelle » organisée à Paris, au Luxembourg, à Londres, à Bruxelles, à Madrid et à Naples par l'Institut suédois dans le cadre des manifestations officielles de la présidence suédoise de l'Union européenne (traduction : Denis Béhar), adresse URL : www.sweden.se/templates/CommonPageX_4689.asp

BIBLIOGRAPHIE

AIDT, T., et Z. TZANNATOS. *Unions and Collective Bargaining : Economic Effects in a Global Environment*, (Washington, D.C., 2002, Banque mondiale), p. 49-50, cité dans Bureau international du travail. *L'heure de l'égalité au travail*, 2003.

BIRD, Florence (sous la présidence de). *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*, Ottawa, Information Canada, 1970, 540 p.

BOUCHARD, Pierrette et Natasha BOUCHARD. « "Miroir, miroir…", La précocité provoquée de l'adolescence et ses effets sur la vulnérabilité des filles », *Les Cahiers de recherche du GREMF*, Université Laval, 2003.

COMITÉ DE TRAVAIL EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET D'AIDE. *Les hommes : s'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins, rapport du Comité de travail en matière de prévention et d'aide*, rapport déposé au ministre de la Santé et des Services sociaux, adresse URL : ftp.msss.gouv.qc.ca/publications/acrobat/f/documentation/2004/04-911-01rap.pdf

COMMISSION EUROPÉENNE. *100 mots pour l'égalité : un glossaire de termes sur l'égalité entre les femmes et les hommes*, 42 p., adresse URL : http://europa.eu.int/comm/employment_social/equ_opp/glossary/glossary_fr.pdj

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *Soutien économique aux familles, oui, mais comment ?*, Cahier du participant, Forum sur le soutien économique aux familles, Québec, le Conseil, 2003, 60 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *La constante progression des femmes : historique des droits des femmes*, Québec, le Conseil, décembre 2003, 8 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *La violence conjugale au Québec : un sombre tableau*, [recherche et rédaction : Marie Moisan et Christiane Bonfanti], Québec, le Conseil, 1994, 93 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Les Québécoises déchiffrées : portrait statistique*, [recherche et rédaction : Louise Motard et Lucie Desrochers], Québec, Les Publications du Québec, 1995, 181 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978, 333 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Pour un virage ambulatoire qui respecte les femmes*, [recherche et rédaction : Marie Moisan], Québec, le Conseil, 2000, 121 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Pour une réussite scolaire des filles et des garçons*, Québec, le Conseil, 1999.

DIVISION FOR GENDER EQUALITY. *Swedish Government Policy on Gender Equality : Into the 21st Century*, Suède, ministère de l'Industrie, de l'Emploi et des Communications, 2000, 17 p.

GARON, Muriel et Pierre BOSSET. *Après 25 ans : la Charte québécoise des droits et libertés*, Québec, Commission des droits et libertés de la personne et des droits de la jeunesse, vol. 2 – Études, 160 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Briller parmi les meilleurs : la vision et les priorités d'action du gouvernement du Québec*, Québec, gouvernement du Québec, 2004, 201 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Répartition de la population de 15 ans et plus selon le niveau de scolarité, le sexe et le groupe d'âge, Québec, 2001*, page consultée le 17 septembre 2003, adresse URL : www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/education/etat_scolr

JALMERT, Lars. *The Role of Men and Boys in Achieving Gender Equality, Some Swedish and Scandinavian Experiences*, adresse URL : www.un.org/womenwatch/daw/egm/men-boys2003/EP13-jalmert.pdf

KAUFMAN, Michael. *Building a Movement of Men Working to End Violence against Women*, adresse URL : www.michaelkaufman.com

KAUFMAN, Michael. *The AIM Framework, Adressing and Involving Men and Boys to Promote Gender Equality and End Gender Discrimination and Violence*, adresse URL : www.michaelkaufman.com

LEPAGE, Francine. *Des instruments pour l'égalité,* Québec, Conseil du statut de la femme, adresse URL : http://www.csf.gouv.qc.ca

MASSÉ, Hélène, en collaboration avec Michèle LABERGE et Ginette MASSÉ. « L'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec : vers une mobilisation interne et des alliances stratégiques pour l'égalité », Secrétariat à la condition féminine, gouvernement du Québec, *Management international / International Management / Gestión Internacional*, vol. 7, nº 1, p. 79-88.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR. *Mairesses et maires, conseillères et conseillers : statistiques sur la représentation des femmes et des hommes aux instances électives municipales 2002*, [recherche et rédaction : Jocelyne Montminy et Marie-Lyne Poulin], Québec, le Ministère, 2003, 22 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DU TRAVAIL ET DE LA SOLIDARITÉ et MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À LA PARITÉ ET À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE. *La Charte de l'égalité, Pour l'égalité des hommes et des femmes, la France s'engage*, adresse URL : www.social.gouv.fr/femmes/gd_doss/charte_egalite/charte_egalite.pdf

NATIONS UNIES, COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME. *Question thématique étudiée par la Commission. Le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité entre les sexes : réalisation des objectifs stratégiques et application des mesures dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives/rapport du Secrétaire général*, New York, Nations Unies, Division de la promotion de la femme, Conseil économique et social, 48e session 2004, 2004, 23 p., document no E/CN.6/2004/9, adresse URL : www.un.org/womenwatch/daw/csw/csw48/documents.html

REES, Theresa, SCHOOL OF SOCIAL SCIENCES, CARDIFF UNIVERSITY. *Education and vocational Training of Women*, Communication at the Regional Forum on « Economy and Sustainable Development : Participation of Women », Forum of the experts and of representatives of the civil society and of the Euro-Meditarranean Governments, 20 p.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *L'avenir des Québécoises - Les suites des consultations de mars 2003*, Québec, le Secrétariat, 2004, 153 p.

SOMMESTAD, Lena. *L'égalité entre les femmes et les hommes : la clé de notre prospérité économique future ?*, conférence donnée à l'occasion de la série de séminaires « Égalité au travail – Égalité au foyer : les hommes, la famille et la vie professionnelle », organisée à Paris, au Luxembourg, à Londres, à Bruxelles, à Madrid et à Naples par l'Institut suédois dans le cadre des manifestations officielles de la présidence suédoise de l'Union européenne (traduction : Denis Béhar), adresse URL : www.sweden.se/templates/CommonPageX_4689.asp

TRUDEL, Jean-Sébastien. « Les postes des conseils d'administration s'ouvrent aux femmes », *Les Affaires*, 5 décembre 2002.

UNITED NATIONS, COMMISSION ON THE STATUS OF WOMEN. *The Role of Men and Boys in Achieving Gender Equality : Agreed Conclusions*, New York, Division for the Advancement of Women, Economic and Social Council, 48e session, 2004, 4 p., adresses URL: www.un.org/womenwatch/daw/csw/csw48/Thematic1.html et www.un.org/womenwatch/daw/csw/csw48/ac-men-auv.pdf

WOMENSPACE. *La cyberégalité des femmes et l'Internet : le monde virtuel vécu par les femmes*, adresse URL : http://www.womenspace.ca

Deuxième partie

Proposition d’orientations gouvernementales et d’axes d’intervention

INTRODUCTION

Le Québec a tout lieu d'être fier des avancées accomplies par les femmes au cours des trente dernières années et qui lui permettent désormais de se classer parmi les *leaders* en matière d'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Ces progrès n'auraient pu être possibles sans le dynamisme d'un mouvement des femmes diversifié regroupant des personnes actives dans le milieu communautaire, dans les syndicats, dans les universités, dans l'administration publique et le monde politique.

Toutefois, l'état des connaissances accumulées pendant cette période tout comme l'émergence de nouveaux éléments de contexte, tant économiques que sociaux ou politiques, invitent à franchir une nouvelle étape pour donner vie aux valeurs d'égalité entre les sexes et de respect des droits des femmes auxquelles sont attachés les Québécoises et les Québécois.

L'idéal d'égalité recherché entre les femmes et les hommes suppose la correction des inégalités selon le sexe et l'élimination de toutes les discriminations sur cette base. Il se manifeste, sur le plan formel comme sur celui des résultats, par une égalité de droits, de responsabilités et de possibilités. Il implique que la société soit libérée de la hiérarchisation des rapports sociaux entre les hommes et les femmes et que le sexe ne soit plus un marqueur des rôles sociaux [54].

En fait, ce à quoi est maintenant conviée la société québécoise, c'est de réaliser le passage de l'égalité de droit à l'égalité de fait. Puisque les inégalités entre les sexes freinent aussi bien la croissance des personnes que le développement des pays et l'évolution des sociétés, l'État doit faire de la réalisation de l'égalité la base d'un nouveau contrat social et s'y engager avec une conviction indéfectible qu'il s'efforcera de faire partager à l'ensemble des acteurs sociaux aussi bien qu'aux citoyennes et aux citoyens.

Comme dépositaire des valeurs de la société québécoise et principal responsable de leur concrétisation, le gouvernement doit affirmer fermement sa volonté politique quant à la poursuite de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'adoption d'une politique à cet égard constitue une voie des plus sûres pour inscrire l'égalité parmi les objectifs fondamentaux de l'action gouvernementale et de l'engagement sociétal et pour réunir les moyens et les conditions nécessaires à sa réalisation.

Tout en cherchant à élaborer une culture de l'égalité qui puisse dorénavant traverser l'action gouvernementale et pénétrer l'ensemble des rapports sociaux publics et privés, on doit continuer à se donner les moyens de corriger au quotidien les inégalités. D'où la

---

54 Voir p. 33.

recommandation au gouvernement de recourir à une stratégie faisant appel à trois leviers pour l'élaboration et la réalisation de mesures visant l'égalité[55] :

- L'approche spécifique pour continuer, par un ensemble d'actions concrètes et articulées ciblant les femmes, à prévenir ou à corriger les inégalités qu'elles subissent encore;

- L'approche transversale en vue de s'assurer que les lois, les politiques, les programmes ou les services publics contribuent à l'égalité entre les femmes et les hommes ou n'y contreviennent pas;

- L'approche sociétale afin d'accentuer le travail visant à faire de l'égalité un enjeu socialement partagé, en interpellant et en mobilisant en ce sens les diverses composantes de la société et en intégrant davantage les hommes comme sujets et acteurs de cette question.

Cette deuxième partie suggère sept orientations, assorties de plusieurs axes d'intervention pouvant constituer la base d'une politique d'égalité. Leur réalisation devrait se concrétiser à travers des actions qui font appel aux trois leviers précédents, qui se chevauchent et se complètent.

D'entrée de jeu, la transformation des rôles sociaux par la lutte aux stéréotypes et la promotion de valeurs ou de comportements égalitaires s'est imposée, dans un contexte où on assiste à une certaine résurgence de rôles sociaux nettement marqués au coin des différences sexuelles. Elle peut prendre des formes aussi inusitées et opposées en apparence que l'hypersexualisation des filles ou la séparation des sexes au nom d'impératifs religieux. Or, tant que les hommes et les femmes seront enfermés dans des représentations traditionnelles des rôles assignés à l'un et l'autre sexe, et tant que sera maintenue la hiérarchisation des modèles sexuels, on ne peut espérer atteindre l'égalité, ni dans le domaine privé, ni dans le domaine public.

Les autres orientations sont consacrées à des thèmes déterminants pour la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes, tant en raison de leur influence fondamentale sur les conditions de vie des personnes et le développement de leur plein potentiel que du rôle central, direct ou indirect, qu'y joue l'action gouvernementale. Nous parlons ici de la promotion de l'égalité économique, de l'articulation des temps sociaux, de l'amélioration de la santé et du bien-être et de l'élimination des violences subies en raison du sexe.

L'égalité entre les sexes ne saurait toutefois être atteinte si les femmes ne sont pas partie prenante, au même titre que les hommes, aux débats et aux décisions en vue d'orienter les destinées collectives et de façonner les milieux de vie. C'est pourquoi la sixième orientation traite de l'exercice du pouvoir et de la participation sociale, en toute égalité.

---

[55] Voir p. 34.

Puisqu'il s'agit d'un avis sur les priorités d'une politique gouvernementale, la dernière orientation et les axes d'intervention qui l'assortissent abordent la question centrale de l'ancrage de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du gouvernement et de sa traduction en moyens d'action.

Enfin, qu'il soit entendu que les moyens d'action suggérés à la suite des axes d'intervention le sont à titre indicatif, afin d'illustrer et de concrétiser le propos. Pour l'heure, l'essentiel du débat doit porter sur les orientations et les axes d'intervention. Une fois cette étape franchie, il appartiendra à chacun des ministères et des organismes de retenir les mesures qui semblent les plus porteuses pour contribuer à la politique gouvernementale d'égalité entre les femmes et les hommes.

PREMIÈRE ORIENTATION

FAVORISER LA TRANSFORMATION DES RÔLES SOCIAUX PAR LA LUTTE AUX STÉRÉOTYPES FÉMININS ET MASCULINS ET PAR LA PROMOTION DE VALEURS ET DE COMPORTEMENTS ÉGALITAIRES.

LES RÉSULTATS ATTENDUS : une société dans laquelle les choix de vie, l'accès aux ressources et la participation des femmes et des hommes ne soient plus limités par des valeurs, normes, attitudes et comportements induits par des rôles sociaux préétablis et conditionnés par des stéréotypes sexuels et sexistes.

MISE EN CONTEXTE

Pour que les femmes comme les hommes puissent réaliser tout leur potentiel et participer pleinement au développement du Québec en relevant les défis induits notamment par la mondialisation et les changements démographiques, il faut s'attaquer aux obstacles qui, malheureusement, enferment encore l'un et l'autre sexe dans le carcan des rôles stéréotypés et limitent, de ce fait, leur contribution dans tous les domaines, aussi bien de la sphère publique que de la sphère privée.

Il y a une quarantaine d'années, la société québécoise a entrepris de se débarrasser des vieux principes qui régissaient le comportement des filles et des femmes et qui les restreignaient à des rôles féminins et maternels traditionnels, les privaient d'accéder à toute éducation supérieure, les tenaient à l'écart de la plupart des professions ou les empêchaient de participer à une foule d'activités, dont l'action politique, alors exclusivement réservées aux hommes ou jugées indignes d'une femme bien élevée.

Ces changements ont profondément bouleversé la vision traditionnelle des différences établies entre les sexes. Le XX^{e} siècle aura révolutionné le rôle et le destin des femmes, mais il aura aussi amené les hommes à changer. Une évolution porteuse de bienfaits pour les femmes, mais aussi pour les hommes.

Si les filles et les femmes se sont graduellement libérées de l'enfermement dans lequel les tenait leur sexe et accèdent dorénavant à une diversité de perspectives sociales et professionnelles, et ce, particulièrement au Québec, ce processus est cependant loin d'être terminé. L'histoire nous enseigne qu'une lutte politique qui ne s'accompagne pas de changements de mentalités voit toujours se recréer, à terme, les oppressions qu'elle avait cherché à combattre.

Ainsi, actuellement, toute une série d'éléments introduisent une menace aux valeurs d'égalité entre les sexes. Les nouvelles technologies de l'information et des communications ont un impact sur l'imaginaire et les perceptions dont il est difficile de mesurer l'ampleur en raison de leur omniprésence, de l'impossibilité de contrôler les contenus qu'elles véhiculent et de leur rapidité de diffusion. Mais il ne fait aucun doute qu'elles contribuent, souvent de façon insidieuse, à alimenter la frénésie de la consommation et la prédominance des valeurs marchandes, à renforcer la dictature de la mode, l'obsession de la minceur et la réapparition de l'image de la femme-objet, à promouvoir la sexualisation à outrance du corps des femmes, et plus particulièrement

l'érotisation précoce des petites filles, à permettre une infiltration sans précédent de nos vies par la pornographie, à banaliser la violence, notamment celle exercée contre les femmes, et à soutenir très efficacement l'expansion d'une industrie du sexe qui repousse sans cesse les limites de ce qu'elle propose.

Paradoxalement, ce déferlement coïncide avec la montée du néoconservatisme et contribue même à l'alimenter. Plusieurs signes donnent à penser que le Québec n'est pas à l'abri de ce phénomène, qui se manifeste avec acuité dans d'autres pays, notamment les États-Unis. Il peut en effet paraître tentant, pour contrer l'hypersexualisation et se protéger de la violence ambiante, de se replier sur des valeurs familialistes et puritaines et plus spécialement de chercher à « protéger » les femmes et les filles, à les soustraire aux dangers en restreignant leur participation à l'espace public et en les réassignant à des rôles traditionnels. Il faut bien sûr se méfier de ce glissement vers un retour à la division étanche des rôles sexuels, à la fois fondement de tous les intégrismes et puissant frein au développement, tant économique que social et culturel.

Au contraire, nous semble-t-il, les nouvelles difficultés auxquelles nous faisons face nous appellent à réaffirmer et à raffiner notre aptitude à vivre ensemble. C'est pourquoi, à notre sens, la promotion de rapports égalitaires et la lutte aux stéréotypes sexuels et sexistes devraient être réinscrites au cœur de l'action gouvernementale, avec la même intensité qu'on a accordée à cette question dans les années 1970 et 1980, et devenir une cible prioritaire pour l'ensemble de la société, tout en mettant un accent particulier sur la socialisation des hommes et des garçons.

D'ailleurs, ces deux pôles d'action constituent une responsabilité des États qui a été clairement établie dans la *Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes :*

> « Conscients que le rôle traditionnel de l'homme dans la famille et dans la société doit évoluer autant que celui de la femme pour parvenir à une réelle égalité de l'homme et de la femme, les États s'engagent à prendre toutes les mesures appropriées : pour modifier les schémas et modèles de comportement socioculturel de l'homme et de la femme en vue de parvenir à l'élimination des préjugés et des pratiques coutumières, ou de tout autre type, qui sont fondés sur l'idée de l'infériorité ou de la supériorité de l'un ou l'autre sexe ou d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes; pour s'assurer que l'éducation familiale contribue à faire bien comprendre que la maternité est une fonction sociale et à faire reconnaître la responsabilité commune de l'homme et de la femme dans le soin d'élever leurs "enfants et de voir à leur développement" (art. 5). "L'élimination de toute conception stéréotypée des rôles des femmes et des hommes à tous les niveaux et dans toutes les formes d'enseignement est clairement précisée" (art. 10 c) [56]. »

[56] Organisation des Nations Unies. *Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes,* A.G. res. 34/180 U.N. GAOR Supp. (nº 46) à 193, U.N. Doc. A/34/46, entrée en vigueur le 3 septembre 1981, consultée à l'adresse URL : http://www.genderandpeacekeeping.org/resources/5_CEDAW.pdf

À cette fin, voici les axes d'intervention proposés au gouvernement, conformément à son rôle de dépositaire des valeurs de la société québécoise et compte tenu des leviers à sa disposition.

AXE D'INTERVENTION 1 : DOCUMENTER LES MANIFESTATIONS ET LES EFFETS DES STÉRÉOTYPES SEXUELS ET SEXISTES AINSI QUE LES STRATÉGIES EFFICACES POUR LES CONTRER DANS LES DOMAINES OÙ L'ÉTAT EXERCE UNE RESPONSABILITÉ.

Les stéréotypes sexuels ou sexistes sont en quelque sorte le «prêt-à-penser» et le «prêt-à-agir» des rapports sociaux de sexe[57]. Alors que les stéréotypes sexuels renvoient à l'image idéale de la féminité et de la masculinité, aux modèles de sexe, les stéréotypes sexistes sous-tendent l'idée de comparaison et de discrimination entre les sexes[58].

Ainsi, tous les comportements, intérêts, capacités et attitudes d'une personne sont catalogués comme masculins ou féminins et classés comme conformes ou déviants par rapport aux stéréotypes. Ils ont des effets sur nos modes de pensée et sur nos façons de nous comporter et donnent forme et contenu à nos perceptions, normalisent nos jugements, nos évaluations, nos interprétations, nos attentes relatives aux hommes et aux femmes, modifient nos rapports à autrui. En orientant et en altérant le regard sur autrui et sur soi, et ce, de la petite enfance au grand âge, ils contribuent à créer des différences entre les sexes mais aussi à hiérarchiser ces derniers. Ils donnent une valeur aux croyances et aux préjugés, trouvent toujours une explication aux places différentes assignées à chaque sexe; même s'ils ne créent pas explicitement de discriminations sociales, ils fournissent des éléments pour les maintenir et les justifier. Toutes les études montrent que ce processus de catégorisation et de stéréotypage ne relève pas de la conscience, du contrôle et de l'intentionnalité, mais plutôt d'un fonctionnement « automatique »[59].

Précisons cependant qu'en raison de la hiérarchisation des sexes qui prévaut toujours dans la société, les modèles féminins, qui privilégient la subjectivité, le rapport aux autres et la recherche de l'intime, bien que source de bénéfices, entraînent aussi souvent une participation moindre à la vie économique, sociale et politique. En contrepartie, les modèles masculins, axés sur l'affirmation de soi et la conquête de l'espace public et des ressources, bien que positifs, amènent les hommes à se priver des richesses qu'apporte un investissement dans la sphère privée et suscitent leur lot de problèmes en laissant derrière eux les hommes qui ne parviennent pas à incarner ce modèle ou ne le souhaitent pas. Sans compter les difficultés qui découlent de leurs rapports avec l'intime et le privé, rendus difficiles en raison de l'effet de carcan des stéréotypes.

---

57 Pierrette BOUCHARD et autres. *De l'amour de l'école*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1997, p. 20.

58 Suzanne HOULE, citée par Pierrette BOUCHARD et Jean-Claude SAINT-AMANT. *Garçons et filles : stéréotypes et réussite scolaire,* Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1996, p. 48.

59 Marie-France PICHEVIN. « De la discrimination sociale entre les sexes aux automatismes psychologiques : serions-nous tous sexistes ? », dans *La place des femmes : les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales,* Ephesia, Paris, La Découverte, cité dans Yannick LEMEL et Bernard ROUDET. *Filles et garçons jusqu'à l'adolescence : socialisations différentielles,* Paris, L'Harmattan, 1999, p. 89-90.

Auparavant considérée comme le prolongement des attributs biologiques, la socialisation sexuelle ne faisait pas réellement problème, puisqu'« on devenait socialement ce qu'on était biologiquement[60] ». Sous l'impulsion de chercheuses féministes des universités, du milieu associatif et de l'appareil d'État, le sexe a pris une tout autre dimension : d'une catégorie considérée comme naturelle, il est passé à une catégorie désormais reconnue comme devant être construite socialement.

Certaines questions, en raison de leur importance cruciale pour la lutte aux stéréotypes et la diffusion de modèles égalitaires, méritent une attention particulière de la part des ministères et des organismes concernés :

- La construction des rôles sociaux basés sur le sexe et l'intégration des stéréotypes;
- L'effet de la culture et des médias, des loisirs et des sports sur la reproduction et la diffusion des stéréotypes;
- La réussite éducative et la diversification des choix scolaires des filles et des garçons;
- La déségrégation du marché du travail et de la formation professionnelle;
- L'effet de l'intériorisation des stéréotypes sur la santé;
- Le problème de l'édification de rapports de pouvoir et de subordination fondés sur la hiérarchisation des sexes;
- L'éducation à une sexualité fondée sur des valeurs d'égalité et de respect;
- La promotion du principe et des valeurs qui ont trait à l'égalité entre les sexes auprès des Québécoises et des Québécois, quelle que soit leur origine.

AXE D'INTERVENTION 2 : SOUTENIR L'APPRENTISSAGE DU RÔLE PARENTAL DANS UNE PERSPECTIVE ÉGALITAIRE.

D'après plusieurs études consultées, on retient que, dès sa conception, l'enfant vit dans la tête de ses parents. À l'annonce du sexe de leur enfant, ceux-ci portent déjà des attentes différenciées. Leurs comportements varient aussi : avec une fille, les parents des deux sexes seraient plus cajoleurs et communiqueraient davantage par la parole, alors qu'avec un garçon, ils établiraient plus de contacts physiques. Plus l'enfant avance en âge, plus ces différences d'attitudes chez les parents se confirment et s'accentuent.

Déjà, à l'âge de trois ans, les enfants seraient en mesure de puiser dans les modèles de comportement que leurs parents proposent ou imposent, les matériaux avec lesquels ils construisent les catégories de sexe qui leur serviront de référence tout au long de leur vie, d'une part, et la signification de leur identité sociale, d'autre part.

---

60 Pierrette BOUCHARD et autres. *De l'amour de l'école, op. cit.*, p. 23.

Par ailleurs, malgré que l'accès des femmes à l'emploi ait fait un bond prodigieux au cours des dernières décennies, les obligations familiales dont s'acquittent les hommes sont loin d'avoir crû dans les mêmes proportions. En effet, dans la sphère privée, la distribution traditionnelle des rôles sociaux n'évolue que très progressivement, si bien que ce sont encore majoritairement les femmes, qu'elles soient actives ou pas sur le marché du travail, qui prodiguent les soins à leurs proches et se chargent de la plus grande partie des tâches domestiques.

La différenciation sexuelle quant à la répartition du temps s'établit tôt dans la vie. Ainsi, parmi les enfants de 15 ans et plus qui demeurent chez leurs parents, les filles consacrent quotidiennement davantage d'heures en moyenne à leur activité professionnelle ou à leur scolarité (5 heures) et aux tâches domestiques (2,1 heures) que les garçons (respectivement 4,4 heures et 1,2 heure). Par contre, ces derniers disposent de plus de temps libre (7,9 heures contre 6,2 heures)[61].

Le gouvernement reconnaît la part qu'il doit prendre dans le soutien à l'apprentissage du rôle parental. C'est pourquoi, par exemple, depuis plusieurs années, les organismes du réseau de la santé et des services sociaux offrent des cours prénataux et, à l'intention des milieux plus vulnérables, le programme *Naître égaux-Grandir en santé.* Dans la perspective de la lutte aux stéréotypes par la promotion de valeurs égalitaires, il importe que le gouvernement voie aussi à ce que:

- Les programmes existants destinés à soutenir l'apprentissage du rôle de parent soient l'occasion de réfléchir aux stéréotypes et aux rôles sociaux de sexe et de s'initier à des attitudes et à des comportements favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes;

- Les initiatives régionales sur la promotion de l'engagement paternel qui existent déjà soient soutenues et généralisées sur tout le territoire québécois. À cet égard, on devrait aussi envisager de mettre sur pied, en y associant des hommes, un programme national de promotion du rôle paternel qui s'adresse non seulement aux pères, mais aussi aux institutions susceptibles de faciliter l'exercice de la paternité, notamment les partenaires du monde du travail et les groupes communautaires ;

- Des programmes soient offerts aux garçons et aux jeunes hommes pour qu'ils apprennent à prendre soin des membres de leur famille et à s'acquitter des tâches domestiques en vue d'un exercice égalitaire des responsabilités familiales et domestiques, tout en reconnaissant que ces compétences leur assureront en outre une plus grande autonomie;

- Des ateliers réunissant les parents ainsi que le personnel enseignant et professionnel soient proposés dans les écoles pour mettre au point des stratégies permettant de faire face à l'hypersexualisation des jeunes dans une perspective égalitaire.

---

61 Institut de la statistique du Québec. *Portrait social du Québec – données et analyses – édition 2001,* chapitre 22, p. 502 et 503, consulté le 6 juillet 2004 à l'adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca

AXE D'INTERVENTION 3 : TRAVAILLER DE CONCERT AVEC LES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE ET LE MILIEU SCOLAIRE POUR ÉLIMINER LES STÉRÉOTYPES SEXUELS ET FAVORISER LA PROGRESSION VERS L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES.

L'identité construite dans la famille se raffine au contact du milieu de la petite enfance, puis de l'école. Ces institutions ne vivent pas à l'écart de la société : comme ailleurs, les stéréotypes sexuels et les rôles sociaux prescrits viennent entraver la progression des filles et des garçons vers l'égalité. Si le système d'éducation ne discrimine pas officiellement les jeunes, il reproduit, d'une façon voilée et subtile, les modèles traditionnels d'attribution des rôles sociaux et les représentations du féminin et du masculin[62]. L'influence entre pairs y est aussi majeure et déterminante.

Dimension importante du processus de socialisation, la différenciation sexuelle induite par les stéréotypes a des incidences sur les apprentissages auxquels sont soumis les filles et les garçons, sur les valeurs et les normes transmises, sur leurs effets possibles, en termes de comportements et de représentations, de l'enfance à l'adolescence et tout au long de la vie adulte. En ce sens, elle restreint le champ des possibles que s'autorisent à envisager et à explorer les filles et les garçons. De même, elle s'insinue dans toutes les sphères et vient conditionner, sur la base de la construction des sexes, les rapports entre les personnes, mais aussi avec les institutions. Par exemple, l'adoption d'une culture anti-école par certains garçons, culture qui se manifeste par des comportements perturbateurs contre l'école et le travail scolaire, est souvent perçue comme *cool,* ce qui leur procure un certain pouvoir, qu'ils utilisent pour harceler les élèves dociles qui travaillent bien[63].

Une revue de la documentation portant sur les différenciations entre garçons et filles a permis à Bouchard et Saint-Amant[64] d'inventorier 82 stéréotypes masculins ou féminins courants. Ils en ont tiré un questionnaire d'enquête qu'ils ont soumis à des jeunes de 15 ans. La compilation des réponses montre une bien plus grande adhésion des garçons aux stéréotypes sexuels masculins (88 %) que des filles aux stéréotypes sexuels féminins (44 %). L'analyse a ensuite été faite en fonction du rendement scolaire pour montrer que plus l'adhésion aux stéréotypes est grande, moins les résultats scolaires sont bons. Cette conclusion est valide autant pour les garçons que pour les filles. L'adhésion aux stéréotypes sexuels a aussi été vérifiée suivant le niveau de scolarité des parents. Elle indique que la conformité aux identités sexuelles traditionnelles est plus forte dans les familles où les parents sont moins scolarisés.

La surreprésentation numérique des garçons parmi les élèves en difficulté scolaire doit, bien sûr, être mise en considération sans pour autant faire perdre de vue que le décrochage est aussi le lot d'une partie des filles, pour qui, il sera plus difficile de s'insérer en emploi que pour un garçon dans la même situation. Par ailleurs, chez

---

62 Conseil de l'Europe. *Promouvoir l'égalité entre les sexes : un défi commun aux femmes et aux hommes,* recueil de textes préparé par la Direction Générale des Droits de l'Homme, Strasbourg, mai 2002, 44 p.

63 Ministère de l'Éducation du Québec. *La réussite des garçons : des constats à mettre en perspective,* rapport synthèse, [recherche et rédaction : Michelle Pelletier], Québec, le Ministère, 2004, p. 14.

64 Pierrette BOUCHARD et autres. *De l'amour de l'école*, *op. cit.*, cité dans Ministère de l'Éducation du Québec. *La réussite des garçons : des constats à mettre en perspective*, *op. cit.*, p. 14.

certaines d'entre elles, le lien entre l'adhésion aux stéréotypes sexuels et l'éloignement de l'école se manifeste par des comportements sexuels à risque et même la grossesse précoce, envisagée comme porteuse de sens et projet de vie[65].

Enfin, il faut bien admettre que la réussite scolaire ne mène pas automatiquement à la réussite sociale, puisque, malgré leurs succès scolaires, les jeunes femmes ont en général plus de difficulté que les jeunes hommes à accéder à un emploi stable, dans leur champ de formation et de même niveau salarial.

Il faut dire que, quel que soit l'ordre d'enseignement considéré, les choix scolaires des filles et des garçons demeurent très marqués par leur appartenance sexuelle. On remarque, par exemple, que les filles fréquentent un éventail de programmes plus restreint que les garçons, en formation professionnelle au secondaire et en formation technique au collégial[66].

De leur côté, un peu plus de la moitié (51 %) des 15 578 garçons diplômés de la formation professionnelle provenaient des quatre domaines suivants : bâtiments et travaux publics, électrotechnique, fabrication mécanique et entretien d'équipement motorisé, dans lesquels les taux de masculinité oscillaient entre 95 % (électrotechnique) et 87 % (fabrication mécanique). Au collégial technique, au 31 mars 2003, les diplômés se regroupaient, à 69 %, dans les quatre secteurs les plus populaires chez les garçons, à savoir : administration, commerce et informatique, électrotechnique, fabrication mécanique, et services sociaux, éducatifs et juridiques. En général, les taux de masculinité de ces domaines indiquent aussi une forte ségrégation sexuelle : par exemple, la proportion d'étudiants en électrotechnique atteint 92 %[67].

Même si on doit se réjouir que le nombre de femmes dans un domaine de formation professionnelle non traditionnel[68] ait doublé depuis 10 ans, il n'en demeure pas moins que la proportion moyenne d'étudiantes dans ces filières n'atteignait que 14 % en 2004[69] !

On remarque en outre qu'entre 1992 et 2002, l'effectif féminin dans les techniques de nature scientifique n'a augmenté que de 4,6 % au collégial. Et encore se répartissent-elles très inégalement selon les programmes : alors qu'elles ne représentent que 15 % des effectifs en techniques physiques, elles forment 75 % de la cohorte en techniques biologiques. Si les sciences attirent plus les étudiantes du collégial qu'il y a 10 ans, leur

---

65 Voir à ce sujet : Conseil permanent de la jeunesse. *Pour un guichet unique de services destiné aux jeunes,* [recherche et rédaction : Diane Lacroix], Québec, le Conseil, juin 2004 et Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. *La volonté d'agir, la force de réussir : Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale,* énoncé de politique, juin 2002.

66 Pour en savoir plus sur ces questions, on consultera : Ministère de l'Éducation du Québec. *La Relance au secondaire en formation professionnelle. Promotion 2001-2002. Situation au 31 mars 2003*; et Ministère de l'Éducation du Québec. *La Relance au collégial en formation technique. Promotion 2001-2002. Situation au 31 mars 2003,* adresse URL : http://www.meq.gouv.qc.ca

67 *Ibid.*

68 Un métier est considéré comme non traditionnel pour les femmes lorsque, selon le Code national des professions, on y trouve un taux de féminité inférieur à 33 et 1/3 %.

69 Annie LAFRANCE. « Deux fois plus de femmes dans les métiers non traditionnels », *Le Soleil*, 15 mai 2004, p. D-1.

part n'est tout de même passée que de 34 % en 1992 à 39 % en 2002. Et, en techniques informatiques, la proportion d'étudiantes (par rapport à l'ensemble des inscriptions) a régressé de 25 % à 11 % pendant le même intervalle.

À l'université, enfin, alors que les femmes sont maintenant majoritaires dans plusieurs domaines autrefois considérés comme masculins (droit, comptabilité, médecine), elles ne comptent toujours, en 2001, que pour 18,7 % des inscriptions en génie, 21,3 % en sciences physiques et 24,3 % en informatique. Mentionnons que la représentation féminine en sciences diminue de manière importante, lors du passage du collégial à l'université.

Pourtant, en comparant les résultats des garçons et ceux des filles en mathématiques et en sciences, le ministère de l'Éducation du Québec n'a observé aucune différence significative. La sous-représentation des filles, dans les filières scientifiques et technologiques, apparaît d'autant incompréhensible qu'il existe au Québec une pénurie de main-d'œuvre spécialisée pour occuper des postes dans ces secteurs et que se profile une pénurie de personnel qualifié pour l'enseignement des mathématiques, des sciences et des technologies au secondaire[70].

« Plusieurs filles pensent que, si elles s'orientent vers un métier à forte teneur scientifique ou technologique, elles seront obligées de laisser tomber quelque chose d'elles-mêmes, du côté artistique ou sociologique. Les filles manquent cruellement de modèles pour modifier cette croyance. En 2001, les femmes ne représentent que 14 % du corps professoral régulier des universités en sciences pures et 11 % en sciences appliquées. En outre, la société ne met pas assez en évidence des modèles de femmes qui ont réussi leur vie tout en menant une carrière scientifique; de plus, elle dévalorise trop souvent la part scientifique ou technologique que les femmes maîtrisent dans leurs nombreux autres métiers. Les secrétaires passent leur journée à utiliser des ordinateurs et Internet; elles s'en servent pour résoudre de nombreux problèmes. En radiologie, les techniciennes manipulent des appareils très perfectionnés… »

Louise LAFORTUNE et Claudie SOLAR (dir.). *Femmes et maths, sciences et technos,* Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2003, p. 87.

Les idées toutes faites sur ce qui est adéquat pour les filles et les garçons, ainsi que les représentations des rôles qu'ils devront assumer parvenus à l'âge adulte sur la base de ce qu'ils perçoivent de la division sexuelle agissent comme un filtre qui tend à éloigner les possibilités jugées non adéquates et constituent de puissants obstacles au libre choix d'une profession. Même si les élèves n'en sont pas conscients, les projets de vie, la façon dont la maternité ou la paternité sont envisagées, les rôles dans la famille, dans la société et sur le marché du travail sont autant de sujets qui ne peuvent être dissociés des choix scolaires et professionnels. En ce sens, c'est le concept même d'orientation qui doit être reformulé, celle-ci devant dépasser la stricte orientation scolaire et professionnelle traditionnelle et être plutôt axée sur la construction de l'identité et des projets de vie. Il importe que chaque jeune soit soutenu pour analyser ses valeurs et ses motivations, élargir ses horizons, envisager une grande variété de possibilités, indépendamment du sexe, et qu'il soit encouragé à prendre une part active à ce processus[71].

---

70 Louise LAFORTUNE et Claudie SOLAR (dir.). *Femmes et maths, sciences et technos,* Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2003, p. 3.

71 Conseil de l'Europe. *Promouvoir l'égalité entre les sexes : un défi commun aux femmes et aux hommes*, *op. cit.*, p. 42 et 43.

Enfin, les croyances au sujet des intérêts et des compétences des filles et des garçons relativement à l'utilisation des technologies devraient aussi être abordées lors de la formation des futurs enseignantes et enseignants puisque les propos recueillis auprès de certains d'entre eux laissent entrevoir des visions stéréotypées quant aux compétences des filles et des garçons[72].

En conséquence, le gouvernement doit veiller à ce que :

- Des efforts accrus soient consentis pour éliminer toute conception stéréotypée des rôles masculins et féminins dans les programmes éducatifs des centres de la petite enfance et dans les programmes scolaires de tous les ordres d'enseignement, en révisant les méthodes et le matériel pédagogiques de manière à promouvoir les rapports égalitaires et le respect des différences et en s'assurant que l'information scolaire et professionnelle intègre une préoccupation explicite à l'égard de la diversification des choix de carrière, mais aussi de vie, tant des filles que des garçons;

- La formation initiale et continue du personnel enseignant et des spécialistes en orientation et en information scolaire et professionnelle inclut une réflexion et une remise en question de leurs propres croyances, valeurs, préjugés, attentes et attitudes quant à leurs représentations du féminin et du masculin, à la fois en ce qui concerne les traits de personnalité et les compétences couramment associés aux hommes et aux femmes et leur mode de relation avec les élèves de chaque sexe.

AXE D'INTERVENTION 4 : AMENER LES MILIEUX DE LA CULTURE, DU SPORT ET DES LOISIRS AINSI QUE LES MÉDIAS À ÉVALUER LEUR CONDUITE PAR RAPPORT À LA DIFFUSION DES STÉRÉOTYPES SEXUELS ET SEXISTES ET À LA PROMOTION DE VALEURS ÉGALITAIRES.

Les activités physiques et sportives, à l'instar de toutes les pratiques sociales relevant de l'éducation, de la culture, du travail professionnel ou de la politique, constituent des lieux de construction de l'identité sexuelle, notamment en raison du rapport au corps qui s'y joue. De ce fait, elles tendent à perpétuer les différences et les inégalités entre les sexes et les rapports sociaux de sexe. « Indépendamment des différences physiologiques, l'apprentissage du corps comme instrument de force et de travail est différent de l'apprentissage du corps comme instrument de séduction et de reproduction[73]. »

Par conséquent, la distribution des hommes et des femmes dans les sports, les pratiques choisies par les uns et les autres, les niveaux d'engagement, les goûts sportifs reflètent la division sexuée de la société. Quand il s'agit de sports faisant appel à la force physique, de disciplines qui exigent des compétences ou des savoir-faire techniques, scientifiques ou technologiques, ou encore d'activités se déroulant dans de grands espaces, les pratiques sont très peu investies par les femmes : il s'agit toujours de territoires masculins, de lieux où se construit la masculinité, sinon la virilité. Et il en va de même en

---

72 Louise LAFORTUNE et Claudie SOLAR (dir.). *Femmes et maths, sciences et technos, op. cit.,* p. 92.

73 Maria DE KONINCK et autres. *Essai sur la santé des femmes,* Québec, Direction générale des publications gouvernementales, 1983, p. 24.

ce qui concerne les postes de responsabilités, de direction, d'encadrement. Les mêmes logiques prévalent dans le sport comme dans les entreprises, les administrations ou la politique : à mesure qu'on s'élève dans les hiérarchies, les femmes sont de plus en plus sous-représentées[74].

A contrario, les femmes qui pratiquent des activités sportives tendent à privilégier des activités individuelles de loisir physique, à visée esthétique ou ludique (par exemple, la danse aérobique, le *work-out,* le *stretching,* l'aquaforme, etc.) et qui sont susceptibles de se réaliser dans des espaces et des structures autres que ceux proposés par le mouvement sportif[75].

Par ailleurs, les données des enquêtes québécoises indiquent des écarts entre les sexes dans la pratique des sports. Ainsi, en 1978, 38,9 % des Québécoises étaient actives physiquement, contre 44,2 % des Québécois. En 1998, le taux de femmes actives n'est passé qu'à 39,8 %, et celui des hommes, à 46,1 %. Au-delà des ressources économiques disponibles et de la proximité des installations sportives, c'est la conception de l'usage du temps qui pousse à l'inactivité physique : les femmes, plus que les hommes, vont renoncer à leur temps de « non-travail » ou le sacrifier, pour répondre aux nécessités domestiques et familiales[76].

L'influence des médias est également extrêmement déterminante dans la diffusion des stéréotypes et la construction de l'identité sexuelle. Dans les domaines de la publicité, du divertissement et de l'information, le message doit être compris rapidement par un auditoire aussi large que possible. Les stéréotypes y servent de codes, de grands dénominateurs communs, pour définir les personnes ou les groupes, généralement en fonction de leur sexe, de leur âge, de leur race ou de leur origine ethnique, de leur classe sociale, de leur orientation sexuelle, ainsi que de leur métier ou de leur rôle

> Les statistiques ont de quoi faire sursauter. Avant même d'entrer en maternelle, les petits Nord-Américains ont déjà regardé en moyenne 5 000 heures de télévision et 80 000 messages publicitaires. Aux États-Unis, les dessins animés du samedi matin présentent à eux seuls 33 « pubs » par heure. Or, les messages destinés aux enfants montrent dans 55 % des cas des garçons en train de construire quelque chose, de réparer des jouets ou de se chamailler, tandis que les filles, dans 77 % des cas, sont représentées en train de rire, de parler ou d'observer les autres. Dans 85 % des situations, les garçons sont dehors, alors que les filles sont à l'intérieur de la maison dans plus de la moitié des cas. Si, en raison d'une réglementation plus stricte de la publicité destinée aux enfants, la situation a pu différer pendant un certain temps au Québec, avec la généralisation de la distribution par câble, les enfants d'ici sont dorénavant exposés au même contenu télévisuel que les jeunes Américains.
>
> Source : Réseau Éducation-Médias. *Enjeux des médias : stéréotypes et médias : représentation des femmes et des filles dans les médias,* adresse URL : http://www.education-medias.ca/francais/enjeux/stereotypes/femmes_filles/index.cfm

74 Catherine LOUVEAU. « Au-delà des Jeux olympiques de Sydney. Femmes sportives, corps désirables », *Le Monde diplomatique,* octobre 2000, p. 25, adresse URL : http://www.monde-diplomatique.fr/2000/10/LOUVEAU/14322

75 Catherine LOUVEAU. « Pratiquer une activité physique ou sportive : persistance des inégalités parmi les femmes », *Recherches féministes,* « Femmes et sports », vol. 17, nº 1, 2004, p. 39-76.

76 Suzanne LABERGE. « Présentation », *Recherches féministes,* « Femmes et sports », vol. 17, nº 1, 2004, p. 1-7.

dans la société. Il en résulte souvent des simplifications primaires, qui transforment en « vérités » des préjugés sur des personnes ou des groupes, perpétuent les inégalités et les injustices sociales.

C'est ainsi que les vidéo-clips continuent de véhiculer l'image de femmes passives, soumises, envoûtées, constamment sous le charme d'hommes irrésistibles, tandis que les lectrices de magazines apprennent, par le biais de « recettes de bonheur », que la réussite de leur vie amoureuse, sexuelle ou familiale repose entièrement sur leurs épaules. Dans les magazines destinés aux jeunes filles, les conseils sur la vie amoureuse et sexuelle vont parfois puiser dans le « code de comportements » de la porno-graphie. Enfin, les images provocantes de femmes nues ou légèrement vêtues semblent connaître un regain dans la publicité.

Néanmoins, la plupart des féministes s'entendent pour dire qu'à certains égards, l'image des femmes dans les médias s'est améliorée, depuis une trentaine d'années. Quelques productions québécoises, en particulier les émissions de télévision pour enfants, offrent plus de modèles positifs aux petites filles que jamais auparavant, avec des personnages féminins solides, qui fonctionnent sur un pied d'égalité avec leurs vis-à-vis masculins. Quelques téléromans ont aussi été conçus spécialement pour un public adolescent ou préadolescent. Sans éviter tous les clichés, ils présentent aux filles des personnages dans lesquels elles peuvent se reconnaître et abordent parfois des questions délicates, comme l'anorexie et la boulimie, la violence dans les jeunes couples ou les pressions exercées sur les filles pour avoir des relations sexuelles. La production de ce type d'émissions doit donc continuer d'être soutenue au Québec.

L'usage d'images réductrices sévit aussi du côté des personnages masculins. Ainsi, le rapport du groupe Children Now, *Boys to Men: Media Messages About Masculinity*[77] définit ainsi les cinq stéréotypes masculins les plus courants : le comique, le dur, l'homme fort, le grand *boss* ou l'homme d'affaires, le héros. Ces corridors comportementaux étroits et rigides renforcent une conception de la masculinité basée sur l'agression, la violence et la domination. Dans un ouvrage intitulé *Spreading Misandry*[78], les chercheurs Paul Nathanson et Katherine K. Young ajoutent que plusieurs productions cinématographiques et télévisuelles ridiculisent, blâment et démolissent les hommes.

De plus, pour faire contrepoids, certains médias présentent des images de femmes dominatrices à côté d'hommes ridiculisés, allant tout autant à l'encontre de modèles de rapports égalitaires. Les médias et le secteur des activités culturelles et sportives doivent donc, en tant que créateurs d'opinions et instruments de façonnement des valeurs, être mis à contribution pour éradiquer les stéréotypes sexuels et sexistes et promouvoir des rapports égalitaires entre les femmes et les hommes.

---

77 Children Now est un organisme californien qui étudie l'influence des médias sur les enfants et les adolescents. Son rapport est cité sur le site du Réseau Éducation-Médias, adresse URL : http://www.media-awareness.ca/francais

78 Paul NATHANSON et Katherine K. YOUNG. *Spreading Misandry : The Teaching of Contempt for Men in Popular Culture,* Montréal, McGill-Queen's University Press, 2001, 370 p.

C'est pourquoi le gouvernement doit demander à ces milieux, à plus forte raison lorsqu'il leur accorde des fonds publics, de :

- Promouvoir les échanges de vue et de bonnes pratiques dans leur secteur respectif quant à la place qu'ils font aux femmes et aux hommes et quant aux représentations qu'ils en donnent, et de faire connaître au public leurs meilleures contributions à l'égalité entre les sexes.

AXE D'INTERVENTION 5 : FAVORISER DES RELATIONS PLUS ÉGALITAIRES, AFIN D'AIDER LES JEUNES À DÉVELOPPER LEUR SENS CRITIQUE QUANT À L'EXERCICE DE LEUR SEXUALITÉ ET À LA CONSTRUCTION DE LEURS RAPPORTS AMOUREUX.

La révolution sexuelle a mis fin à la honte sexuelle, à la culpabilité systématique associée à la sexualité et à l'emprise de la religion sur les normes sexuelles. Toutefois, la peur de la sexualité a été remplacée par la peur de l'anormalité. On est passé de la sexualité du devoir conjugal à celle du devoir de performance. Comme l'explique Francine Duquet, professeure au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal : « Notre société " hypersexualisée " a permis et toléré une commercialisation de la sexualité réduisant l'identité d'une personne à sa capacité à être *sexy*. Le modèle de performance sexuelle présenté dans les médias réduit la sexualité à des capacités de temps, de durée et de types d'orgasme[79]. »

Nourris d'images xxx, dont l'accès n'a jamais été aussi facile, les jeunes ont un rapport à la sexualité de plus en plus génital, mécanique et d'où l'aspect relationnel est largement évacué. Inévitablement, leur vision de la sexualité et leurs comportements sexuels sont de plus en plus construits à partir du code de la pornographie qui circule librement dans les revues, les vidéos et les sept millions de sites *porno* recensés sur Internet[80].

Un courant médiatique dont l'importance semble croître tend à présenter les filles comme des objets sexuels, et ce, à un âge toujours plus précoce, et à les inciter à s'efforcer d'être de bons instruments de plaisir. La publicité qui leur est destinée utilise des stratégies qui confondent insidieusement, d'une part, leur besoin d'affirmation et leur quête d'identité et, d'autre part, les stéréotypes sexuels fondés sur la culture du rêve et sur la notion de *girl power*[81].

Alors que l'âge de la première relation sexuelle ne cesse de fléchir, plusieurs spécialistes observent que la prostitution occasionnelle progresse. Aussi, l'hypersexualisation n'est certainement pas sans effet sur les taux élevés de grossesse précoce et d'avortement et sur la hausse des cas de maladies transmises sexuellement. La responsabilisation des garçons quant à la contraception et aux relations sexuelles sécuritaires a peu évolué, et ces préoccupations continuent de reposer surtout sur les épaules des filles, qui ne

---

79 Francine DUQUET. « Pourquoi éduquer et intervenir en matière de sexualité ?», conférence présentée lors du congrès de l'ACFAS 2003.

80 Céline POISSANT. « Ados, porno, bobo », *Le Soleil*, 18 juin 2003, cahier B 1-8.

81 Inspiré du mouvement de revendications des femmes, porté par les idoles de la musique pop-rock, le *girl power* est une réaction des médias qui réduit le pouvoir d'une personne à l'image qu'elle projette. Il présente un modèle de femme-enfant s'adressant à des enfants-femmes (Bouchard et Bouchard).

détiennent pas toujours les compétences et l'assurance requises pour négocier avec leur partenaire.

Par ailleurs, la recherche, parfois obsessionnelle, du « corps parfait » provoque des troubles alimentaires chez les filles et incite les garçons à la consommation de stéroïdes ou au surentraînement sportif. On peut enfin imaginer comment la diffusion compulsive des modèles sexuels quasi inatteignables affecte l'estime de soi des nombreux jeunes, surtout parmi les plus vulnérables sur les plans économique, socioculturel ou psychologique.

Pour la sexologue Andrée Matteau[82], il est inutile de chercher à combattre la pornographie avec les moyens répressifs utilisés dans les années 1980. Convaincue qu'il est plus efficace d'en parler ouvertement en traitant de ses effets et de ses conséquences, elle propose d'inscrire le sujet au programme d'éducation sexuelle des écoles et de procéder à d'importantes discussions *a posteriori* avec les jeunes, leurs parents et l'équipe-école.

À cet égard, le modèle des Pays-Bas mérite une attention particulière. Depuis une quinzaine d'années, l'école joue dans ce pays un rôle majeur en matière d'éducation sexuelle. On consacre à cette dernière du temps en classe, dès le primaire, et pas seulement pour aborder les aspects techniques de la « chose », mais aussi les valeurs, les attitudes, les capacités à négocier. Les médias néerlandais ont aussi contribué à l'éducation sexuelle. Pendant cinq ans, à une heure de grande écoute, la télévision a diffusé une émission sur la sexualité animée par une *star* de la chanson. Il est intéressant de mettre ces investissements éducatifs en parallèle avec le fait qu'aux Pays-Bas le premier rapport sexuel survient en moyenne à 17 ans et demi (contre 15 ans au Québec) et la contraception est utilisée par 85 % des jeunes sexuellement actifs. Le taux de grossesse à l'adolescence y est deux fois moins élevé qu'au Québec et huit fois moins qu'aux États-Unis, où on finance de plus en plus de programmes prônant l'abstinence[83].

Si l'hypersexualisation constitue indubitablement une tendance majeure, dans un Québec de plus en plus pluraliste, d'autres modèles coexistent. En effet, il ne faut pas perdre de vue que, puisque les valeurs ethnoculturelles représentent un facteur déterminant dans l'établissement des rapports hommes-femmes, les scénarios sexuels et contraceptifs s'en ressentent[84]. Ainsi, des membres de certaines communautés culturelles cherchent à maintenir des pratiques profondément marquées par des traditions culturelles ou religieuses qui prônent le contrôle du corps et de la sexualité des femmes par les hommes, en des termes bien différents de ceux décrits précédemment. On peut imaginer les conflits que vivent des femmes immigrantes, particulièrement les jeunes filles éduquées dans une société d'accueil plus permissive, qui, tout en étant intéressées à réaliser un nouveau projet de vie en conformité avec les valeurs modernes, sont perçues comme les gardiennes de leur culture et, de ce fait, essentielles à la survie de leur ethnie. Quelques recherches, qui méritent assurément d'être poursuivies, apportent un éclairage sur les variations des pratiques amoureuses et sexuelles des jeunes adultes

82 Andrée MATTEAU. *Dans la cage du lapin : de la pornographie à l'érotisme,* Montréal, Éditions du CRAM, 2001, p. 156.

83 Katia GAGNON. « Le sexe banalisé », *La Presse*, 12 mai 2003.

84 Danielle BÉDARD. « L'intervention sexologique en contexte interculturel », *Sexologie actuelle,* avril 1998.

de diverses communautés et sur les stratégies d'intervention appropriées pour assurer la sécurité des partenaires et le respect de l'égalité entre les sexes dans un contexte interculturel.

Ceci doit inciter le gouvernement à voir à ce que :

- L'éducation sexuelle obtienne toute la place qu'elle mérite dans les cliniques jeunesse et dans les programmes scolaires, et ce, dès le primaire, et qu'elle soit structurée de manière à amener les jeunes à développer leur sens critique face aux modèles de sexualité qui leur sont présentés, en responsabilisant les jeunes hommes quant au pratiques sécuritaires et à la contraception, et en tenant compte, le cas échéant, du contexte interculturel;

- Les activités encourageant les relations amoureuses égalitaires et non violentes, tel le programme VIRAJ (Violence dans les relations amoureuses des jeunes), soient soutenues et diffusées systématiquement dans les écoles.

AXE D'INTERVENTION 6 : SOUTENIR LES GROUPES QUI INTERVIENNENT EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ.

Les groupes de femmes se sont acharnés, par leur action, à faire reculer les stéréotypes sexuels et sexistes et, de ce fait, à libérer les femmes des rôles traditionnels qui brimaient leur pleine participation à la société. Qu'on pense à leurs interventions pour favoriser l'entrée des femmes dans le marché du travail et pour percer dans des domaines traditionnellement masculins, pour susciter la mise sur pied de mesures facilitant la conciliation travail-famille, pour encourager la participation des femmes aux lieux de pouvoir, pour disposer librement de leur corps, pour éliminer la violence des rapports conjugaux, etc. En ce sens, le mouvement associatif des femmes a indéniablement apporté une contribution magistrale à la poursuite de l'égalité entre les femmes et les hommes qui non seulement mérite d'être reconnue et soutenue, puisque le grand objectif sociétal de l'égalité n'est pas réalisé.

Mais les avancées des femmes n'ont pas été sans bouleverser les hommes. Le questionnement sur l'identité masculine a connu des débuts timides. À la fin des années 1970, des travaux sur ce thème ont paru, le plus souvent sous la plume d'auteurs masculins à la recherche des transformations de l'identité masculine face aux bouleversements induits par les remises en cause féministes. *La fabrication des mâles*[85], par exemple, publié en 1975, cerne l'idéologie masculine et met au jour les processus de construction de l'identité sociale masculine à travers les expériences des hommes dans la famille, le couple, le sport, l'armée, etc.

Des voix plus nombreuses commencent à se faire entendre sur la question de la condition masculine. Si, pour une frange aussi peu représentative que bruyante, le malaise identitaire des hommes prend la forme d'un discours antiféministe revanchard qui prône notamment un retour aux rôles sociaux prédéterminés selon le sexe, c'est loin

[85] Georges FALCONNET et Nadine LEFAUCHEUR. *La fabrication des mâles,* Paris, Éditions du Seuil, 1975, 186 p.

d'être le cas de tous les hommes, qui ressentent de l'inconfort face au patriarcat et à l'adhésion aux stéréotypes sexuels.

Au masculinisme réactionnaire s'opposent des hommes progressistes qui, loin de s'insurger contre les femmes, traduisent la volonté des hommes de s'interroger, comme ces dernières l'ont fait avant eux, sur leur identité sexuée. Prônant la remise en question des rôles sociaux de sexes, ces hommes sont convaincus de la nécessité de la collaboration avec les femmes pour la promotion de rapports véritablement égalitaires. Ils constituent en quelque sorte un appui pour l'élaboration d'une éventuelle politique gouvernementale en matière d'égalité et pour la recherche de solutions, en collaboration avec les femmes, à l'éradication des stéréotypes sexuels et sexistes, à la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles ainsi qu'à la lutte à la violence dans les rapports amoureux et aux agressions sexuelles.

Déjà, au sein de l'Union européenne, des pays, parmi les plus avancés quant à l'égalité entre les femmes et les hommes, ont commencé à se pencher sur des stratégies qui s'adressent aux hommes, partant du principe que, pour parvenir à l'égalité des sexes, il faut que les hommes comme les femmes considèrent qu'ils ont une responsabilité commune. Ainsi, au cours des années 1990, les pays nordiques[86] ont mis l'accent, de façon plus évidente qu'au cours des décennies précédentes, sur les hommes, et plus particulièrement sur leurs rôles sociaux et la masculinité[87].

De même, l'Organisation des Nations Unies (ONU) semble engagée sur cette voie, particulièrement depuis la Déclaration de Beijing (1995). Elle a notamment abordé, au cours de la 48e session de la Commission de la condition de la femme tenue du 1er au 12 mars 2004, « ce qu'il incombe aux hommes et aux garçons de faire pour que l'égalité des sexes devienne une réalité[88] ». Les résultats de ces délibérations doivent contribuer à l'élaboration d'un cadre politique global et déboucher sur la mise en œuvre d'actions concrètes visant à mettre davantage à contribution les hommes et les garçons dans les démarches en faveur de l'égalité entre les sexes.

D'ailleurs, dans la première partie de ce document sur les propositions de stratégies[89], le CSF insiste sur la nécessité d'interpeller les hommes et les garçons en tant que sujets, acteurs et concepteurs de politiques et d'actions favorisant l'égalité entre les sexes.

Par ailleurs, le partage des valeurs relatives à l'égalité sexuelle avec la population immigrante revêt aussi une grande importance, puisque l'identité des Québécoises et des Québécois se construit nécessairement avec l'apport et l'activité des membres des

---

86 Nous faisons notamment référence au programme de coopération nordique qui, de 1995 à 2000, a encouragé la coopération entre les parlements et les gouvernements du Danemark, de la Finlande, de la Suède, de l'Islande et de la Norvège.

87 Commission européenne. Direction générale de l'emploi et des affaires sociales. *Égalité entre les femmes et les hommes dans l'Union européenne : exemples de bonnes pratiques (1996-2000),* Luxembourg, Office des publications officielles de Communautés européennes, 2000, p. 18 et 19.

88 Organisation des Nations Unies, Conseil économique et social, Commission de la condition de la femme. *Question thématique étudiée par la Commission : le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité entre les sexes : réalisation des objectifs stratégiques et application des mesures dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives – Rapport du Secrétaire général,* 22 décembre 2003.

89 Voir page 45.

communautés culturelles, tout comme elle est soumise à leur influence. C'est dire que toute amélioration ou toute détérioration les affectant se répercuteront sur les acquis de toutes les Québécoises et tous les Québécois et seront autant de progrès ou d'obstacles à la réalisation des objectifs d'égalité entre les Québécoises et les Québécois et d'équité entre les Québécoises elles-mêmes.

Si le défi de l'ouverture à la diversité est incontournable, dans un contexte de migrations internationales de plus en plus répandues, il faut bien reconnaître que le pluralisme, aussi riche de promesses qu'il soit, est parfois générateur de tensions. D'où la nécessité, pour la société d'accueil, de préciser les valeurs communes qu'elle veut voir apparaître au cœur de l'aménagement de la diversité et de donner des lignes directrices quant à ce qui est négociable et à ce qui ne l'est pas. Le gouvernement a la responsabilité, par l'entremise de ses institutions, de préciser les normes et les valeurs qui doivent prévaloir dans la société québécoise et de les rendre explicites aux nouvelles arrivantes et aux nouveaux arrivants avant et après leur installation au Québec. Dans ce contexte, l'éducation et la sensibilisation à l'égalité sexuelle et aux droits des femmes prennent une importance particulière[90].

Le gouvernement est invité à :

- Maintenir son soutien aux groupes de femmes en raison de leur contribution à la construction d'une société égalitaire entre les femmes et les hommes;

- Dégager des ressources à l'intention des groupes d'hommes qui s'engagent à susciter une réflexion parmi leurs pairs sur la construction de l'identité masculine et à promouvoir l'adoption de comportements, attitudes ou rôles masculins en vue de contribuer à la construction d'une société égalitaire;

- Soutenir les groupes qui prônent l'égalité entre les sexes et les droits des femmes dans un contexte interculturel;

- Traiter explicitement de ces valeurs centrales dans les documents gouvernementaux en matière d'immigration et de citoyenneté.

Si des actions doivent être entreprises ou poursuivies pour parachever un changement de mentalités, il faut aussi que le travail s'étende aux institutions, qui doivent faire preuve de vigilance pour bannir les stéréotypes sexuels ou les biais sexistes de leurs pratiques et s'assurer que la planification et l'organisation de leurs services soient respectueuses des valeurs d'égalité entre les femmes et les hommes. Nous y revenons dans les orientations subséquentes en interpellant notamment les actrices et les acteurs du marché du travail, de l'éducation, du soutien à la famille, du système sociosanitaire, de l'administration de la justice, et de l'immigration.

---

90 Conseil du statut de la femme. *Droits des femmes et diversité,* [recherche et rédaction : Marie Moisan], Québec, le Conseil, décembre 1997, 80 p.

DEUXIÈME ORIENTATION

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET CORRIGER LES INÉGALITÉS QUI PERSISTENT DANS LE CONTEXTE D'UNE ÉCONOMIE OUVERTE ET MONDIALISÉE.

LES RÉSULTATS ATTENDUS : des conditions et des possibilités égales pour les femmes et les hommes en matière d'emploi, de rémunération, de conditions de travail, d'avancement et de sécurité économique; une plus grande présence des hommes dans les rôles traditionnellement féminins et, à l'inverse, une plus grande présence des femmes dans les rôles traditionnellement masculins; une rémunération équitable pour les emplois occupés traditionnellement par les femmes; l'accès, pour les Québécoises de toutes origines, à des conditions économiques leur permettant d'exercer leur pleine citoyenneté.

MISE EN CONTEXTE

L'autonomie économique est une condition essentielle à l'expression de tous les autres droits. Elle traduit aussi, de façon tangible, la valeur que la société attache à ce qu'une personne accomplit ou a accompli au cours de sa vie. Or, sans nier les progrès réalisés, il faut bien reconnaître que l'égalité économique entre les femmes et les hommes n'est malheureusement pas encore réalisée. La situation d'infériorité économique des femmes provient, en grande partie, du fait que la population féminine a été historiquement et est encore aujourd'hui, plus que la population masculine, mobilisée par des tâches gratuites dans la sphère privée ou moins reconnues financièrement dans la sphère publique.

Une récente étude américaine montre bien que l'affectation privilégiée des femmes aux soins des enfants, aux tâches domestiques et aux soins des proches non autonomes se traduit, à long terme, par un écart de revenu et de sécurité économique entre les sexes beaucoup plus grand que ne le laisse entrevoir une comparaison ponctuelle, pour une année donnée, du revenu moyen des femmes et des hommes travaillant à temps plein[91].

Le rôle des femmes et des hommes dans la sphère privée influence les choix de formation des filles et des garçons et trouve son écho dans un marché du travail encore marqué par la ségrégation professionnelle. Les différences d'intégration des travailleuses et des travailleurs se manifestent sur plusieurs plans : secteurs économiques, professions, niveaux hiérarchiques, échelles salariales, statuts d'emploi, horaires de travail, fréquence des entrées et sorties de la main-d'œuvre, protection sociale, etc.

---

91 Stephen J. ROSE et Heidi I. HARTMANN. *Still a Man's Labor Market : The Long-Term Earnings Gap*, Institute for Women's Policy Research, Washington (DC), 2004, 45 p.

Les écarts de revenu entre les femmes et les hommes se construisent et se renforcent sous l'effet cumulé de ces facteurs. Les rémunérations inférieures que touchent les femmes justifient économiquement qu'elles se dédient à la famille davantage que leur conjoint lorsque les enfants arrivent ou qu'il faut prendre soin des proches non autonomes. Les hommes se voient confirmés dans leur rôle de principal pourvoyeur, une situation renforcée par les prévisions des employeurs, qui misent davantage sur les travailleurs que sur les travailleuses dans leur planification de main-d'œuvre à long terme. Les hommes se voient ainsi accorder davantage de promotions et de responsabilités, ce qui leur laisse moins de disponibilité pour les tâches familiales et accentue le déséquilibre existant. C'est ainsi que se construisent les écarts de revenu entre les femmes et les hommes. C'est ainsi que se modèle la représentation des rôles sociaux, qui influe à son tour sur les choix professionnels des filles et des garçons. Et la boucle est bouclée…

Malgré les grands bouleversements sociaux des dernières décennies, la ségrégation professionnelle selon le sexe demeure très forte. Ainsi, dans six des principales professions masculines (mécaniciens, techniciens et réparateurs automobiles; charpentiers-menuisiers; conducteurs de camions; soudeurs et conducteurs de machines à souder; chauffeurs-livreurs; manutentionnaires), les hommes occupent 90 % ou plus des postes. C'est le cas de quatre des principales professions féminines (secrétaires; infirmières; conductrices de machines à coudre; réceptionnistes). En fait, les hommes et les femmes n'ont que quatre professions en commun parmi les 15 principales qu'ils occupent (vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/vendeuses dans la vente au détail; directeurs/directrices de la vente au détail; cuisiniers/cuisinières; enseignants/enseignantes au secondaire). Ajoutons qu'on observe une plus grande concentration professionnelle des femmes que des hommes, puisque les 15 principales professions féminines rassemblent 43,1 % des travailleuses, alors qu'on retrouve 25,3 % des travailleurs masculins dans les 15 principales professions masculines.

Source : Institut de la statistique du Québec. *Portrait social du Québec – données et analyses – édition 2001,* chapitre 10 : Les professions, p. 251-265. Notons que cette étude est basée sur le recensement de 1996.

Selon les auteurs de l'étude précédemment citée, les écarts de revenu entre les sexes ont une importance majeure sur les choix de vie des familles, sur les taux de pauvreté et sur la sécurité du revenu à la retraite des femmes. La vie en couple, qui permet aux femmes de partager, à tout le moins partiellement, le niveau de vie de leur conjoint, en amène plusieurs à négliger leur propre autonomie économique. Toutefois, cette sécurité économique est souvent illusoire, compte tenu de la fréquence du divorce, de la séparation et du veuvage. Ces femmes doivent souvent pourvoir à leur propre subsistance et, éventuellement, aux soins et à l'éducation de leurs enfants avec des ressources financières et des perspectives professionnelles réduites, ce qui précipite nombre d'entre elles dans la pauvreté. Sans compter la proportion plus élevée qu'autrefois de femmes qui vivent seules, sans partager leur vie avec un conjoint.

Les inégalités qui subsistent entre les sexes doivent être corrigées, d'abord parce qu'elles sont source d'injustice, mais également parce qu'elles nuisent au développement de l'ensemble de la société. Comme le précise une récente étude de la Banque mondiale portant sur les liens entre les différences entre les sexes, les politiques publiques et le développement, « les inégalités fondées sur le genre affectent à la fois la productivité, le rendement et le progrès économique. En suscitant des obstacles à la présence des femmes sur le marché du travail, en refusant systématiquement aux femmes et aux

Selon Lena Sommestad, qui cite en exemple l'Espagne, le Japon et l'Italie, « un nombre croissant d'études révèle que les pays qui ne parviennent pas à restructurer leur société en les adaptant aux exigences des femmes modernes en matière d'égalité de droits et de responsabilités courent le risque d'un fléchissement de leur croissance démographique, d'un vieillissement accéléré de leur population et, à long terme, d'un ralentissement de leur croissance économique ».

Lena SOMMESTAD. *L'égalité entre les femmes et les hommes : la clé de notre prospérité économique future ?,* conférence donnée dans le cadre des manifestations officielles de la présidence suédoise de l'Union européenne, adresse URL : www.sweden.se/templates/CommonPageX_4689.asp

hommes l'accès à certaines ressources, à des services publics et à des activités de production, la discrimination fondée sur le genre empêche la croissance économique et, du même coup, l'amélioration des conditions de vie[92]. »

Dans son plan d'action *Briller parmi les meilleurs,* le gouvernement québécois met en lumière les principaux défis que doit relever le Québec dans l'avenir, s'il veut être à même de poursuivre son développement économique et social. Sans le plein concours de la population féminine, il apparaît clairement que le Québec ne pourra faire face aux pénuries de main-d'œuvre qui s'annoncent, assurer le renouvellement démographique, tirer son épingle du jeu dans la société des savoirs, relever les défis posés par la mondialisation, maintenir les services publics et dégager les ressources requises par le vieillissement de sa population. Dans ce contexte, la pleine mise en valeur du potentiel des femmes devient donc non seulement une question d'équité pour elles, mais un enjeu pour tout le Québec. À cet égard, la question de la conciliation des responsabilités familiales demeure un enjeu crucial. Ce sujet est d'ailleurs spécifiquement abordé dans la prochaine orientation consacrée à la reconnaissance parentale et à l'articulation des temps sociaux.

En tout état de cause, depuis 40 ans, l'État québécois a adopté des mesures qui ont permis aux femmes d'accroître leur participation au marché du travail et leur revenu propre. On pense aux lois favorisant la démocratisation de l'éducation et l'accès universel aux services de santé et aux services sociaux, aux lois du travail (*Loi sur les normes du travail*, *Code du travail*, *Loi sur la santé et la sécurité au travail*) ou aux lois et mesures visant plus particulièrement à améliorer le statut des travailleuses (*Loi sur l'équité salariale*, programme d'accès à l'égalité, retrait préventif) ou à soutenir les parents (congés parentaux, réseau des services de garde, etc.). Ces acquis doivent être préservés, et il faut poursuivre le travail amorcé. La revalorisation des fonctions qu'assument les femmes, une plus grande diversification professionnelle en vue de briser les ghettos d'emploi féminins et masculins, une préoccupation continue pour l'éducation et la formation s'imposent.

92 Rapport de la Banque mondiale sur les politiques de développement. *Genre et développement économique : vers l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la participation,* Montréal, Les Éditions Saint-Martin pour l'édition française, 2003, p. 10 et ch. II, p. 75-109.

AXE D'INTERVENTION 1 : CONTINUER DE MISER SUR LA FORMATION INITIALE, DÉVELOPPER UNE CULTURE DE FORMATION CONTINUE, ENCOURAGER LA DIVERSIFICATION PROFESSIONNELLE ET SOUTENIR L'INSERTION EN EMPLOI.

La démocratisation de l'éducation a permis aux Québécoises de participer de plain-pied au marché du travail et d'améliorer fondamentalement leur statut économique, alors que l'ancien système scolaire, au-delà d'une formation de base, misait essentiellement sur le développement d'une élite masculine. On peut affirmer sans hésiter que toute la société en a profité. À l'heure où le développement des États est lié plus que jamais au degré d'éducation et de formation de leur population et dans une économie qui prend des dimensions planétaires, ce choix social doit être à tout prix maintenu. Tout retour en arrière, en ce qui touche l'accessibilité aux études, risquerait d'être socialement très coûteux.

Or, selon des tendances observables, le coût des études pourrait devenir plus élevé, à l'avenir, pour les jeunes qui envisagent de poursuivre leurs études et pour leurs parents qui seront appelés à les soutenir : accroissement de la partie prêt et réduction de la partie bourse du programme d'aide financière aux études; sous-estimation des frais de subsistance dans les programmes d'aide financière; élévation des voix en faveur d'une hausse des frais de scolarité; faible aide fiscale durant les études, etc. Ces éléments risquent de produire des effets contraires à ceux souhaités : renonciation pour certaines et certains à la poursuite des études au-delà du secondaire ou du collégial; importance accrue accordée au travail rémunéré durant l'année scolaire; allongement de la durée des études au-delà du temps normalement requis pour l'acquisition du diplôme; renonciation aux études supérieures (maîtrise et doctorat), etc.[93].

Par ailleurs, si les étudiantes ont jusqu'ici été nombreuses à poursuivre des études, elles hésitent encore à investir massivement les domaines traditionnellement masculins en formation professionnelle ou technique. Pourtant, l'avènement de l'informatisation et de la robotique, en réduisant l'importance de la force physique en industrie, ouvre des débouchés potentiels pour les travailleuses. Ces réticences tiendraient à des facteurs liés notamment au poids des traditions, à la culture du milieu et aux biais que comportent encore leurs choix de formation. Les statistiques sur l'intégration au marché du travail des femmes diplômées de la formation professionnelle et technique indiquent pourtant que les perspectives d'emploi et les salaires offerts sont plus intéressants dans les filières « masculines ». Cependant, il apparaît que les travailleuses y sont plus souvent en emploi à temps partiel que leurs confrères et qu'elles touchent, dans l'ensemble, une rémunération moyenne inférieure[94]. S'il y a lieu d'encourager les femmes à investir davantage les domaines d'emploi professionnels ou techniques où elles sont peu présentes, il faut également agir pour faire disparaître les écarts dénoncés.

---

93 Conseil du statut de la femme. *Maintenir le soutien financier aux études et s'adapter aux nouvelles réalités*, [recherche et rédaction : Francine Lepage], Québec, le Conseil, février 2004, 68 p.

94 Isabelle BERNIER. *Tendances relatives à l'intégration des femmes diplômées de la formation professionnelle et technique au marché du travail*, Coordination à la condition féminine, Québec, ministère de l'Éducation, 2000, 62 p.

En outre, une proportion importante de femmes s'inscrivent à l'université, répondant ainsi aux exigences de la société des savoirs. Toutefois, à diplôme égal, il semble qu'elles touchent, en moyenne, un salaire hebdomadaire inférieur à celui de leurs collègues masculins et qu'elles se retrouvent moins souvent dans des postes à temps plein, permanents ou dans leur domaine d'études[95]. De plus, certains secteurs sont encore majoritairement masculins (informatique, génie, sciences physiques) ou majoritairement féminins (enseignement, nutrition, etc.), avec le risque que perdurent des bastions d'emploi différenciés selon le sexe, si rien n'est fait[96].

Par contre, bien qu'il s'agisse de cas somme toute marginaux, on ne peut manquer de déplorer qu'alors que si peu d'hommes se montrent intéressés à travailler dans les secteurs traditionnellement féminins, certains doivent recourir à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse pour protester contre le rejet de leur candidature essentiellement en raison de leur sexe[97]. Au contraire, si on souhaite briser la division sexuelle du travail, il faut plutôt encourager la formation et le recrutement des hommes dans les professions traditionnellement attribuées aux femmes, comme le personnel soignant et les spécialistes de la petite enfance[98]. À cet égard, le Programme pour l'égalité des droits du Conseil des ministres des pays nordiques[99] reconnaît, par exemple, l'importance d'accroître le nombre d'hommes qui travaillent avec de jeunes enfants[100]. Parmi les arguments qui militent en faveur d'une plus grande mixité du personnel des services d'accueil pour enfants, on invoque une amélioration de la qualité de vie quotidienne des enfants, qui gagnent à être autant en présence d'hommes que de femmes, mais aussi leur sensibilisation, dès le plus jeune âge, à l'égalité des sexes dans leur éducation. L'adoption d'éventuelles dispositions visant à accroître le nombre d'hommes qui travaillent dans les domaines à prédominance féminine suppose aussi le maintien des mesures en vue d'augmenter la présence des femmes dans les secteurs à prédominance masculine et dans des postes de responsabilité.

Au regard de la formation initiale, il importe donc que le gouvernement :

- Continue de souscrire activement au principe de la démocratisation des études sur tout le territoire (programmes d'aide financière aux études, encadrement des frais de scolarité, aide fiscale significative durant les études, accessibilité géographique des institutions d'enseignement et des programmes de formation, etc.);

---

95 *Ibid.*

96 Conseil du statut de la femme. *Les études, l'enseignement et la recherche universitaires : enjeux émergents pour les femmes,* mémoire à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, [recherche et rédaction : Nathalie Roy], Québec, le Conseil, février 2004, 44 p.

97 Rollande PARENT. « Discrimination : refuser de louer un logement à une famille peut coûter cher », *Le Devoir*, 7 juillet 2004, p. A-2.

98 Organisation des Nations Unies, Conseil économique et social, Commission de la condition de la femme. *Question thématique étudiée par la Commission : le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité entre les sexes : réalisation des objectifs stratégiques et application des mesures dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives - Rapport du Secrétaire général, op. cit.,* p. 17.

99 Y sont regroupés des représentantes et des représentants du Danemark, de la Finlande, de la Suède, de la Norvège et de l'Islande.

100 Jytte Juul JENSEN. *Employer des hommes dans les services d'accueil pour enfants,* (s.l.), Réseau de la Commission européenne des modes de garde d'enfants et d'autres mesures destinées à concilier les responsabilités professionnelles et familiales, (s.d.), 55 p.

- Maintienne ses efforts pour la diversification professionnelle des filles et des garçons en cherchant autant à intéresser les garçons à des domaines à prédominance féminine qu'à attirer les filles dans des filières traditionnellement masculines;

- Persiste à développer des formules de soutien aux jeunes parents qui favorisent la poursuite des études en accordant une attention particulière à l'insertion sociale des jeunes mères seules[101];

- Poursuive la recherche de moyens visant à développer la culture scientifique chez les jeunes et à surmonter les blocages, notamment chez les filles, afin que les femmes diplômées tirent davantage profit des occasions offertes par la reconversion de l'industrie vers des entreprises à fort contenu informatique et technologique.

Par ailleurs, le phénomène de la mondialisation se traduit souvent par une plus grande instabilité des emplois. La main-d'œuvre est maintenant appelée fréquemment à s'adapter à un nouvel environnement de travail ou à de nouvelles fonctions. En outre, l'évolution rapide des connaissances rend de plus en plus nécessaire une mise à jour régulière des connaissances et des compétences individuelles. Dans ce contexte, les politiques de formation continue deviennent vitales. Comme le précise le récent rapport d'un comité d'experts, l'apprentissage tout au long de la vie est devenu une nécessité incontournable[102], puisque, pour reprendre un constat de l'OCDE cité dans ce document :

> « Dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie, la formation des adultes a commencé à se situer au premier plan des politiques d'éducation et de ressources humaines. Elle est maintenant clairement reconnue comme un élément important de la cohésion sociale et de l'équité, du développement économique et social dans les sociétés du savoir, de la réduction du chômage et des déficits de qualification, du développement personnel, d'une meilleure participation à la vie sociale et de la promotion des valeurs démocratiques[103]. »

Or, d'après le rapport déjà cité, la participation à des activités de formation continue est plus faible au Québec qu'en moyenne au Canada et que dans les pays de l'OCDE[104]. De plus, s'il apparaît qu'un peu plus de femmes que d'hommes participent à de telles activités au Québec (21,8 % contre 20,7 %), certaines études indiquent au contraire que « les hommes participent davantage à des formations pour des motifs professionnels; les employeurs appuient davantage les hommes, alors que les femmes ont tendance à prendre elles-mêmes l'initiative de se former[105] ».

---

101 Cette question est abordée dans : Conseil du statut de la femme. *Étudiante et mère : un double défi – Les conditions de vie et les besoins des mères étudiantes*, [recherche et rédaction : Nicole Legendre et Lucie Desrochers], Québec, le Conseil, août 2004, 117 p.

102 Ministère de l'Éducation. *Cap sur l'apprentissage tout au long de la vie*, rapport du comité d'experts sur le financement de la formation continue, Québec, le Ministère, 2004, 156 p. + annexes.

103 *Ibid*., p. xi.

104 *Ibid*., p. 48.

105 *Ibid*., p. 43-44.

Enfin, le Québec compte sur l'apport de l'immigration pour assurer son dynamisme. Or, les nouvelles arrivées, plus que leurs homologues masculins, si on en juge par les statistiques disponibles, ne réussissent pas toujours à décrocher un emploi à la mesure de leurs compétences, compte tenu de la difficulté de faire reconnaître leur formation ou leur expérience de travail à leur pleine valeur, d'une connaissance insuffisante de la langue ou encore de barrières culturelles.

Au regard de l'insertion en emploi et de l'apprentissage tout au long de la vie, le gouvernement doit viser à :

- Développer une culture de formation continue dans tous les milieux de travail et s'assurer que toutes et tous y ont accès;

- Encourager la diversification professionnelle des travailleuses et des travailleurs;

- Soutenir les femmes qui éprouvent des difficultés d'intégration à la main-d'œuvre parce que, en raison de caractéristiques particulières (condition sociale, couleur, origine ethnique, âge, présence d'un handicap, etc.), elles sont vulnérables à la double discrimination;

- Prévoir les problèmes de fermeture d'entreprises et favoriser l'adaptation et le recyclage de la main-d'œuvre en chômage, sous-employée ou à risque de chômage, notamment par des formations qualifiantes qui n'enferment pas les femmes et les hommes dans des filières traditionnelles;

- Favoriser la reconnaissance de la formation et des expériences de travail des personnes immigrantes et leur garantir un accès au programme de francisation, afin de permettre la pleine mise en valeur de leur potentiel et d'améliorer leur situation économique, et ce, en s'assurant que les femmes et les hommes bénéficient d'un traitement favorisant leur égalité.

AXE D'INTERVENTION 2 : DANS UN CONTEXTE DE MONDIALISATION, POURSUIVRE LES EFFORTS POUR ÉLIMINER LES ÉCARTS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL.

Le développement accéléré des technologies, la société des savoirs et l'économie ouverte dans laquelle nous baignons comportent leur lot d'occasions à saisir. En effet, les personnes qui œuvrent dans les domaines les plus innovateurs et dynamiques, des secteurs souvent liés à l'exportation, jouissent habituellement de conditions de travail enviables et de bonnes chances d'avancement. Si l'on veut qu'il y ait rattrapage global pour les femmes sur le plan des revenus, les travailleuses se doivent d'investir les professions d'avenir et les secteurs prometteurs.

Cependant, le contexte de la mondialisation, qui exacerbe les préoccupations pour le rendement et la compétitivité, comporte aussi ses écueils. En effet, à l'heure actuelle, la recherche grandissante d'une flexibilité maximum, de la part de la main-d'œuvre, constitue sans contredit une tendance lourde du marché du travail. Elle a comme revers le fait que les travailleuses et les travailleurs peuvent difficilement, en l'absence de sécurité économique, échafauder des projets à long terme, comme celui d'avoir des enfants.

Par ailleurs, les qualifications ne mettent pas pour autant le personnel à l'abri du chômage, comme on le voit dans des domaines du génie ou des services informatiques, victimes de la concurrence effrénée que se livrent les géants internationaux. De plus, le phénomène de la délocalisation des entreprises vers des pays à plus faibles coûts de main-d'œuvre entraîne du chômage dans la main-d'œuvre moins qualifiée, mais touche également de plus en plus des secteurs d'emploi dont le personnel est plus scolarisé.

Aussi, les protections garanties par les lois du travail, qui touchent surtout les femmes puisqu'elles forment la majorité des personnes travaillant au salaire minimum, à temps partiel ou non syndiquées dans le secteur privé, demeurent essentielles. Il importe également de continuer d'agir au moyen des lois correctrices visant l'égalité en emploi et l'équité de rémunération[106]. S'il faut protéger les acquis, on devra aussi voir à développer de nouvelles formes de protection sociale pour les personnes en emploi atypique, y compris celles qui travaillent de façon autonome, étant donné la croissance de la main-d'œuvre qui se retrouve dans de telles conditions. Par exemple, pour contrer la précarisation du travail, la Suède a introduit deux nouvelles dispositions au *Security of Employment Act* qui méritent d'être considérées. D'abord, les personnes travaillant à temps partiel se voient attribuer la priorité d'accès à des heures de travail additionnelles ou à un poste à temps plein lorsque leur entreprise accroît ses besoins de main-d'œuvre. Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2000, lorsqu'un emploi occasionnel a été en vigueur pendant plus de trois ans sur une période de cinq ans, il est transformé en poste permanent[107]. Également, la Suède met à l'essai, depuis 2002, dans 12 communes du pays, un projet d'année sabbatique rémunérée par l'État jusqu'à concurrence de 85 % des indemnités de chômage au cours de laquelle les volontaires cèdent leur place à une personne en demande d'emploi, histoire de permettre à cette dernière de (ré)intégrer le marché du travail[108].

Au regard des nouvelles tendances de l'économie mondiale, il importe donc de :

- Mieux saisir les effets de la mondialisation et des accords de commerce sur l'emploi et la sécurité économique en prenant le soin d'en mesurer les effets différenciés selon les sexes;

---

106 Lucie LAMARCHE et Rémi BACHAND. *La protection et la promotion des droits des travailleuses québécoises à l'heure de la prolifération des accords de commerce : le besoin de clarifier les causes de menaces potentielles afin d'orienter l'action,* Québec, Conseil du statut de la femme, octobre 2003, 45 p.

107 Swedish Government, Ministry for Industry, Employment and Communications. *Swedish Government Policy on Gender Equality : Into the 21st Century,* résumé, Stockholm, novembre 1999, article no N 2000.009, p. 9.

108 « L'année sabbatique payée pour relancer l'emploi », *Le Journal de Québec,* 23 août 2004, p. 27.

- S'assurer que les actrices et acteurs associés à ces dossiers disposent d'une bonne connaissance de la main-d'œuvre, afin d'être en mesure d'évaluer et de prévenir les impacts de ces accords, aussi bien sur les travailleuses que sur les travailleurs.

Afin que les femmes continuent leur rattrapage sur le marché de l'emploi, le gouvernement se doit de :

- Protéger les acquis législatifs (*Loi sur les normes du travail*, *Code du travail*, *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et retrait préventif, etc.) et adapter la législation, au besoin, pour améliorer les conditions de travail des personnes en situation de travail atypique;

- Maintenir la portée des lois correctrices visant l'égalité en emploi des travailleuses, évaluer leur efficacité et, au besoin, les ajuster au nouveau contexte économique (*Loi sur l'équité salariale*, programme d'accès à l'égalité, programme d'obligation contractuelle, mesures visant les femmes handicapées, les femmes autochtones, les femmes des minorités visibles, politique contre le harcèlement sexuel et sexiste, etc.);

- Sensibiliser les milieux de travail dans le but de contrer la ségrégation professionnelle et la formation de ghettos d'emploi, entre autres en rendant les milieux de travail qui sont majoritairement masculins plus accueillants pour les travailleuses, et les milieux de travail qui sont majoritairement féminins plus accueillants pour les travailleurs.

Au cours des trois dernières décennies, les femmes ont affirmé leur place parmi les dirigeants d'entreprises. Ainsi, elles constituent le tiers des entrepreneurs du Québec. On remarque en outre qu'en 20 ans le nombre de Québécoises détenant une entreprise constituée en société avec du personnel rémunéré a quintuplé, passant de 6 000 en 1980 à 31 000 en 2000, alors que chez les hommes ce nombre doublait (de 57 000 à 100 300)[109].

Soulignons que pendant cette période le nombre d'entrepreneures dirigeant des employés a augmenté davantage que celui des entrepreneures sans employés, tandis qu'on observait la situation inverse chez les hommes[110].

Étant donné l'expansion qu'a connu le travail autonome au cours des dernières années, une tendance qui ne semble pas ralentir, et puisque la mise sur pied de sa propre entreprise peut constituer une façon, pour les femmes qui manifestent un esprit d'entreprise, d'intégrer le marché du travail, il importe que le gouvernement :

---

109 *La réussite socioprofessionnelle des filles : contraintes et facteurs favorables,* Notes pour une allocution de M^me^ Léa Cousineau aux Forums d'automne de l'Institut de la Fondation de l'entrepreneurship, 10 octobre 2001.

110 Ministère de l'Industrie et du Commerce. *Portrait statistique des femmes entrepreneures,* [recherche et rédaction : Marie-Hélène Légaré et Louise St-Cyr], Québec, le Ministère, 2000, p. 23.

- Continue de soutenir l'entrepreneuriat féminin par divers moyens (renforcement des réseaux, adaptation des politiques de soutien aux PME et évaluation régulière de ces politiques, mesures de conciliation travail-famille, inventaire et diffusion des bonnes pratiques, meilleure connaissance de la réalité des entreprises dirigées par les femmes, etc.)[111];

- Encourage les entrepreneures à investir de nouveaux secteurs d'activité et à saisir les occasions d'affaires créées par l'émergence de la société des savoirs et l'ouverture des marchés.

AXE D'INTERVENTION 3 : ADAPTER LA PROTECTION SOCIALE ET LA FISCALITÉ À LA MOUVANCE DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE.

Les pays qui mettent en place un système de protection sociale élaboré et qui s'appuient sur une fiscalité des particuliers visant la redistribution de la richesse contribuent sans conteste à accroître la sécurité économique des femmes et à réduire leur dépendance financière vis-à-vis de leurs proches. En effet, comme les femmes ont, au cours de leur vie, une espérance de revenu inférieure à celle des hommes et conservent un engagement plus grand dans la famille, elles sont donc généralement plus vulnérables lorsqu'elles font face aux aléas de l'existence, qu'il s'agisse de la maladie, du chômage ou du vieillissement, ou à la suite d'une séparation, d'un divorce ou du décès du conjoint.

Mentionnons, à cet égard, le rôle compensatoire joué au Québec par les régimes de sécurité du revenu (assurance-emploi, aide sociale, régimes de rentes, indemnisation des accidents de travail et des maladies professionnelles, etc.), les programmes donnant accès à des services (assurance-hospitalisation, assurance-maladie, services de garde, etc.) ou encore à certains biens essentiels (assurance-médicaments, habitation à loyer modique, etc.). Soulignons également l'apport essentiel des mesures et dispositions destinées à amoindrir le manque à gagner occasionné par l'arrivée d'un enfant (retrait préventif, prestations parentales) et des dispositions destinées à compenser le coût des enfants ou à venir en aide aux familles à plus faible revenu (allocations familiales, allocation-logement, suppléments aux revenus de travail, réductions et crédits d'impôt divers).

S'il ne fait aucun doute que ces régimes sont toujours nécessaires, on doit cependant prendre acte de certaines tendances qui, si l'on n'y prend garde, sont de nature à réduire leur portée et à nuire à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes. Par exemple, au cours de la dernière décennie, des préoccupations budgétaires ont amené les gouvernements à remettre en question certaines mesures de soutien destinées à l'ensemble ou à la majorité des familles, l'accent étant dorénavant mis sur les dispositions dirigées vers les familles monoparentales et celles ayant un revenu inférieur

---

111 À ce propos, consulter : Frédéric DELMAR et Carin HOLMQUIST, en collaboration avec le Secrétariat de l'OCDE (Unité des PME). *Entreprenariat féminin : questions et actions à mener,* 2e Conférence de l'OCDE des ministres chargés des petites et moyennes entreprises (PME) « Promouvoir l'entrepreneuriat et les PME innovantes dans une économie mondiale : vers une mondialisation plus responsable et mieux partagée », Istanbul, Turquie, OCDE, 3-5 juin 2004.

à la moyenne. Dans ces circonstances, l'aide économique, établie selon le revenu familial, diminue à mesure que s'accroît le revenu global de la famille, réduisant en quelque sorte l'avantage produit par les gains d'emploi des femmes. Une telle orientation réduit l'équité du système fiscal et affaiblit la solidarité sociale de l'ensemble des contribuables à l'égard de ceux et celles qui ont des enfants. Signalons, par contre, que lors du dernier *Discours sur le budget,* le gouvernement québécois a annoncé le retour à des allocations familiales universelles à compter de janvier 2005, un geste qui va dans la bonne direction. Enfin, la littérature économique reconnaît qu'un régime d'imposition des particuliers fondé avant tout sur la personne est plus favorable à l'autonomie économique des femmes que celui basé sur la famille.

Par ailleurs, le Régime de rentes du Québec est l'un des principaux instruments mis en place par le gouvernement québécois pour contribuer à la sécurité économique à la retraite. Au moment où l'on envisage des réformes, il est juste de croire que, tout en conservant sa nature d'assurance sociale, ce régime doit demeurer fondé sur une certaine solidarité sociale entre les cotisants et en faveur des familles avec enfants[112]. Il faut donc s'assurer que le régime de rentes continue de jouer son rôle d'appui à la politique familiale.

On ne peut, non plus, passer sous silence les craintes que susciterait une éventuelle remise en question de la portée générale des services publics dans les domaines de la santé, des services sociaux et de l'éducation. Qu'il s'agisse de répondre aux impératifs de l'équilibre budgétaire ou de se rapprocher d'un modèle marchand de prestations des services dicté par des accords de commerce internationaux[113], une telle orientation porterait atteinte à la sécurité économique et sociale d'une partie importante de la population, parmi les moins fortunés, et affecterait bon nombre de femmes. Combinée à la dualité grandissante du marché du travail, la remise en question du rôle de l'État risquerait en outre d'accentuer les écarts dans l'accès aux services essentiels en santé, services sociaux et éducation et de porter atteinte à la cohésion sociale.

Enfin, signalons qu'en matière de santé et sécurité au travail, les problèmes que présentent les femmes, souvent des lésions résultant de mouvements répétitifs, moins spectaculaires que les blessures que s'infligent les travailleurs, sont plus difficiles à faire reconnaître, donc tendent à être moins compensées.

Il importe donc que le gouvernement :

- Continue de se tenir à l'affût des courants internationaux et de développer ses connaissances et sa compétence en matière d'analyse selon les sexes des grandes politiques économiques (budget, fiscalité, politique de développement, politique de lutte à la pauvreté, etc.);

---

112 Conseil du statut de la femme. *Adapter le régime de rentes sans nier la réalité des femmes,* mémoire sur le document de consultation *Adapter le régime de rentes aux nouvelles réalités du Québec*, [recherche et rédaction : Francine Lepage], Québec, le Conseil, février 2004, 57 p.

113 Conseil du statut de la femme. *Les Québécoises, la mondialisation et la Zone de libre-échange des Amériques : une première réflexion*, [recherche et rédaction : Francine Lepage], Québec, le Conseil, avril 2001, 52 p.

- Fasse en sorte que le système de protection sociale et le régime fiscal contribuent à l'autonomie et à la sécurité économique et sociale de l'ensemble des citoyennes et des citoyens et s'appuient sur des principes d'équité et de solidarité sociale;

- S'assure que les dispositions fiscales et les aides financières, notamment celles prévues au bénéfice des familles, n'aient pas pour effet de réduire l'avantage que procure aux femmes et à leur famille leur participation au marché du travail;

- Travaille à l'amélioration des conditions de vie des populations les plus à risque, notamment celles des familles monoparentales, des femmes immigrantes, des femmes autochtones, des femmes sous-scolarisées, des chômeuses et des femmes âgées. À cette fin, il est essentiel d'assortir les mesures favorisant l'employabilité, l'accès au logement, le soutien pour les enfants, etc. d'une garantie de ressources suffisantes.

Sur le plan international, le gouvernement doit veiller à :

- Faire preuve de vigilance pour s'assurer que les obligations découlant des accords de libre-échange n'imposent pas des choix de société contraires aux valeurs et aux acquis des Québécoises et des Québécois, notamment en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomie économique;

- Continuer de soustraire les services publics, notamment les services de santé et les services sociaux, les services de garde d'enfants et l'éducation, au champ d'application des accords de commerce internationaux touchant les services.

TROISIÈME ORIENTATION

SUSCITER LA RECONNAISSANCE DE LA PARENTALITÉ ET DU SOUTIEN AUX PERSONNES DÉPENDANTES ET METTRE EN PLACE LES CONDITIONS POUR UNE MEILLEURE ARTICULATION DES TEMPS SOCIAUX[114].

LES RÉSULTATS ATTENDUS : le partage des responsabilités à la maison et dans la famille; une société dotée des infrastructures permettant de soutenir les parents et les proches aidants; une organisation du travail qui facilite la conciliation travail-famille et l'utilisation des mesures et dispositions prévues à cette fin, autant par les hommes que par les femmes; la responsabilisation des acteurs nationaux, régionaux et locaux, en vue d'une utilisation des temps sociaux qui permette tant aux femmes qu'aux hommes d'exercer leur participation sociale et d'avoir droit à du temps libre.

MISE EN CONTEXTE

Les importantes transformations démographiques qui se profilent au Québec et les incidences socioéconomiques considérables de l'évolution de la structure d'âge peuvent entraver, si l'on n'adopte pas les mesures qui s'imposent, la progression vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Avoir un enfant, soutenir les personnes dépendantes ou en perte d'autonomie et même vieillir, cela n'a pas le même impact pour les femmes que les hommes.

Le rythme accéléré auquel les femmes ont intégré le marché du travail, la lente évolution de la participation des hommes dans la sphère domestique, le retard dans l'adaptation des structures et des modes de fonctionnement aux nouvelles réalités des familles, les exigences du marché du travail et de la participation sociale et les transformations majeures de la société québécoise sont autant d'éléments qui contribuent à complexifier la conciliation travail-famille[115].

En plus de reposer sur l'adoption de mesures qui s'adressent aux individus, la conciliation travail-famille réclame aussi un changement de culture dans les organisations et demande l'adhésion à des principes marquant de façon claire la reconnaissance de la contribution à la société des personnes ayant soin de proches et la diversité des rôles sociaux qui sollicitent les femmes et les hommes.

La notion de conciliation renvoie nécessairement au partage des responsabilités. Si celui-ci interpelle, bien sûr, les femmes et les hommes à l'intérieur d'une famille, il concerne aussi le gouvernement et un ensemble d'acteurs sociaux en mesure tant d'insuffler le

---

114 S'inspirant notamment des travaux de Dominique Méda, l'expression « temps sociaux » recouvre la pluralité des activités auxquelles s'adonnent les personnes : les études et le travail, les soins aux proches, la participation sociale et politique, le temps libre pour se divertir et se reposer. Pour en savoir plus, on pourra consulter : Dominique MÉDA. « Travail et temps sociaux : pour une nouvelle articulation », p. 72, dans Gilbert DE TERSSAC et Diane-Gabrielle TREMBLAY (dir.). *Où va le temps de travail ?,* Toulouse, Éditions Octarès, 2000.

115 Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, direction générale des politiques familiales. *Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille : document de consultation*, version du 6 avril 2004, p. 5.

changement de culture et l'adhésion aux principes qui sous-tendent un nouvel équilibre des temps sociaux que de mettre en place les conditions facilitantes. Citons particulièrement les entreprises et les syndicats, mais aussi les établissements d'enseignement supérieur, pour ce qui concerne la conciliation études-famille, ainsi que les municipalités, les services publics ou commerciaux et les groupes communautaires, qui jouent un rôle majeur dans l'adaptation des milieux de vie aux besoins des familles[116].

Comme le fait d'avoir des enfants n'est pas qu'un choix privé, mais remplit aussi une fonction sociale, l'ensemble de la société doit reconnaître l'importance non seulement de la maternité mais aussi de la paternité. Refuser de soutenir l'instauration de mesures d'aménagement du temps de travail favorables aux familles, s'opposer à l'implantation d'une garderie dans sa rue, refuser l'accès à une famille avec enfant dans une auberge, ce sont là des attitudes qui se manifestent malheureusement encore trop souvent.

Les pays nordiques, qui ont de très hauts taux de participation des femmes au marché du travail et qui sont également plus avancés en matière de partage des soins aux enfants entre les conjoints, connaissent des taux de fécondité plus élevés que les pays, comme l'Espagne, l'Italie ou l'Allemagne, où les rôles de l'homme et de la femme au sein de la famille sont demeurés plus traditionnels.

Source : Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. *Natalité et interventions publiques*, [recherche et rédaction : Laurent Roy], Québec, le Ministère, 2004, p. 26.

Avec l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail, l'indice synthétique de fécondité a chuté, passant de 1,741 enfant en 1973 à 1,485 enfant en 2003[117]. De plus, l'âge moyen de la mère à la première naissance est passé de 25,04 ans à 27,55 ans au cours des 25 dernières années[118]. Pourtant, les enquêtes révèlent que les aspirations n'ont pas changé et que le désir d'avoir des enfants est toujours aussi présent qu'il y a 15 ou 20 ans. L'écart entre les aspirations et la réalité s'explique par les obstacles ou les contraintes qui empêchent les couples ou les personnes de réaliser leur projet d'avoir un enfant[119]. En effet, à l'heure actuelle, le prolongement de la scolarité, l'endettement étudiant, une entrée plus tardive qu'auparavant dans le marché de travail et la nécessité d'y faire ses preuves rapidement posent aux jeunes adultes, et aux jeunes femmes particulièrement, la question du moment propice à l'arrivée des enfants. Faute d'arrangement satisfaisant, il faut alors penser à reporter les naissances, avec le risque que les conditions propices ne se réalisent jamais, par la suite, ou que la fertilité décline avec l'âge.

Les conditions idéales ne sont pas, non plus, malgré les progrès accomplis, nécessairement réunies, une fois sur le marché du travail. Les tendances actuelles du marché du travail font en sorte que nombre de jeunes, entre autres les femmes en âge de

116 *Ibid.*, p. 18.

117 Institut de la statistique du Québec. *Indice synthétique de fécondité et âge moyen de la mère à la première naissance : Québec, 1951-2003*, adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca

118 Institut de la statistique du Québec. *Naissance et fécondité selon le rang et le groupe d'âge de la mère, Québec, 1975-2003*, adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca

119 Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. *Natalité et interventions publiques*, [recherche et rédaction : Laurent Roy], Québec, le Ministère, 2004, p. 19 et 21.

procréer, se retrouvent en emploi précaire ou devant des exigences de disponibilité en emploi difficilement compatibles avec la venue d'un enfant. De plus, toutes les femmes qui donnent naissance à un enfant ne bénéficient pas d'un congé de maternité payé (étudiantes, travailleuses autonomes ou en emploi instable) et celles qui obtiennent une prestation subissent quand même un manque à gagner important.

Les recherches les plus récentes montrent que trois conditions minimales doivent être réunies avant de prendre la décision d'avoir un premier enfant : la sécurité financière, une relation stable et sûre et un conjoint capable de partager les tâches autant domestiques que parentales. Pour les couples qui ont déjà un enfant, la décision d'en avoir d'autres repose sur la possibilité de concilier les différents projets de vie. Pour eux, le temps et la flexibilité sont les mots-clés : le temps de s'occuper de ses enfants, mais aussi la flexibilité des conditions de travail, des services et des programmes offerts[120].

De même, la considération de l'engagement des proches aidants auprès des personnes malades ou dépendantes et le soutien à ces personnes constituent une responsabilité sociale qui prend assise sur une vision citoyenne[121]. En ce sens, les mesures de conciliation travail-famille s'avèrent aussi essentielles dans un contexte où les familles manifestent, de façon générale, une grande solidarité envers les personnes aînées en perte d'autonomie et envers les personnes dépendantes.

Enfin, on ne saurait passer sous silence la très importante contribution bénévole à la vie associative, qui est majoritairement le fait des femmes dans la plupart des secteurs et qui vient s'ajouter aux responsabilités professionnelles et familiales. Sans compter que les citoyennes et les citoyens sont de plus en plus incités à participer à la gestion des affaires publiques de leur communauté. Si on doit se réjouir de ces engagements qui contribuent fortement à la cohésion sociale et à la vitalité de la démocratie, il faut aussi, toutefois, les prendre en considération dans les mesures visant l'harmonisation des temps sociaux.

AXE D'INTERVENTION 1 : PROMOUVOIR UN MEILLEUR PARTAGE DES RESPONSABILITÉS FAMILIALES ET DOMESTIQUES ENTRE LES CONJOINTS.

Au Québec, en 2002, les femmes représentaient près de la moitié de la population active. Le taux d'activité des mères de 20 à 44 ans ayant des enfants de moins de 16 ans est passé de 36,7 % en 1976 à 78,1 % en 2002. Si on se concentre sur celles qui ont un enfant de 5 ans ou moins, leur participation au marché du travail est passée de 30,3 % à 73,3 % pendant le même intervalle. Malgré cette progression marquée, avoir de jeunes enfants signifie encore, pour bien des mères, une participation moindre au marché du travail : ainsi, en 2002, 85,4 % des femmes qui n'avaient pas d'enfant étaient actives, alors que c'était le cas de 71,1 % de celles qui avaient de très jeunes enfants (moins de 3 ans)[122].

---

120 *Ibid*., p. 19 et 21.

121 Ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction des communications. *Chez soi : le premier choix – La politique de soutien à domicile*, Québec, le Ministère, 2003, p. 3.

122 Secrétariat à la condition féminine. *L'avenir des Québécoises – Les suites des consultations de mars 2003*, Québec, le Secrétariat, 2004, p. 78.

Par ailleurs, le fait d'avoir des enfants à charge comporte des conséquences économiques nettement plus lourdes pour les femmes que pour les hommes, surtout en matière de progression en emploi et de revenu, une situation qui se répercute sur la retraite. Si on compare les gains moyens d'emploi des femmes et des hommes, ce qui tient compte du fait que les femmes travaillent davantage à temps partiel, souvent pour concilier leurs responsabilités familiales, la proportion s'établit à 69,1 %[123]. Il est significatif de constater que les gains des femmes célibataires présentent un écart moyen presque nul par rapport à ceux des hommes, soit 99,2 %[124].

L'observation des statistiques sur la moyenne quotidienne du temps consacré aux activités domestiques confirme en outre que les femmes, dont les mères en emploi, assument encore la plus grande part des soins aux enfants, de leur éducation et des travaux domestiques, malgré l'augmentation graduelle de la participation des pères ou des conjoints. Dans la grande majorité des familles biparentales, les deux conjoints sont au travail. Or, dans les familles à double revenu, les mères consacrent en moyenne 6,4 heures par jour à leurs enfants d'âge préscolaire, et les pères, 4,3 heures; pour les enfants de 5 à 8 ans, les mères affectent 5 heures par jour à leurs enfants, tandis que les pères leur accordent 3,4 heures. Pour les jeunes de 9 à 12 ans, l'écart entre les deux parents se rétrécit : les mères dédient 3,8 heures, et les pères, 3 heures.[125]

De nombreux désincitatifs freinent les hommes qui pourraient se prévaloir du congé parental. D'abord, comme les femmes ont généralement un salaire inférieur, la perte de revenus du ménage sera d'autant plus importante si ce sont les hommes qui se prévalent du congé. Par ailleurs, les informations sur les modalités de ce congé visent beaucoup moins les hommes que les femmes : ils sont donc moins bien renseignés sur la question. En outre, selon la perception des participants à l'étude du CSF, employeurs et collègues sont plus positifs à l'égard d'une femme que d'un homme qui veut utiliser le congé parental. Enfin, plus les hommes travaillent un nombre élevé d'heures (au-delà de 44 heures par semaine), moins ils sont susceptibles de se prévaloir de cette mesure de crainte d'accroître indûment le fardeau de travail de leurs collègues.

Conseil du statut de la femme. *On n'est pas trop de deux : l'utilisation du congé parental au Québec,* [recherche et rédaction : Marie Moisan], Québec, le Conseil, septembre 1995, 131 p.

Ajoutons que 70 % à 80 % des services offerts aux aînés en perte d'autonomie vivant à domicile sont donnés par les proches. Le soutien est habituellement assuré par une seule personne, le plus souvent la conjointe ou, s'il s'agit d'un veuf, sa fille. De même, lorsqu'on considère l'aide apportée à un enfant devenu adulte et qui souffre d'une incapacité chronique, 70 % à 80 % des proches aidants sont des femmes[126].

123 Secrétariat à la condition féminine. *L'avenir des Québécoises – Les suites des consultations de mars 2003*, *op. cit.*, tableau 2.18 - Gains moyens d'emploi des femmes et des hommes selon certaines caractéristiques socioéconomiques, Québec, 1990 et 2001.

124 Secrétariat à la condition féminine. *L'avenir des Québécoises – Les suites des consultations de mars 2003, op. cit.*, p. 79.

125 Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. *Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille : document de consultation, op. cit.*, p. 13.

126 Collectif. *Prévenir, guérir, soigner les défis d'une société vieillissante – Rapport annuel 1999 sur la santé de la population montréalaise*, Montréal, Direction de la santé publique de Montréal-Centre, décembre 1999, 76 p.

Trente-cinq pour cent des personnes aidantes ont un emploi et 7 % ont, en plus, des enfants d'âge mineur. Plus de la moitié des personnes aidantes occupant un emploi ont rapporté des effets négatifs sur leur travail (absences, abandon du marché du travail, recours à un congé sans traitement ou au temps partiel, refus de promotion, etc.), ce qui aura aussi pour effet de diminuer leur revenu de retraite. Les personnes aidantes ont plus de problèmes de santé que les non-aidantes, et leur niveau de détresse psychologique est de 25 % plus élevé. On estime que la moitié des femmes entre 35 et 64 ans seront appelées, un jour ou l'autre, à aider un parent[127].

Pour assurer l'égalité des femmes et des hommes tant dans la sphère privée que dans la sphère publique, des mesures doivent être instaurées, entre autres, pour amener les hommes à s'engager davantage dans l'univers domestique et familial. Le congé parental, lorsqu'il est pris par l'homme, apparaît comme une des mesures susceptibles de favoriser un changement dans la division traditionnelle du travail entre les sexes. À cet égard, on doit se réjouir que, depuis l'allongement de 10 à 35 semaines du congé parental payé par l'assurance-emploi, la proportion d'utilisateurs masculins ait triplé, passant de 3 % en 2000 à 10 % en 2001[128]. Ceci nous amène à prendre acte du fait que l'amélioration des conditions dont est assorti ce congé incite les pères à s'en prévaloir.

Il est recommandé au gouvernement que :

- Sans préjudice pour les mesures destinées aux mères, des congés parentaux soient réservés aux pères et qu'ils soient suffisamment incitatifs pour que les hommes aient envie de s'en prévaloir.

AXE D'INTERVENTION 2 : FAVORISER UNE MEILLEURE ARTICULATION DES TEMPS SOCIAUX.

2.1 LES RESPONSABILITÉS DE L'ÉTAT AUPRÈS DES PARENTS ET DES PROCHES AIDANTS

La conciliation travail-famille fait l'objet de préoccupations dans l'ensemble des pays à économie avancée, où sont généralisés l'accès des femmes aux études supérieures ou, à tout le moins, à une formation qualifiante, et leur participation au marché du travail. Ainsi, l'OCDE estime que l'amélioration de la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales constitue un élément essentiel d'accroissement des taux d'emploi et de fécondité[129]. De même, le dernier rapport européen sur l'égalité recommande aux États membres et aux partenaires sociaux d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques favorables aux familles qui prévoient des stimulants financiers ou autres pour encourager les hommes à jouer un rôle plus important dans la famille, des

---

127 *Ibid*.

128 Statistique Canada. « L'avantage du congé parental prolongé », *L'emploi et le revenu en perspective – L'édition en ligne*, Katherine Marshall, vol. 4, nº 3, mars 2003, adresse URL : http://www.statcan.ca/francais/studies

129 Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. *Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille : document de consultation, op. cit.*, p. 8.

régimes de congé parental partagé entre les parents, des structures de garde d'enfants suffisantes et adéquates ainsi que des services de garde pour les personnes dépendantes[130].

Soulignons, à cet égard, qu'il apparaît de plus en plus évident, selon la littérature sur la question, que la fécondité est supérieure là où les conditions de travail sont mieux adaptées à la famille et où des services permettent de réduire les coûts, directs ou indirects, imputables à la charge d'enfants. En outre, les projets de fécondité ont d'autant plus de chance de se réaliser que des efforts sont consentis pour favoriser une croissance de l'emploi, source de sécurité économique, et que la politique familiale favorise l'égalité entre les femmes et les hommes[131].

Il ressort également des recherches sur le sujet que trois ordres d'interventions semblent particulièrement déterminants pour susciter un meilleur équilibre entre famille et travail : un programme sur la garde des jeunes enfants assurant une adaptation maximale des horaires des enfants à ceux des parents; un programme sur le partage de la responsabilité parentale favorisant un usage plus équitable du congé parental entre les mères et les pères; un programme sur les temps sociaux qui aide, par une réduction collective de la durée du travail, à rééquilibrer les horaires professionnels et familiaux, pour les hommes comme pour les femmes[132].

Au Québec, le gouvernement s'est engagé, dans son programme d'action *Briller parmi les meilleurs*, à placer la famille au cœur de ses priorités. Il entend poser les jalons d'une politique familiale qui inclurait une politique de conciliation travail-famille, reconnue comme un enjeu actuel du développement social et économique[133].

Déjà, les services de garde à contribution réduite constituent une pièce importante d'une telle politique. Deux défis persistent, cependant : la création d'un nombre de places suffisant pour répondre à la demande et l'élaboration de solutions créatives pour améliorer l'adaptation de ces services aux horaires atypiques d'un nombre important et croissant de parents, dont les travailleuses et travailleurs autonomes, ceux du secteur agricole, du domaine de la santé, du commerce et de la restauration, et les parents étudiants.

Le régime d'assurance parentale, lorsqu'il entrera en vigueur, représentera une autre assise de la politique familiale, d'autant plus qu'il doit offrir un régime plus flexible, prévoyant des prestations supérieures à celles de l'actuel volet parental de l'assurance-emploi et accessible aux travailleuses et travailleurs autonomes au même titre que les salariés. On ne saurait trop insister sur la nécessité que ce régime offre une couverture similaire à celle des autres programmes d'assurance sociale au Québec. Il serait

---

130 *Ibid.*, p. 8.

131 Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. *Natalité et interventions publiques, op. cit.*, p. 39-44.

132 *Ibid.*, p. 40.

133 Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. *Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille : document de consultation, op. cit.*, p. 3.

également indiqué de se pencher sur la meilleure façon de couvrir les femmes qui accouchent sans satisfaire aux conditions de qualification prévues touchant la participation au marché du travail, par exemple les étudiantes.

Par ailleurs, depuis la publication, en 2003, de la politique de soutien à domicile *Chez soi : le premier choix*, le soutien aux proches aidants est reconnu comme devant dorénavant être inclus dans une définition élargie de la conciliation travail-famille. Dans cette perspective, le ministre de la Santé et des Services sociaux s'est engagé à créer un groupe de travail multisectoriel en vue d'élaborer un plan d'action gouvernemental pour le soutien aux proches aidants, en tenant compte des réalités différentes des femmes et des hommes et en mettant à profit l'analyse différenciée selon les sexes (ADS)[134]. À notre sens, il importe en outre de considérer que de telles responsabilités sont souvent assumées par des personnes âgées, surtout des femmes, qui prêtent assistance à un conjoint vieillissant ou qui ont la charge d'un enfant devenu adulte et souffrant de quelque incapacité chronique. La réduction de la taille des familles, le report de la maternité à un âge plus avancé et l'augmentation de la longévité concourent à accroître et à superposer les fardeaux de ces femmes, qui peuvent de moins en moins compter sur un partage des responsabilités de soutien. Par ailleurs, le pourcentage de personnes âgées divorcées, qui était de 5 % en 1990, pourrait bientôt atteindre 10 %. Ces personnes ne pourront plus compter sur leur conjoint pour les aider, ce qui augmentera d'autant plus la pression sur les enfants, particulièrement sur les filles[135]. La situation mérite qu'on s'y attarde. Au premier chef, on doit s'assurer que les services disponibles suffisent à la demande, surtout dans un contexte de vieillissement de la population.

De façon générale, il est capital que les dispositions pour améliorer l'articulation entre les différentes responsabilités de la vie publique et de la vie privée, présentes et futures, soient dirigées de façon égale vers les femmes et vers les hommes, sans quoi ces mesures ne feront que renforcer l'enfermement des femmes dans les rôles familiaux et domestiques qui leur ont été traditionnellement dévolus et contribueront même à creuser les écarts avec les hommes. Par exemple, si ce sont presque exclusivement les femmes qui recourent à la réduction du temps de travail, cette mesure devient un piège puisque les possibilités de formation et d'avancement professionnel de ces dernières se trouvent par le fait même réduites, et leurs revenus de retraite, affectés.

Par contre, il est tout aussi nécessaire que ces interventions prennent en compte les réalités différenciées des femmes et des hommes, ainsi que les adaptations qu'elles supposent, par exemple lors de la naissance d'un enfant et pendant la période d'allaitement. Elles doivent aussi respecter la diversité de la composition des familles (biparentales, monoparentales, recomposées ou homoparentales), des divers milieux (urbains et ruraux, par exemple) et des formes de travail atypiques.

---

134 Ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction des Communications. *Chez soi : le premier choix – La politique de soutien à domicile, op. cit.*, p. 35.

135 Collectif. *Prévenir, guérir, soigner les défis d'une société vieillissante – Rapport annuel 1999 sur la santé de la population montréalaise, op. cit.*

Par conséquent :

- Le gouvernement, mais aussi l'ensemble des acteurs, doivent s'assurer que les mesures qu'ils préconisent ou mettent en œuvre pour soutenir les personnes responsables d'enfants ou de proches dépendants ne suscitent pas d'inégalités sociales ou ne creusent pas les disparités entre la situation socioéconomique des femmes et celle des hommes. À cette fin, elles doivent être soumises, avant leur adoption, à l'approche intégrée de l'égalité (AIE)[136] en raison de l'éclairage judicieux que fournit cet outil.

En outre, il s'avère essentiel que :

- De façon générale, les dispositions retenues par le gouvernement pour soutenir les responsabilités à l'égard des enfants et des autres personnes dépendantes tiennent compte à la fois de trois principes. Toutes les personnes doivent être appuyées dans l'exercice de la parentalité et l'aide aux proches, et ce, peu importe la strate de la société à laquelle elles appartiennent ou leur statut d'emploi (au travail, au chômage, aux études ou à la maison). Tous les contribuables n'ont cependant pas besoin avec la même intensité du soutien de l'État. Des facteurs d'équilibre socioéconomique entre les hommes et les femmes doivent être introduits pour briser le réflexe traditionnel de laisser davantage à ces dernières l'exercice des responsabilités envers les proches;

- Le programme d'assurance parentale offre une couverture similaire à celle des autres programmes d'assurance sociale au Québec et que toutes les femmes qui donnent naissance à un enfant, dont les étudiantes et les travailleuses autonomes, touchent au moins une prestation de base durant leur congé de maternité;

- Le développement de services de garde à contribution réduite soit poursuivi, pour combler la demande, mais aussi dans la perspective d'améliorer l'adéquation des horaires de tels services et ceux des milieux de travail ou d'études. Les services de répit pour les personnes prenant soin de personnes dépendantes doivent également être étendus et consolidés;

- Soit instaurée une banque de congés familiaux permettant de s'absenter du travail pour assumer des responsabilités auprès des enfants ou des proches dépendants.

2.2 *LES RESPONSABILITÉS DE L'ÉTAT AUPRÈS DES PARTENAIRES SOCIAUX*

Si l'État a le pouvoir et le devoir d'intervenir directement auprès des familles en mettant sur pied des mesures favorables à l'exercice du rôle parental ou du soutien aux proches, il a aussi la capacité et la responsabilité de susciter la collaboration de partenaires sociaux sur ces questions, en vertu tant de son rôle quant à la construction d'un projet de

[136] L'approche intégrée de l'égalité (AIE) a été jusqu'à maintenant connue au Québec sous le vocable d'analyse différenciée selon les sexes (ADS).

société et à l'adhésion aux valeurs communes qu'il sous-tend, que de son pouvoir de réglementation, surtout auprès des organisations à qui il attribue des fonds.

2.2.1 POUR L'ADAPTATION DES MILIEUX DE TRAVAIL

Selon des recherches menées par le Conseil de l'Europe, les entreprises et les institutions continuent généralement de fonctionner selon la norme masculine traditionnelle, en vertu de laquelle la sphère privée demeure subordonnée à la sphère publique et, par conséquent, la vie familiale ne doit pas créer d'interférences sur le travail[137].

Par ailleurs, à l'heure de la mondialisation, on constate que les conditions imposées aux travailleuses et aux travailleurs en matière de rendement et de souplesse des horaires pour une compétitivité accrue des entreprises se situent dans une trajectoire inverse et souvent incompatible avec l'évolution des besoins des parents et des familles qui demandent plus de disponibilité, dans un contexte de mouvance du modèle familial.

Près des deux tiers des Québécoises et des Québécois (62 %) croient qu'il est plus difficile de concilier travail et vie personnelle ou familiale qu'il y a dix ans. Alors que les trois quarts (74 %) estiment qu'étant donné les changements dans les services publics, les gens vont devoir s'absenter très souvent de leur travail pour s'occuper d'un membre de leur famille; ils jugent dans une proportion équivalente (76 %) que l'organisation actuelle du travail est totalement déconnectée des nouvelles réalités familiales. Comme on peut s'en douter, ce sont les parents d'enfants en bas âge qui éprouvent le plus de difficultés : 61 % de ceux dont les enfants ont moins de cinq ans trouvent ardu de concilier travail et famille, comparativement à 34 % de ceux dont les enfants sont âgés de 12 à 18 ans. Aussi, les femmes qui travaillent sont plus touchées que les hommes : 82 % des femmes, contre 68 % des hommes, se plaignent que le travail soit déconnecté de la famille.

Source : Isabelle GRÉGOIRE. « Boulot, marmots… est-ce trop ? », *L'actualité,* vol. 26, nº 19, 1er décembre 2001, p. 24. Sondage mené auprès de 1 168 Québécoises et Québécois du 29 juillet au 27 septembre 2001, marge d'erreur maximale de 2,8 %.

À ce titre, le milieu du travail, tant du côté patronal que du côté syndical, est directement interpellé par la question de la conciliation travail-famille. Si certaines entreprises ont intégré dans la gestion de leurs ressources humaines, souvent à la demande des syndicats et avec leur collaboration, des mesures de soutien et des avantages sociaux particuliers (aménagement du temps de travail, horaires flexibles, temps partiel sur une base volontaire, congés parentaux, etc.) et que des dispositions relatives à la famille se retrouvent dorénavant dans des conventions collectives, tous les milieux de travail ne sont pas au même point, loin s'en faut. Selon Sylvie Saint-Onge, de l'École des hautes études commerciale (HEC), s'il y a eu des gains dans des secteurs financièrement prospères, qui emploient une main-d'œuvre relativement peu nombreuse, mais très en demande, comme la haute technologie, la pharmaceutique ou la biotechnologie, peu de nouvelles clauses sont négociées dans des milieux syndiqués traditionnels, industries et

137 Secrétariat à la condition féminine. *L'avenir des Québécoises – Les suites des consultations de mars 2003, op. cit.,* p. 78.

services confondus. Bref, ce qui est offert dans les secteurs de pointe demeure inaccessible pour la masse des travailleurs, surtout dans les secteurs mous où la main-d'œuvre est plus ou moins considérée comme « jetable après usage »[138].

De même, une étude réalisée en août 2001 par des chercheurs de l'Université de Sherbrooke auprès de 250 entreprises de moins de 100 employés syndiqués à la CSN établit que, « hormis le congé pour raisons personnelles offert par 60 % des entreprises, les mesures permettant de favoriser la conciliation ne sont appliquées que dans 10 % à 20 % des cas »[139]. La création du Prix ISO Famille[140] visait justement à encourager les initiatives des entreprises en ce domaine et à fournir des modèles. Cette initiative à succès mériterait d'être pérennisée.

Pourtant, les entreprises qui ont mis sur pied des mesures facilitant l'exercice des responsabilités parentales s'en félicitent et en retirent des dividendes au-delà de ce qu'elles avaient prévu : un personnel plus productif et davantage attaché à l'entreprise. Assurément, dans un contexte de vieillissement de la population et de pénuries de main-d'œuvre prévues, la rétention des employés doit plus que jamais faire partie des objectifs prioritaires des entreprises[141].

Une typologie réalisée par le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec a recensé pas moins de 66 mesures soutenant la conciliation travail-famille, allant de la rotation de poste au rabais pour garde d'enfant. Autre source d'inspiration : les travaux des chercheurs Gilles Guérin et Sylvie Saint-Onge, des HEC, qui suggèrent 20 pratiques principales, regroupées autour de quatre axes : aide aux membres de la famille; congés et avantages sociaux; aménagement du temps de travail; gestion des carrières.

Source : Françoise GUÉNETTE. « À la recherche du temps perdu », *Gazette des femmes,* vol. 23, nº 4, novembre-décembre 2001.

L'expérience a démontré que les dispositions en matière de conciliation travail-famille doivent être adaptées à la nature des entreprises et qu'elles ne doivent pas nécessairement être spectaculaires ni coûteuses. Les entreprises et les syndicats sont plutôt appelés à faire preuve d'imagination et à élargir la gamme de mesures en fonction des différents besoins.

Par ailleurs, même si le sujet demeure encore peu considéré par les entreprises, pour faciliter la participation sociale, des employeurs ont accepté d'assouplir leurs normes de travail pour accommoder les personnes qui siègent à des conseils, municipaux ou autres. À cet égard, l'expérience française qui, en vertu de la loi sur la réduction du temps de travail, permet aux travailleuses et travailleurs de se constituer un « compte d'épargne-temps », mériterait notamment d'être considérée.

---

138 Françoise GUÉNETTE. « À la recherche du temps perdu », *Gazette des femmes*, vol. 23, nº 4, novembre-décembre 2001, p. 22.

139 Isabelle GRÉGOIRE. « Boulot, marmots… est-ce trop ? », *L'actualité*, vol. 26, nº 19, 1er décembre 2001, p. 22-32.

140 Le prix ISO familles a été créé en 2001 par le Conseil du statut de la femme, en partenariat avec le Conseil de la famille et de l'enfance et le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre.

141 Secrétariat à la condition féminine. *L'avenir des Québécoises – Les suites des consultations de mars 2003*, *op. cit.*, p. 81.

Une vigilance particulière est nécessaire pour que l'ensemble de ces mesures soient disponibles et alléchantes, autant pour les hommes que pour les femmes, si on veut mettre un terme au déséquilibre entre les sexes quant à la participation au marché du travail, à la contribution au revenu du ménage et au partage des tâches.

Pour contribuer à l'adaptation des milieux de travail à l'exercice des responsabilités familiales ou civiques, le gouvernement doit :

- S'engager dans la recherche et la documentation de pratiques innovatrices adoptées par des entreprises d'ici ou d'ailleurs ainsi que dans la diffusion et la discussion des résultats avec les organismes représentant le patronat, les travailleuses et travailleurs, y compris ceux qui travaillent sur une base autonome, ainsi que l'ensemble de la population;

- Évaluer l'adoption et la généralisation, par exemple par l'inclusion dans la *Loi sur les normes du travail*, de mesures d'aménagement et de réduction du temps de travail permettant de rééquilibrer les temps sociaux, et s'assurer qu'elles soient promues autant auprès des hommes que des femmes;

- Soutenir et promouvoir les initiatives des milieux de travail qui se dotent de mesures favorisant l'articulation des temps sociaux et leur assurer une reconnaissance publique.

2.2.2 *POUR L'ADAPTATION DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR*

Une proportion de plus en plus importante de la clientèle étudiante doit composer avec des responsabilités parentales. Le milieu de l'éducation est donc sollicité pour instaurer des modalités dans ses procédures internes ou convenir d'arrangements pour faciliter la conciliation des études avec la vie privée. Un retour progressif de congé de maternité, le report de travaux ou d'examens, des services de garde sur les campus sont autant d'exemples qui, selon une étude du CSF sur la conciliation du rôle de mère et d'étudiante, sont malheureusement encore trop peu étendues, notamment dans les cégeps et les universités[142]. Sans compter qu'on n'est pas en mesure d'estimer si les pères étudiants peuvent recourir à de tels aménagements.

À cette fin, le gouvernement est invité à :

- Poursuivre la recherche et la documentation de pratiques innovatrices dans des institutions d'enseignement supérieur d'ici ou d'ailleurs, voir à la diffusion et à la discussion des résultats avec ces institutions et avec les organismes représentant les étudiantes et les étudiants, et inciter les établissements à adapter leurs pratiques selon les avenues jugées les plus prometteuses.

---

142 Conseil du statut de la femme. *Étudiante et mère : un double défi – Les conditions de vie et les besoins des mères étudiantes, op. cit.*

2.2.3 POUR L'ADAPTATION DES MILIEUX DE VIE

Au-delà des lois, politiques ou mesures de conciliation travail-famille qui relèvent du gouvernement, des milieux du travail ou de l'éducation subsistent des besoins qui découlent de l'organisation de la vie personnelle et familiale. Ces besoins peuvent, selon le cas, entraver ou faciliter la réalisation des nombreuses obligations de la vie quotidienne et, de ce fait, l'articulation des temps sociaux.

Les municipalités, en tant que gestionnaires des milieux de vie, sont bien placées pour jouer un rôle de catalyseur ou de coordonnateur auprès des services et commerces de leur territoire. D'ailleurs, plusieurs municipalités se dotent de politiques familiales. De plus, différentes expériences menées au Québec et en Europe se sont avérées très concluantes quant à l'amélioration des services lorsque les autorités locales ont associé des utilisatrices et des utilisateurs à leur évaluation et qu'on a tenu compte de leurs suggestions pour les adapter. Ces démarches mériteraient d'être mieux connues et pourraient inspirer des interventions, notamment dans les domaines suivants :

- La mobilité des personnes : au Québec, 53,7 % de la population active de 15 ans et plus a son lieu de travail habituel dans une autre municipalité que celle où elle réside[143]. La durée quotidienne de l'aller-retour entre le lieu de résidence et le lieu de travail s'établit en moyenne à 58 minutes en automobile et à 100 minutes en transport en commun[144]. Or, les femmes sont de plus grandes utilisatrices du transport en commun, alors que les décideurs en la matière sont principalement des hommes. Comme seules les grandes villes disposent de systèmes de transport en commun, les MRC, les municipalités et les autres acteurs du milieu du transport sont également interpellés pour mettre au point des facilités de transport selon une démarche semblable;

- Les horaires et la politique des « temps des villes » : les solutions doivent cependant faire preuve d'ingéniosité pour ne pas répercuter sur le personnel des services ou des commerces touchés les difficultés que l'on tente d'aplanir chez la clientèle;

- L'urbanisme : plus précisément l'organisation des quartiers et la conception des ensembles d'immeubles pour faciliter la vie au quotidien des citoyennes et citoyens, de l'enfance au grand âge;

- Les loisirs et les sports : les aspirations des filles et des femmes en matière de loisirs et de sports sont souvent différentes de celles des garçons et des hommes. Les municipalités doivent donc offrir des activités qui sont en fonction de leurs besoins

---

143 Institut de la statistique du Québec. *Travail, scolarité et mobilité, régions administratives du Québec, tableau 4*, 1996, page consultée en juin 2004, adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/stats_regnl/quebec/rec4ra.htm

144 Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, direction générale des politiques familiales. *Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille : document de consultation, op. cit.*, p. 20.

respectifs. Les commissions scolaires doivent aussi être associées à l'organisation des loisirs pendant les périodes de congé scolaire en vue d'une meilleure harmonisation avec le temps de travail des parents;

- Le soutien à domicile : selon le ministère de la Santé et des Services sociaux[145], les initiatives du milieu peuvent contribuer grandement au soutien à domicile des personnes ayant une incapacité, temporaire ou persistante, en encourageant un environnement qui leur soit favorable, à eux et à leurs proches aidants. Le programme « Villes et villages en santé » apparaît comme une avenue intéressante à cet égard.

C'est dans cette perspective que le gouvernement devrait :

- Poursuivre la recherche et la documentation de pratiques innovatrices en matière de transport en commun, d'harmonisation des horaires, d'urbanisme, d'organisation des loisirs et de contribution au soutien à domicile pratiquées par des municipalités ou d'autres institutions locales, voir à la diffusion et à la discussion des résultats avec les municipalités, les MRC et les commissions scolaires, et les inciter à adapter leurs pratiques selon les avenues jugées les plus prometteuses;

- Inciter les municipalités à se doter de politiques familiales et de mécanismes de consultation des utilisatrices et des utilisateurs des services en vue de recueillir leur évaluation et leurs suggestions pour en améliorer le fonctionnement.

---

145 Ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction des Communications. *Chez soi : le premier choix – La politique de soutien à domicile, op. cit.,* p. 35.

QUATRIÈME ORIENTATION

AMÉLIORER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE EN S'ASSURANT QUE LES SERVICES SOIENT ADAPTÉS AUX RÉALITÉS DES FEMMES ET DES HOMMES.

LES RÉSULTATS ATTENDUS : un système sociosanitaire qui répond aux besoins des femmes et des hommes en matière de santé et de bien-être en prenant en compte les réalités différenciées selon les sexes, mais en évitant les stéréotypes sexuels et sexistes.

MISE EN CONTEXTE

Atteindre et maintenir le meilleur état de santé possible, constituent un enjeu majeur pour tous les êtres humains. Toutefois, il ne se présente pas de la même façon pour les femmes et pour les hommes, en raison des caractéristiques biologiques, certes, mais aussi de l'exposition à des risques différents associés à leurs rôles sociaux, à leurs conditions de vie, à leurs emplois, à leurs attitudes face à la santé et à l'utilisation des services sociosanitaires.

L'état de santé des personnes est aussi grandement influencé par leur histoire de vie, les relations qu'elles entretiennent avec les autres et le système de valeurs dans lequel s'insère cet état de santé. « […] la pauvreté, l'image corporelle ou la conciliation travail-famille semblent toucher différemment les hommes et les femmes […] Il n'y a pas de modèle linéaire, mais plutôt un faisceau de schèmes explicatifs dans lequel la socialisation des hommes et des femmes, ainsi que les conditions de leur environnement, jouent un rôle de premier plan[146]. »

D'ailleurs, dans le *Programme national de santé publique 2003-2012*[147], le ministère de la Santé et des Services sociaux retient six principaux déterminants de la santé et du bien-être :

- Les prédispositions biologiques et génétiques ;
- Les habitudes de vie et les comportements reliés à la santé, comme le tabagisme, la consommation d'alcool, l'activité physique, l'alimentation, les comportements sexuels;
- Les conditions de vie, c'est-à-dire le revenu, la scolarité, le logement, l'emploi ;
- Les milieux de vie, c'est-à-dire la famille, l'école ou le milieu de travail, et l'environnement social, plus spécifiquement le réseau social et les rapports hommes-femmes;

---

146 Louise GUYON. *Derrière les apparences : santé et conditions de vie des femmes*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1996, p. 293-294.

147 Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Programme national de santé publique 2003-2012,* Québec, le Ministère, 2003, p. 15-16.

- L'environnement physique (eau potable, air, sol, sécurité des bâtiments);

- L'organisation des services sociaux et de santé ainsi que l'accès aux ressources (la prévention, les services de première ligne, l'interdisciplinarité, la compétence du personnel, la participation du malade et des proches).

AXE D'INTERVENTION 1 : APPLIQUER L'APPROCHE INTÉGRÉE DE L'ÉGALITÉ (AIE) À LA PLANIFICATION, À L'ORGANISATION ET À L'ÉVALUATION DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, AFIN DE S'ASSURER QU'ILS SOIENT ADAPTÉS AUX RÉALITÉS DIFFÉRENCIÉES DES FEMMES ET DES HOMMES.

1.1 EN MATIÈRE DE SANTÉ PHYSIQUE

En moins d'un siècle, l'espérance de vie à la naissance de la population québécoise s'est accrue d'une trentaine d'années. Elle atteint, en 2000-2002, 76,3 ans chez les hommes et 81,9 ans chez les femmes. Notons toutefois que l'écart entre les sexes a diminué de 7,1 ans à 5,6 ans, entre 1990-1992 et 2000-2002, les hommes ayant bénéficié en quelque sorte d'un certain rattrapage[148]. Néanmoins, ces derniers risquent toujours plus que les femmes de mourir prématurément, notamment en raison de certains comportements délétères. De leur côté, les femmes vivent en moins bonne santé que les hommes, du moins si l'on se fie à la mesure de l'état de santé global, et ce, pour tous les groupes d'âge, à l'exception des moins de 15 ans[149]. Elles présentent en effet une plus forte prévalence de nombreux problèmes chroniques de santé[150]. De plus, elles sont en général aux prises avec des incapacités multiples au cours des quelque 10 dernières années de leur vie[151].

Des études démontrent que la socialisation, différente chez les femmes et chez les hommes, emmène les unes et les autres à adopter des comportements distincts à l'égard de leur propre santé et de celle de leurs proches. Ainsi, en général, les femmes adoptent des comportements plus favorables à la protection de la santé. Signalons toutefois l'apparition de certains glissements chez les jeunes femmes, dont les habitudes de vie tendent à s'éloigner du modèle de leurs aînées (augmentation de la consommation d'alcool et de drogue, obsession de la minceur associée au tabagisme et à de mauvaises habitudes alimentaires, etc.)[152].

Par ailleurs, les femmes, quel que soit leur âge, sont encore les premières responsables des soins aux jeunes enfants et aux personnes âgées ou malades de leur famille et supportent les conséquences de ces charges mal partagées.

---

148 Secrétariat à la condition féminine. *L'avenir des Québécoises – Les suites des consultations de mars 2003*, *op. cit.*, p. 91.

149 Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Politique de la santé et du bien-être*, *op. cit.,* p. 19 et 20.

150 Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Au féminin… à l'écoute de nos besoins : objectifs ministériels et stratégie d'action en santé et bien-être des femmes*, [recherche et rédaction : Annie Labranche et Nathalie Lévesque], Québec, le Ministère, 2002, p. 21.

151 Secrétariat à la condition féminine. *L'avenir des Québécoises – Les suites des consultations de mars 2003, op. cit.*, p. 91.

152 Louise GUYON. *Derrière les apparences : santé et conditions de vie des femmes, op. cit.*, p. 181-202.

De leur côté, les hommes sont davantage enclins à adopter des comportements à risque (tabagisme, consommation d'alcool élevée, notamment associée aux accidents, mauvaises habitudes alimentaires, etc.), se préoccupent moins de leurs problèmes de santé et recherchent plus tardivement l'aide médicale ou sociale nécessaire[153]. Leur taux de consultation est moins élevé que celui des femmes, en ce qui concerne tant les médecins (12 % contre 17 %) que les autres ressources professionnelles (13 % contre 18 %)[154].

La santé et le bien-être des personnes sont aussi influencés par la situation économique. De nombreux écrits sur la santé des populations indiquent que les personnes pauvres adoptent moins souvent de bonnes habitudes de vie et plus de comportements à risque, sont plus affectées par la maladie et meurent plus jeunes que les personnes riches[155]. Or, les statistiques démontrent que la pauvreté touche davantage les femmes, et ce, dans tous les groupes sociaux : les personnes âgées, les personnes seules et les chefs de famille monoparentale, les personnes handicapées, les personnes immigrantes ou les personnes autochtones. La pauvreté entraîne notamment un sentiment de manque de contrôle sur sa vie qui a pour effet de freiner l'adoption de saines habitudes de vie et de comportements préventifs. Par exemple, les femmes pauvres fument davantage et recourent moins au test de dépistage du cancer du col de l'utérus[156].

1.2 EN MATIÈRE DE SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE

Parmi les habitudes de vie, les comportements sexuels doivent faire l'objet d'une attention particulière. Ceux-ci doivent être documentés et analysés en vue de contribuer à l'éradication des stéréotypes dans les rapports amoureux et à l'émergence de rapports égalitaires entre les femmes et les hommes, plus particulièrement dans le partage des responsabilités en matière de contraception et de pratiques sexuelles sécuritaires. Il est en effet établi que les rapports égalitaires contribuent à la diminution des grossesses précoces, des grossesses non planifiées et de la propagation des MTS et du VIH-sida. Actuellement, ce sont surtout les femmes qui, dans le couple, sont responsables de la contraception et elles ont souvent de la difficulté à négocier des rapports sexuels protégés[157]. Ce fait plaide en faveur de la promotion, auprès des garçons et des hommes, de comportements responsables en matière de sexualité. D'ailleurs, selon l'ONU, en matière de planification des naissances et d'hygiène sexuelle, les hommes doivent être considérés comme une partie de la solution et, à ce titre, doivent être amenés à prendre leur part de responsabilités à cet égard[158].

---

153 Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Politique de la santé et du bien-être*, *op. cit.*, p. 150.

154 Institut de la statistique du Québec. *Enquête sociale et de santé 1998*, adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca, p. 392.

155 Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Au féminin… à l'écoute de nos besoins : objectifs ministériels et stratégie d'action en santé et bien-être des femmes, op. cit.*, p. 17.

156 *Ibid.*, p. 18.

157 Conseil du statut de la femme. *Guide Femmes et Santé*, Québec, le Conseil, 2001, p. 54.

158 Organisation des Nations Unies, Conseil économique et social. *Le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité entre les sexes : réalisations des objectifs stratégiques et application des mesures dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives,* rapport du Secrétaire général, Commission de la condition de la femme, quarante-huitième session, 1er – 12 mars 2004, p. 12.

Le taux de grossesse précoce chez les moins de 18 ans atteint près de 20 ‰, après être monté en flèche entre 1980 et 1993[159]. Parallèlement, le nombre d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) a crû de 22 219 en 1990 à 29 140 en 2002. C'est chez les femmes de 20 à 24 ans que cette intervention est la plus répandue (8 826), suivies de celles de 25 à 29 ans (6 381)[160]. Cette situation ne manque pas de soulever de nombreuses questions quant à la prévention des grossesses et aux méthodes contraceptives. D'autant plus qu'il ressort que les sociétés qui misent davantage sur l'éducation sexuelle présentent des taux moindres d'IVG.

Enfin, les maladies transmises sexuellement (MTS), qui peuvent causer diverses complications pouvant aller jusqu'à l'infertilité, demeurent un problème de santé publique préoccupant[161]. Par exemple, en 2002, 11 131 cas de chlamydiose génitale ont été déclarés, au Québec, la majorité (72 %) chez des femmes. Après une diminution importante jusqu'au milieu des années 1990, le nombre de cas déclarés a augmenté de près de 54 % entre 1998 et 2002[162]. Ce sont particulièrement les jeunes de 15 à 19 ans, les femmes et les populations autochtones qui subissent le plus les conséquences des maladies transmises sexuellement[163]. Par ailleurs, au 30 juin 2001, on retrouvait, au Québec, 5 772 cas de sida déclarés, 668 chez les femmes et 5 104 chez les hommes[164]. Il y aurait une augmentation constante du nombre de personnes qui vivent avec le VIH et qui sont aux prises avec les problèmes d'adaptation et d'intégration sociale qui en découlent[165], et la croissance serait particulièrement importante chez les femmes.

1.3 EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE

Selon l'*Enquête sociale et de santé 1998*[166], 22,8 % des femmes et 17,3 % des hommes se situent dans la classe élevée de l'indice de détresse psychologique[167]. L'écart en défaveur

---

159 Secrétariat à la condition féminine. *L'avenir des Québécoises – Les suites des consultations de mars 2003, op. cit.*, p. 101.

160 Tel que rapporté dans Secrétariat à la condition féminine. *L'avenir des Québécoises – Les suites des consultations de mars 2003*, *op. cit.*, p. 101 et Louis DUCHESNE. *La situation démographique au Québec, Bilan 2003, Les ménages au tournant du XXIe siècle*, Institut de la statistique du Québec, 2003, p. 85, (Coll. Démographie).

161 Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Stratégie québécoise de lutte contre les MTS – Orientations 2000-2002*, Québec, le Ministère, 2000, p. 10.

162 Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Portrait des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS), de l'hépatite C, de l'infection par le VIH et du SIDA au Québec,* Québec, le Ministère, décembre 2003, p. 11.

163 Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Stratégie québécoise de lutte contre les MTS – Orientations 2000-2002, op. cit.*, p. 12-13.

164 Santé Canada. Rapport de surveillance en date du 30 juin 2001, p. 34.

165 Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Programme national de santé publique 2003-2012*, *op. cit.*, p. 53.

166 Institut de la statistique du Québec. *Enquête sociale et de santé 1998, op. cit.*, ch. 16 ; *Santé mentale,* 2e édition, 2001, p. 339 et 353.

167 L'indice de détresse psychologique est une mesure construite à partir d'informations sur la présence et sur la fréquence de manifestations dépressives, anxieuses, de troubles cognitifs et d'irritabilité. Cette mesure s'inscrit sur une échelle à deux extrémités : une extrémité où la réaction de tristesse est normale et l'autre où une réaction est plus sévère et s'accompagne parfois d'idées ou de tentatives suicidaires et de difficultés fonctionnelles.

des femmes se manifeste dans tous les groupes d'âge. Les jeunes de 15 à 24 ans (33,5 % des filles et 23,1 % des garçons) sont particulièrement touchés par ce phénomène[168].

Les hommes ayant un indice de détresse élevé consultent proportionnellement moins que les femmes dans la même situation (24 % contre 33,2 %), et ce, dans tous les groupes d'âge. Notons que les personnes de 65 ans et plus, des deux sexes, ont proportionnellement moins recours à une aide extérieure que tous les autres groupes d'âge (10,6 % contre 15,5 % pour les 15-24 ans, 16,7 % pour les 25-44 ans et 18 % pour les 45-64 ans).

Les hommes et les femmes rapportent des idées suicidaires sérieuses dans des proportions similaires (3,9 %). Cependant, un important effet d'âge est observé et il touche les deux sexes de manière semblable : les 15-24 ans rapportent plus d'idées suicidaires que les autres groupes d'âge et la proportion va décroissant (7 % chez les 15-24 ans, 4,3 % chez les 25-44 ans, 2,9 % chez les 45-64 ans et 0,5 % chez les 65 ans et plus).

Toutefois, les décès par suicide affectent 3,8 hommes pour 1 femme, notamment en raison des moyens utilisés pour s'enlever la vie. Selon les statistiques, 55 % des hommes recourent à la pendaison-strangulation (contre 47 % des femmes), et près de 20 %, aux armes à feu (contre 5 % des femmes), alors que un suicide féminin sur trois est imputable aux médicaments ou aux drogues (contre un sur 10 chez les hommes)[169].

Le ministère de la Santé et des Services sociaux , à l'instar de l'Organisation mondiale de la santé, reconnaît que le sexe d'une personne est l'un des déterminants importants de sa santé mentale. Les conditions de vie et la socialisation comme femme ou comme homme jouent un rôle majeur au regard non seulement des problèmes de santé mentale, mais également des stratégies d'appropriation ou de réappropriation, par les personnes ayant un problème de santé mentale, du pouvoir dans la conduite de leur vie[170].

L'identification aux modèles féminin ou masculin, selon qu'on tende à y adhérer ou non[171], peut être source de valorisation ou de mésestime de soi. Les stéréotypes et les rapports qui en résultent jouent un rôle prépondérant dans l'évaluation des comportements et des besoins d'une personne. Malgré toutes les modifications apportées dans les rapports entre les hommes et les femmes depuis les premières luttes

---

168 Secrétariat à la condition féminine. *L'avenir des Québécoises – Les suites des consultations de mars 2003, op. cit.*, tableau 4.10.

169 Institut national de santé publique. *L'épidémiologie du suicide au Québec : que savons-nous de la situation récente ?,* [recherche et rédaction : Danielle St-Laurent et Clermont Bouchard], Montréal, l'Institut, 2004, p. 14.

170 Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Banque de documents de référence relatifs à la santé mentale,* Québec, le Ministère, 2004, p. 34.

171 Bien que chaque personne soit socialisée en vue d'adhérer aux modèles traditionnels, toutes n'y adhèrent pas de la même manière. Chaque personne peut en refuser une partie et se construire autrement. Cependant, il faut se rappeler que les personnes se construisent à partir d'une base commune, acceptable et acceptée dans leur société. Leur réalité est toutefois aussi marquée par d'autres paramètres, tels l'âge, les conditions socioéconomiques, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou culturelle.

féministes, il est étonnant de constater à quel point des progrès restent à faire quant à la socialisation des filles et des garçons.

Il est par ailleurs prouvé que certains aspects des rôles féminins et masculins traditionnels, lorsqu'ils sont intériorisés et encouragés de manière rigide, peuvent mener à des problèmes d'adaptation et d'ajustement psychosocial. Des chercheuses ont fait ressortir que plus une femme correspond à une échelle de personnalité équivalente à un haut standard de féminité, plus elle est encline à éprouver des troubles tels que la dépression et l'anxiété. De la même façon, une intériorisation rigide des modèles traditionnels de masculinité semble liée à une anxiété accrue et à un pourcentage plus élevé de troubles névrotiques chez les hommes[172].

Un vrai gars... [173]

Selon une recension exploratoire des écrits sur la santé mentale des hommes, la socialisation des hommes les conduit à une triple dissociation : physique (nier les symptômes physiques), émotionnelle («un homme, ça ne pleure pas», les seules émotions admises étant l'agressivité et la colère) et relationnelle (les relations étant basées sur la peur de l'intimité et la séduction).

D'après les mêmes sources, ni l'échec ni les difficultés ne sont permis chez les hommes qui adhèrent aux stéréotypes. Lorsqu'ils en vivent, ils doivent les surmonter par eux-mêmes : ils font tout pour les camoufler et, s'ils se sentent mal, ils ont tendance à compenser par l'action. Plutôt que d'être intériorisée, la souffrance engendrée est, en quelque sorte, « agie ». Si un homme a l'impression de ne pas être un véritable homme, d'avoir raté sa vie, il va tenter de prouver le contraire, au moins en ne ratant pas son suicide. Pour masquer leur sentiment d'impuissance et leur détresse, certains hommes auront tendance à recourir à la violence, au « pouvoir sur » quelque chose ou quelqu'un.

Une vraie fille…[174]

La socialisation des filles, par contre, s'appuie sur des qualités qui s'attachent au processus d'interaction des êtres, telles la coopération, la sensibilité, la subjectivité, la réceptivité, etc.

L'éducation familiale traditionnelle ne donne pas le choix aux filles : elles ont l'obligation de se préoccuper des autres. Leur valorisation passe encore en grande partie par le soin qu'elles apportent aux autres, de sorte qu'elles peuvent se retrouver dans une position de vulnérabilité et de dépendance à l'égard de ces proches. Adultes, trop

---

172 Maria DE KONINCK et autres. *Essai sur la santé des femmes, op. cit.,* p. 22 et 23.

173 Essentiellement, l'information contenue dans cette partie a été tirée du document non publié de G. TREMBLAY et Y. THIBAULT. *La santé mentale et les hommes, une recension exploratoire des écrits*, 2001, p. 3-10, cité dans Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Banque de documents de référence relatifs à la santé mentale, op. cit.*, p. 38.

174 Essentiellement, cette partie est tirée de l'entrevue réalisée avec C. Archambault et des écrits de F. Ménard cités dans Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Banque de documents de référence relatifs à la santé mentale, op. cit.*, p. 38-39.

occupées à s'occuper de leurs proches, ces femmes sont loin du plaisir, du rire, de la création : la dépression vient en grande partie de l'absence prolongée de plaisir.

Pour les femmes qui adhèrent fortement aux stéréotypes, il semble plus difficile d'accéder à l'autonomie. Pour celles, de plus en plus nombreuses, qui tentent de concilier le modèle traditionnel et celui, plus récent, de la femme émancipée, il y a risque de conflit entre la maternité et la carrière, et d'épuisement, si elles n'ont pas un conjoint ou un réseau d'aide adéquat pour partager les tâches familiales.

La socialisation des femmes a également comme effet le refoulement de leur colère, même la plus légitime. Comme les femmes n'explosent pas, elles implosent : elles tournent la colère contre elles-mêmes en se dévaluant, en se blessant, en s'automutilant ou en appelant à l'aide par des tentatives de suicide.

Les problèmes socioéconomiques jouent aussi un rôle majeur dans la santé mentale des personnes. Chez les hommes, Tremblay et Thibault rapportent qu'une récession économique entraîne une augmentation des problèmes relatifs à la santé mentale. Le rôle de pourvoyeur intégré par les hommes fait en sorte que les situations de chômage viennent en contradiction avec les exigences de rendement auxquelles ils sont soumis.

Chez les femmes, c'est en contexte de monoparentalité que la pauvreté produit le niveau de détresse psychologique le plus élevé. Pour ces femmes, la misère s'exprime par une lutte quotidienne pour la survie, une faible scolarisation, l'exclusion du marché du travail et le manque de services de répit. Elles s'habituent à ce que leurs désirs, leurs responsabilités et leurs besoins soient fonction des enfants. La pauvreté issue de la monoparentalité signifie l'impossibilité de faire des projets et peu d'espoir d'améliorer leur situation.

Par ailleurs, la violence constitue sans contredit une des causes majeures des problèmes d'ordre psychologique que vivent les femmes : les résultats de différentes études révèlent qu'entre 50 % et 85 % des femmes hospitalisées pour un problème de santé mentale ont été victimes de violence sexuelle ou physique au cours de leur vie[175]. De plus, la majorité des femmes violentées présentent des symptômes de dépression, d'anxiété et de somatisation, du stress et davantage d'idées suicidaires, et elles font plus fréquemment des tentatives de suicide[176]. Très souvent, elles ressentent un sentiment de faute personnelle.

Les femmes qui ont subi l'inceste et qui, de plus, en raison de leur socialisation, ont appris à taire leurs besoins pour satisfaire ceux de l'autre risquent fort de développer un sentiment généralisé d'impuissance pour tout ce qui a trait à leur personnalité[177].

---

175 Marina MORROW et Monika CHAPPELL. *Hearing Women's Voices : Mental Health Care for Women*, Vancouver, British Columbia Center of Excellence, 1999, p. 11.

176 CHÉNARD et autres, DEMERS dans Comité de travail sur les services de santé mentale offerts aux femmes. *Écoute-moi quand je te parle,* Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1997, p. 28-29.

177 D. PRUD'HOMME dans Comité de travail sur les services de santé mentale offerts aux femmes. *Écoute-moi quand je te parle, op. cit.*, p. 33.

Pour les hommes, le fait d'avoir été victimes d'abus physique ou sexuel dans leur enfance ou d'avoir été témoins de violence conjugale constitue un facteur qui risque d'augmenter leurs comportements violents[178].

En plus des facteurs mentionnés ci-dessus, signalons que la santé mentale est aussi influencée par l'état de santé et par la marginalisation voire l'exclusion ressenties par les personnes dont l'origine ethnique ou l'orientation sexuelle diffèrent de celles du groupe dominant. Enfin, on retrouve, parmi les personnes vivant seules, ce qui est plus fréquent chez les femmes, de plus fortes proportions de représentants des deux sexes dans la catégorie élevée de l'indice de détresse psychologique (F : 35 %, H: 23 %).

1.4 EN MATIÈRE D'ADAPTATION ET D'ORGANISATION DES SERVICES EN SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Avec la montée des maladies de civilisation et des problèmes sociaux, l'équation « un problème, une solution » se révèle la plupart du temps inappropriée; l'explication repose sur un faisceau de facteurs[179]. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, des efforts sont consentis en santé publique pour faire reconnaître l'importance de tenir compte des dimensions plus collectives que constituent les déterminants sociaux, économiques ou environnementaux. Toutefois, le système sociosanitaire demeure trop souvent fondé sur une vision individualiste de la santé.

Par ailleurs, la médecine reste influencée par une approche « de cause à effet », axée sur l'identification de la maladie et de sa cause afin d'en contrer les effets. En ce sens, la médecine prétend qu'elle recourt à une approche « neutre » : l'évaluation d'un individu se fait techniquement, en confrontation avec des normes précises, établies par les scientifiques. Selon cette technique, la maladie se révèle comme l'écart entre l'état d'une personne et la moyenne généralement acceptée comme « état de santé ». En plus de tendre à évacuer les variations individuelles et le contexte social de leur émergence[180], on perd de vue que la norme est souvent basée sur un modèle qui colle à l'un ou à l'autre sexe et, de ce fait, nuit au dépistage et au diagnostic.

Les maladies cardiovasculaires sont un exemple de ce biais. Jusqu'au milieu des années 1990, la majorité des recherches portant sur la prévention, le diagnostic et le traitement de ces maladies étaient réalisées auprès des hommes. Or, les maladies cardiovasculaires (cardiopathies et accidents vasculaires cérébraux) constituent la principale cause de décès au Québec, comme au Canada, chez les femmes (38 %) aussi bien que chez les hommes (36 %)[181]. Récemment, l'Institut de cardiologie de Montréal constatait une hausse du nombre d'infarctus chez les femmes dans la trentaine et la quarantaine, alors qu'on considérait traditionnellement que les femmes étaient protégées jusqu'à la

---

178 BÉLANGER et DUTTON dans Association des CLSC et CHSLD du Québec (ACCQ). *Guide d'intervention clinique en violence conjugale à l'intention des CLSC,* Montréal, l'ACCQ, 2000, p. 16.

179 Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Politique de la santé et du bien-être*, *op. cit*., p. 24.

180 Maria DE KONINCK et autres. *Essai sur la santé des femmes, op. cit.,* p. 34.

181 Andreas WIELGOSZ et autres. *Le nouveau visage des maladies cardiovasculaires et des accidents vasculaires cérébraux au Canada 2000,* Ottawa, Statistique Canada, en collaboration avec Santé Canada et autres, 1999, p. 68.

ménopause. Ce changement serait en lien avec la modification des habitudes de vie des femmes : leur sédentarité, à tous les âges de la vie, et un taux de tabagisme qui diminue moins vite que celui des hommes, en plus d'être parfois associé à la prise de contraceptifs oraux féminins.

Pourtant, on perd encore trop souvent de vue ces faits dans l'identification des personnes à risque et le dépistage précoce des personnes atteintes. De plus, comme la symptomatologie cardiovasculaire des femmes diffère de celle des hommes, il est essentiel d'en discerner les caractéristiques selon les sexes pour mieux connaître et faire connaître l'expression féminine de ces pathologies, en vue d'améliorer le dépistage, le diagnostic et l'intervention précoces[182]. Actuellement, la maladie a davantage le temps de faire des dommages chez les femmes, ce qui abaisse leur taux de survie. En effet, en 2000, le taux féminin de survie à une hospitalisation pour infarctus se situait à 85 %, alors que le taux masculin atteignait 93 %.

À l'inverse, l'ostéoporose, le cancer du sein et l'infertilité, considérés comme des problèmes de femmes, sont méconnus chez les hommes, si bien que, le dépistage tardant, lorsque le diagnostic est enfin établi, les dommages sont déjà avancés, voire irréversibles. Pour illustrer notre propos, prenons l'exemple de l'ostéoporose. Bien que cette maladie soit plus répandue chez les femmes, une proportion quand même importante d'hommes en est atteinte. Chez les personnes de 50 ans et plus, ce serait le cas d'une femme sur quatre et d'un homme sur huit, soit près de 400 000 Québécoises et de 125 000 Québécois. Au cours d'une vie, un homme risque dans une proportion de 30 % de subir une fracture ostéoporotique. Le tiers des hommes qui subissent une fracture de la hanche décèdent dans l'année suivant la fracture et seulement 41 % des survivants recouvrent leurs capacités fonctionnelles antérieures.

En matière de santé mentale, les travaux de nombreuses psychologues et travailleuses sociales ont démontré avec pertinence comment les critères pour évaluer un état de dépression et d'anxiété sont en réalité des caractéristiques qui correspondent à l'expression limite des stéréotypes de la féminité : l'absence de contrôle sur sa vie, la dépréciation de soi, la non-confiance en ses possibilités, la difficulté de prendre des décisions[183]. Il en résulte que les femmes sont surreprésentées parmi les personnes souffrant de troubles mentaux transitoires et qu'on leur prescrit à cet égard une quantité phénoménale de psychotropes. À l'inverse, les instruments de dépistage et de diagnostic de troubles mentaux, bâtis à partir d'une symptomatologie « féminine », laissent passer entre les mailles du filet nombre d'hommes aux prises avec des problèmes d'anxiété qui, faute d'avoir été dépistés à temps, peuvent venir gonfler les statistiques du suicide.

Sous l'égide du ministère de la Santé et des Services sociaux, le groupe de travail en développement des ressources humaines a élaboré un guide pour le développement des compétences en santé mentale[184] qui vise notamment à permettre aux intervenantes et

---

182 Secrétariat à la condition féminine. *L'avenir des Québécoises – Les suites des consultations de mars 2003, op. cit.*, p. 92.

183 Maria DE KONINCK et autres. *Essai sur la santé des femmes, op. cit.,* p. 154.

184 Ministère de la Santé et des Services sociaux, Groupe de travail en développement des ressources humaines. *Guide pour le développement des compétences en santé mentale,* Québec, 2004, 51 p.

aux intervenants ainsi qu'aux gestionnaires du réseau sociosanitaire de s'approprier l'approche différenciée selon le sexe pour être en mesure de l'intégrer à leurs activités. Cette initiative, des plus prometteuses, mérite de connaître une diffusion et une intégration systématique dans les pratiques en cours. Elle devrait aussi inspirer des travaux semblables dans d'autres domaines sociosanitaires, notamment ceux évoqués ci-dessus.

En fait, le défi qui se présente au réseau de la santé et des services sociaux est d'améliorer la santé et le bien-être des personnes en réalisant le délicat équilibre entre, d'une part, la nécessité de tenir compte des différenciations sexuelles découlant de facteurs biologiques et des rôles sociaux et, d'autre part, la nécessité d'éviter la perpétuation des stéréotypes lors des interventions sociosanitaires.

Tant que le lien entre la promotion de la santé et l'égalité des sexes ne sera pas pleinement reconnu, il sera difficile d'élaborer des stratégies qui ne fassent pas appel aux intérêts rivaux des groupes en les jouant les uns contre les autres[185].

C'est pourquoi :

- La formation à l'approche intégrée de l'égalité (AIE) et son application par des personnes expérimentées doivent être rapidement généralisées à l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux, tant au niveau national qu'aux paliers régional et local. L'AIE devra notamment être utilisée pour adapter les services de santé et de bien-être, déterminer les actions de prévention, de dépistage et de traitement et pour guider la recherche en santé. Cette approche permettra aussi de mieux cibler les actions de promotion liées aux habitudes de vie.

AXE D'INTERVENTION 2 : ADOPTER DES MESURES SPÉCIFIQUES AUX GROUPES DOUBLEMENT DISCRIMINÉS.

Les mesures de redressement qui permettent d'agir en faveur de groupes sociaux discriminés demeurent essentielles, puisque, comme l'expliquent Muriel Garon et Pierre Bosset[186], « cette perspective systémique montre que les pratiques de discrimination directe et indirecte ne sont généralement que des maillons de chaînes autrement plus longues et complexes; que les pratiques discriminatoires se renforcent les unes les autres; que les résultats cumulatifs dépassent les responsabilités pouvant être évaluées localement ».

En ce sens, en plus de systématiser le recours à l'AIE (ou à l'ADS), le réseau sociosanitaire doit prendre en considération les spécificités des personnes doublement discriminées, que ce soit en raison de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leur origine ethnique ou culturelle ou de leurs limitations d'activités, et adopter à leur

185 Conseil de l'Europe. *Promouvoir l'égalité entre les sexes : un défi commun aux femmes et aux hommes, op. cit.*, p. 33.

186 Muriel GARON et Pierre BOSSET. *Après 25 ans : la Charte québécoise des droits et libertés,* Québec, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, vol. 2 – Études, p. 60-70.

intention les mesures spécifiques à visée correctrice qui s'imposent. On doit considérer le sexe dans les travaux consacrés à ces groupes, en ce qui concerne tant le bilan social et de santé des personnes que l'évaluation des barrières existantes dans l'accès aux services.

À cet égard, l'initiative de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, qui s'est dotée d'un plan d'action en santé des femmes[187] permettant de systématiser la connaissance de la situation des femmes doublement discriminées et les interventions qu'elles requièrent, mérite d'être considérée comme un modèle pour les autres régions.

À cette fin, le gouvernement doit s'assurer que :

- Les organismes de santé et de services sociaux, nationaux, régionaux ou locaux, se dotent des moyens pour systématiser leur connaissance des réalités des personnes doublement discriminées et adoptent les mesures pour assurer l'accessibilité de ces personnes aux services spécifiques que nécessite leur état.

187 Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale. *Plan d'action en santé des femmes 2004-2007,* février 2004, 116 p., adresse URL : http://www.rrsss03.gouv.qc.ca

CINQUIÈME ORIENTATION

ÉLIMINER TOUTE VIOLENCE ET ATTEINTE À LA DIGNITÉ OU À L'INTÉGRITÉ SUBIE EN RAISON DU SEXE.

LES RÉSULTATS ATTENDUS : une société où la sécurité, l'intégrité et la dignité des personnes ne soient pas menacées en raison de leur sexe.

MISE EN CONTEXTE

La Charte québécoise des droits et des libertés de la personne reconnaît le droit à la dignité, à l'honneur, à la réputation et à la vie privée. Par ailleurs, les violences, fondées sur un rapport de domination, sur la prise de contrôle d'une personne par une autre, constituent l'antithèse du principe même de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elles portent atteinte aux droits fondamentaux des victimes en restreignant leur autonomie et leur participation pleine et entière à la société, en plus d'hypothéquer leur santé physique et mentale ainsi que leur bien-être et leur vie affective. En atteignant ainsi les personnes, les violences limitent le potentiel de développement social et économique de l'ensemble de la collectivité[188].

AXE D'INTERVENTION 1 : DÉVELOPPER ET CONSOLIDER LES SERVICES VISANT À ÉLIMINER LA VIOLENCE CONJUGALE, LES AGRESSIONS SEXUELLES ET LES ABUS CONTRE LES PERSONNES AÎNÉES.

Depuis la fin des années 1970, la violence conjugale et sexuelle est devenue une préoccupation de société, et non plus une affaire d'ordre privé, en grande partie grâce à l'engagement des groupes de femmes. Cependant, malgré une prise de conscience collective des conséquences désastreuses de la violence, aux plans tant individuel que social, malgré le développement des ressources d'aide et de protection et la tenue de campagnes d'information et d'activités de sensibilisation, malgré les efforts de dépistage, la judiciarisation et la concertation des ressources, les actes violents, particulièrement en contexte conjugal ou à caractère sexuel, continuent aujourd'hui de faire de nombreuses victimes. On commence aussi à mieux connaître les situations d'abus que subissent les personnes aînées. En raison du vieillissement de la population, ce phénomène risque de prendre de l'ampleur si on n'assiste pas à une mobilisation pour le contrer.

1.1 LA VIOLENCE CONJUGALE

On tend de plus en plus à mettre en lumière le fait que les hommes, comme les femmes, sont touchés par la violence conjugale et sexuelle. Force est cependant d'admettre que les manifestations de ce phénomène sont loin d'être symétriques chez les deux sexes.

---

188 Secrétariat à la condition féminine. *L'avenir des Québécoises – Les suites des consultations de mars 2003*, *op. cit.*, p. 119.

Pour l'année 2001, selon les données du ministère de la Sécurité publique, 2 548 hommes et 13 997 femmes ont rapporté à la police avoir été victimes de violence conjugale. En conséquence, le taux de victimisation conjugale établi à partir de ces signalements se situait à 82 pour 100 000 chez les hommes et à 431 pour 100 000 chez les femmes, soit cinq fois plus chez ces dernières[189]. Chez les femmes de 18 à 24 ans, ce taux était même huit fois supérieur à celui des hommes du même âge. Notons toutefois que l'écart entre les femmes et les hommes tend à s'estomper avec l'âge.

Ce sont 38,8 % des actes violents dénoncés par les Québécoises qui sont survenus en contexte conjugal. Cette proportion s'établit à 7 % chez les hommes. Dans 87 % des cas de violence conjugale ayant fait l'objet d'une dénonciation, l'auteur était un homme, généralement le conjoint (47,1 %) ou l'ex-conjoint (41,6 %) de la victime.

Parmi les dossiers établis à la suite d'une plainte pour violence conjugale, 91,7 % ont été classés, dont 82,3 % par mise en accusation. Les deux tiers des dossiers classés sans mise en accusation le sont en raison du refus de la victime de porter plainte. Les principaux facteurs évoqués sont la peur du partenaire violent, la crainte de la divulgation publique de l'événement et le manque de confiance à l'égard de l'intervention policière.

Les statistiques du ministère de la Sécurité publique sous-estiment cependant l'étendue du phénomène de la violence conjugale, puisqu'elles ne font état que des infractions signalées aux policiers qui peuvent donner lieu à des poursuites en vertu du *Code criminel*. Or, on estime que ces crimes ne seraient déclarés à la police que par environ le quart des victimes.

L'*Enquête sociale générale* de Statistique Canada fournit une autre source d'information sur la violence conjugale, quoique la méthodologie de cette étude soit critiquée par des spécialistes, qui estiment que la façon de mesurer les actes de violence induit un biais parce que ni l'intention du geste, ni son interprétation ne sont pris en considération. Ceci étant, ces données, reprises et analysées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), nous apprennent qu'en 1999, 39 500 Québécois et 62 700 Québécoises ont déclaré, lors d'une enquête téléphonique, avoir subi au moins un épisode de violence de la part de leur conjoint ou de leur ex-conjoint au cours de l'année précédente.

Précisons cependant que l'incident le plus souvent rapporté par les hommes (53 %) est la menace avec le poing ou un objet, alors que les femmes signalent plutôt avoir été empoignées ou bousculées d'une façon qui aurait pu les blesser. Par ailleurs, 40 % des femmes, comparativement à 13 % des hommes, ont subi des blessures physiques à la suite desquelles 15 % des femmes et 3 % des hommes ont dû recevoir des soins médicaux. Près du tiers des femmes (32 %) et un dixième des hommes (10 %), ont dû s'absenter du travail ou n'ont pu vaquer à leurs occupations par suite d'actes violents.

La violence physique grave provenant des hommes survient, dans la majorité des cas, dans un contexte surnommé « terrorisme conjugal », soit des comportements répétés visant délibérément le contrôle, la domination du conjoint en limitant ses contacts à

189 Ministère de la Sécurité publique. *Violence conjugale – Statistiques 2001*, Québec, le Ministère, 2002, p. 30.

l'extérieur, en lui manifestant de façon exacerbée sa jalousie, en lui faisant subir des humiliations ou en brisant des objets personnels. Par contre, la majorité des hommes victimes de leur conjointe font état de violence situationnelle : elle se présente souvent sous la forme d'autodéfense de la part de femmes violentées, de violence réciproque ou de lutte de pouvoir entre les deux partenaires. Elle s'exercerait plus rarement, semble-t-il, envers un conjoint non violent[190].

La violence conjugale s'installe tôt, dans les rapports de couple, en fait dès l'adolescence. Ainsi, l'*Enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents* publiée en 1999 indique que plus du tiers des filles de 16 ans ayant fréquenté un garçon au cours des 12 derniers mois ont rapporté avoir été victimes de violence psychologique, 20 %, de violence physique et 11 %, de violence sexuelle.

Les femmes enceintes sont aussi vulnérables à la violence conjugale : selon l'*Enquête sur la violence envers les femmes* publiée par Statistique Canada en 1993, une femme victime de violence sur cinq a été agressée durant sa grossesse. Dans près de la moitié des cas, cela a marqué le début de la violence physique dans le couple.

Les enquêtes en matière de violence indiquent que 25 % des femmes autochtones affirment avoir été agressées par leur mari ou leur ex-mari au cours des cinq dernières années, comparativement à 8 % des femmes non autochtones[191]. Certains autres groupes sont également plus à risque et plus vulnérables à la violence conjugale : les femmes des communautés culturelles, les femmes immigrantes, les femmes handicapées, les lesbiennes ainsi que les femmes prostituées, toxicomanes et itinérantes[192].

1.2 LES AGRESSIONS SEXUELLES

Selon les résultats des recherches nord-américaines portant sur l'incidence ou la prévalence des agressions sexuelles dans la population, les victimes sont majoritairement des femmes et des enfants. Les informations policières compilées au ministère de la Sécurité publique confirment ces données. En fait, les jeunes filles sont le plus souvent victimes de ce type de crime, suivies des femmes adultes, des jeunes garçons et des hommes adultes[193]. Ainsi, le taux d'agressions sexuelles subies par des femmes âgées de 18 à 24 ans sur une période de 12 mois est trois fois supérieur à la moyenne.

---

190 CLARKSON dans Association des CLSC et CHSLD du Québec (ACCQ). *Guide d'intervention clinique en violence conjugale à l'intention des CLSC, op. cit.*, p. 18.

191 Secrétariat à la condition féminine. *L'avenir des Québécoises – Les suites des consultations de mars 2003, op. cit.,* p. 124.

192 *Ibid.*, p. 127.

193 *Ibid.,* p. 125.

Au Canada, sur l'ensemble des infractions d'ordre sexuel déclarées aux services policiers en 1997, 82 % concernaient des victimes de sexe féminin, et 62 %, des personnes mineures. Sur l'ensemble des victimes, on comptait 38 % d'adultes; 32 % de jeunes de 12 à 17 ans et 30 % d'enfants de moins de 12 ans[194].

Les agressions sexuelles commises contre les moins de 18 ans se produisent aussi bien à l'extérieur de la famille qu'en milieu familial. Parmi celles-ci, on dénombre une proportion importante d'incestes. Certaines statistiques révèlent que 70 % à 85 % des agressions sexuelles sont perpétrées par des personnes connues de la victime, ce qui rend la dénonciation particulièrement difficile. D'ailleurs, tout laisse croire que seulement 10 % des agressions sexuelles sont dénoncées, annuellement, aux différents services policiers. Précisons que 98 % des personnes accusées d'agression sexuelle au Canada, en 1997, étaient des hommes [195].

1.3 LES ABUS ENVERS LES PERSONNES AÎNÉES

Les personnes aînées sont aussi victimes de plusieurs formes d'abus et d'exploitation de nature criminelle. Cependant, comme en matière de violence conjugale et d'agressions sexuelles, il existe un large écart entre la violence que les personnes déclarent avoir subie lors d'enquêtes de population et celle qui est rapportée aux services policiers. Selon les statistiques policières, les personnes de 65 ans et plus forment le groupe d'âge qui dénonce le moins la violence qui leur a été infligée. On estime que ce problème toucherait environ 4 % des personnes âgées vivant seules ou au sein d'un ménage et 8 % à 13 % des personnes hébergées dans un établissement du réseau sociosanitaire. Rappelons que les femmes sont nettement majoritaires parmi la population aînée, que le taux de féminité s'élève avec l'âge et que près de deux fois plus de femmes que d'hommes vivent en institution (10,1 % contre 5,7 % en 1996)[196].

Néanmoins, d'après les études qui ont permis de documenter ce phénomène, on remarque qu'en général les femmes victimes de violence subissent des actes criminels de la part d'hommes avec qui elles ont des liens affectifs, alors que les hommes sont plutôt victimes de relations d'affaires ou d'inconnus[197]. Cette remarque s'applique d'autant aux personnes âgées.

---

194 Ministère de l'Éducation et autres, sous la responsabilité du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle pour le gouvernement du Québec. *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*, Québec, 2001, p. 30.

195 *Ibid.*, p. 31 et 41.

196 Institut national de la santé publique. *Le portrait de santé : le Québec et ses régions,* édition 2001, adresse URL : http://www.inspq.qc.ca, p. 41.

197 Secrétariat à la condition féminine. *L'avenir des Québécoises – Les suites des consultations de mars 2003*, *op. cit.*, p. 126 et 128.

1.4 L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Le premier contact des victimes de violence conjugale avec l'appareil judiciaire se fait souvent par l'intermédiaire d'un policier. L'action des corps policiers s'est considérablement améliorée, à la suite de la mise en place de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*. Toutefois, la formation reçue est de courte durée et non continue.

Par ailleurs, si on dispose d'informations fiables sur les interventions policières en matière de violence conjugale et d'agression à caractère sexuel, on ignore combien de plaintes portées par les victimes sont par la suite autorisées par les substituts du Procureur général. On sait toutefois que l'engorgement des tribunaux favorise actuellement la négociation de plaidoyers et la réduction des chefs d'accusation[198]. De plus, les « coupables de crimes violents, s'ils sont de la famille, reçoivent des peines d'emprisonnement dans seulement 19 % des cas, contre 29 % pour les causes de violence non familiale[199] ». De même, certains substituts du Procureur général semblent manifester de l'incompréhension à l'égard de la problématique de la violence conjugale et sexuelle, si bien que les victimes reçoivent un soutien insuffisant pour se préparer à comparaître et articuler leur déclaration écrite et leur témoignage. Ceci expliquerait, du moins en partie, les importantes différences régionales dans le classement des dossiers en matière de violence conjugale.

L'importance des attentes manifestées envers les femmes victimes de violence conjugale ou sexuelle pour qu'elles témoignent ou lors de leur témoignage démontre une méconnaissance de la complexité de ces problématiques et de leur impact sur les femmes. Et les préjugés sexistes n'ont pas tous été éradiqués des cours de justice : trop souvent encore, on contribuera à déresponsabiliser l'accusé face à l'acte reproché en associant ses gestes à des comportements « typiquement masculins », – violence et frustration –, alors qu'au contraire, des comportements considérés comme féminins auront pour effet d'imputer à la victime la responsabilité du geste subi [200].

Au cours de la dernière décennie, le gouvernement québécois s'est engagé fermement à contrer la violence conjugale et les agressions à caractère sexuel, notamment en adoptant une première politique d'intervention interministérielle en violence conjugale en 1995, puis en rendant publiques des orientations en matière d'agressions sexuelles en 2001. Leur pertinence ne fait pas de doute et leur mise en œuvre doit se poursuivre.

---

198 Conseil du statut de la femme. *Pour que cesse l'inacceptable : avis sur la violence faite aux femmes*, [recherche et rédaction : Marie Moisan], Québec, le Conseil, 1993, p. 75.

199 Malorie BEAUCHEMIN. « La violence familiale est punie moins sévèrement que les autres agressions », *Le Devoir*, 7 juillet 2004, p. A-3.

200 Conseil du statut de la femme. *La situation des femmes dans l'administration de la justice,* [recherche et rédaction : Jocelyne Olivier et autres], Québec, le Conseil, 1991, p. 47.

Il compte aussi prendre des mesures concrètes pour contrer l'exploitation, la violence et la négligence dont sont victimes les personnes aînées et leur venir en aide, comme en fait foi le document *Le Québec et ses aînés : engagés dans l'action – Engagements et perspectives 2001-2004* [201], rendu public en 2001.

Dans la perspective de la consolidation des services existants et du développement des nouvelles mesures requises par l'état de la situation qui précède, le gouvernement devrait :

- S'assurer de la disponibilité du soutien et des services adéquats pour les femmes victimes de violence et leurs enfants, partout sur le territoire québécois, tant dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux que dans les organismes communautaires. Si les besoins des femmes victimes sont sensiblement les mêmes, les réponses apportées doivent tenir compte des réalités propres aux divers groupes sociaux ou culturels auxquels elles s'adressent, qu'il s'agisse des femmes âgées, des femmes handicapées, des femmes immigrantes, des membres des communautés culturelles ou des femmes autochtones. On doit aussi considérer le fait que les femmes ayant vécu dans un contexte de violence chronique sont susceptibles de présenter des problématiques multiples, très exigeantes sur le plan des interventions : les organismes d'aide et d'hébergement doivent disposer des ressources permettant de leur fournir les services particuliers qu'elles requièrent;

- Poursuivre les efforts visant à améliorer substantiellement la sécurité des personnes victimes de violence conjugale et d'agression à caractère sexuel, en tenant compte des besoins spécifiques des clientèles plus vulnérables et plus à risque. À cette fin, il y aurait aussi lieu de mieux faire connaître les dispositions législatives qui permettent la levée de la confidentialité des renseignements personnels, quand la vie ou la sécurité d'une personne ou d'un groupe de personnes est menacée;

- Offrir aux intervenantes et aux intervenants, tant du réseau de la santé et des services sociaux que des organismes communautaires, une formation de base et une formation continue sur la violence conjugale et la violence sexuelle, mais aussi sur l'intervention auprès de clientèles particulières, dont l'approche interculturelle et l'approche auprès de personnes aînées. Il importe aussi de favoriser une détection précoce en améliorant, par une formation et un suivi adéquats, les habiletés de dépistage des intervenantes et intervenants travaillant dans des secteurs où ils sont susceptibles de rencontrer des victimes de violence. Enfin, la formation des policiers, des substituts du Procureur général et des membres de la magistrature doit devenir systématique et continue;

- Veiller à l'utilisation et à l'évaluation de processus ou d'outils favorisant la continuité et la cohérence des interventions auprès des victimes de violence conjugale ou d'agression sexuelle : plans d'intervention, plans de services, protocoles interorganismes et intersectoriels, tables de concertation, etc.;

---

201 Ministère de la Famille et de l'Enfance. *Le Québec et ses aînés : engagés dans l'action – Engagements et perspectives 2001-2004,* Québec, le Ministère, 2001, 59 p.

- Pour améliorer l'intervention judiciaire auprès des victimes de violence, compiler et rendre disponibles des informations concernant le nombre de plaintes autorisées par les substituts du Procureur général, les renseignements sur les infractions criminelles commises dans un contexte de violence conjugale et d'agression à caractère sexuel, les facteurs liés aux chefs d'accusation retenus, à la remise en liberté provisoire des prévenus, aux jugements rendus par les tribunaux et aux différents éléments des sentences;

- Faire connaître les services offerts en violence conjugale à la population, en mettant un accent particulier sur les groupes à risque, mais également sur les intervenantes et intervenants des réseaux (santé et services sociaux, services à l'enfance, éducation, formation et main-d'œuvre, justice, immigration, etc.) susceptibles de se trouver en présence de personnes vulnérables;

- Intervenir en amont des situations de violence en mettant sur pied un programme national de promotion et de prévention comprenant une campagne gouvernementale de sensibilisation qui serait l'occasion de : promouvoir le respect de l'intégrité et de la dignité de toutes les personnes, les rapports égalitaires entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons; prévenir la violence dans les relations amoureuses et dans les couples; diminuer la tolérance sociale envers la violence; proposer des solutions de remplacement aux comportements violents pour l'expression de l'agressivité; associer des hommes à la dénonciation de la violence;

- Assurer un meilleur encadrement et un suivi adapté aux conjoints violents et aux agresseurs sexuels, dans l'ensemble des régions du Québec. À cette fin, les liens doivent être établis ou resserrés entre les interventions sectorielles de nature psychosociale, médicale, judiciaire ou correctionnelle en assurant la cohérence, la continuité et la complémentarité des actions entre les différentes ressources d'aide, de protection et d'encadrement, dans une perspective de responsabilisation des auteurs;

- Sans rien sacrifier des ressources consacrées à l'accueil des victimes, poursuivre des recherches approfondies pour accroître l'efficacité des interventions auprès des agresseurs. Les groupes d'hommes qui interviennent auprès de conjoints violents et qui travaillent en concertation avec les groupes de femmes de leur région doivent être soutenus et encouragés, puisque les expériences entreprises dans cette optique semblent porter fruit;

- Poursuivre la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle;

- Se doter, à l'instar de ce qui a été fait pour contrer la violence conjugale et les agressions sexuelles, d'orientations gouvernementales intersectorielles claires pour s'attaquer de manière concertée, cohérente et complémentaire à la violence et à l'exploitation dont sont victimes les personnes aînées.

AXE D'INTERVENTION 2 : LUTTER CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE.

À la faveur de la mondialisation des échanges et de l'expansion des nouvelles technologies de l'information et des communications, certaines formes de violence s'accentuent, notamment le trafic sexuel des femmes et des enfants, le tourisme sexuel, la prolifération du matériel pornographique violent, souvent à contenu pédophile. Les images réductrices des femmes et les incitations à user de violence contre elles, notamment dans les jeux vidéos, contribuent à accroître la tolérance sociale à l'égard de la violence et de l'exploitation sexuelle, réduisant d'autant les possibilités d'établir des rapports égalitaires et harmonieux entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons[202].

Les données accessibles sur l'industrie du sexe (prostitution de rue, agences de danseuses ou d'escortes, salons de massage, etc.) sont fragmentaires puisqu'il s'agit d'activités fortement marginalisées. Mais les recherches sur ces phénomènes permettent de constater qu'il y a de plus en plus de jeunes personnes, généralement des femmes, qui offrent des services sexuels pour assurer leur subsistance[203]. Ainsi, plusieurs études indiquent que l'âge d'entrée dans la prostitution au Québec se situe à 15 ou 16 ans. De plus, même s'il est difficile d'en préciser le nombre, on sait qu'on trouve parmi les prostituées un contingent de femmes lourdement discriminées, notamment des immigrantes et des autochtones. Par ailleurs, les études indiquent clairement que les personnes prostituées vivent un niveau de violence considérable, de la part à la fois des clients, des proxénètes et des autres prostituées, mais également de la population[204].

> Selon la sexologue et psychologue, Andrée Matteau, « le sexe porno contemporain est l'une des institutions qui, par son éducation de masse, continue à entretenir la pensée dualiste, l'homophobie, le sexisme, la misogynie et obligatoirement la domination des hommes sur les femmes et les enfants. La pornographie constitue un traité de virilité qui assure la déshumanisation de toutes les femmes par le pouvoir, le contrôle, la possession, l'appropriation, l'industrialisation, la vente, la marchandisation, la violence afin de maintenir, préserver, protéger, clamer sous le couvert de la liberté d'expression, la supériorité, l'appartenance et l'identité des hommes ».
>
> Source : Andrée MATTEAU. *Dans la cage du lapin : de la pornographie à l'érotisme*, Montréal, Éditions du CRAM, p. 15-16.

Pour le sociologue Richard Poulin, l'explosion du commerce sexuel est lié au phénomène de sexualisation de la société auquel on assiste depuis 30 ans, qui est elle-même fondée sur l'inégalité sociale[205]. Bref, la prostitution existe parce qu'il y a une demande de la part de clients, très majoritairement masculins, parce qu'une industrie

---

202 Secrétariat à la condition féminine. *L'avenir des Québécoises – Les suites des consultations de mars 2003*, *op. cit.*, p. 122.

203 *Ibid.*, p. 133.

204 Conseil du statut de la femme. *La prostitution : profession ou exploitation ? Une réflexion à poursuivre*, [recherche et rédaction : Ginette Plamondon], Québec, le Conseil, mai 2002, 155 p.

205 Richard POULIN, dans Recueil de textes – Université féministe d'été 2004, p. 176, tiré de *Revue Tiers-Monde*, t. XLIV, nº 176, octobre-décembre 2003.

très lucrative, notamment les réseaux du crime organisé, y trouvent un intérêt économique, et parce que des femmes et des enfants espèrent améliorer leur situation économique en s'y prêtant.

Au cours des dernières années, deux approches se sont développées : la légalisation, notamment en Allemagne et aux Pays-Bas, et le néo-abolitionnisme, en Suède. La première approche, s'appuyant sur la conviction que la prostitution joue un rôle nécessaire dans la société, vise à en encadrer, par la voie réglementaire, les conditions d'exercice. Selon certaines études, elle n'a pas éliminé la stigmatisation sociale à l'endroit des prostituées, mais elle a permis l'ouverture de nouveaux marchés, encore plus clandestins qu'antérieurement, pour les trafiquants. La deuxième voie considère la prostitution comme une violation des droits humains assimilée à l'esclavage. Elle n'impose aucune sanction aux prostituées mais punit les clients et les proxénètes.

Le gouvernement est invité à :

- Poursuivre les réflexions et les discussions sur ce sujet complexe, notamment en suivant de près les impacts des approches législatives d'autres pays, et ce, en intégrant une perspective d'analyse fondée sur la recherche de relations égalitaires entre les femmes et les hommes;

- Mettre en place des mesures pour prévenir l'entrée des personnes mineures dans la prostitution, notamment par la lutte à la pauvreté et au décrochage scolaire, ainsi que par une véritable éducation à la sexualité. Se doter aussi des moyens pour sortir du milieu de la prostitution les jeunes qui s'y adonnent;

- S'assurer que les personnes prostituées aient accès à des services sociaux, de santé, policiers et judiciaires exempts de discrimination et rendre accessibles les services pour celles et ceux qui désirent quitter le milieu de la prostitution;

- Dans les limites de ses compétences et, au besoin, avec la collaboration du gouvernement fédéral, mettre en place des mécanismes pour lutter contre le trafic sexuel des femmes et des enfants, mais aussi contre toutes autres formes d'exploitation sexuelle, notamment la cybercriminalité, le tourisme sexuel et la prolifération du matériel pornographique comportant des actes de violence.

AXE D'INTERVENTION 3 : CONTRER LES MUTILATIONS GÉNITALES ET AMÉLIORER L'INTERVENTION AUPRÈS DES VICTIMES.

Les mutilations génitales féminines font partie de la réalité de certaines femmes immigrantes du Québec. Ces mutilations, qui engendrent des effets dévastateurs et durables sur la santé physique et psychologique des femmes qui les ont subies, représentent aussi une atteinte grave à l'intégrité physique et psychologique et à

l'intégration à la société des fillettes susceptibles d'y être soumises[206]. Ce phénomène risque de prendre de l'ampleur avec l'accroissement de la mobilité des personnes et l'intensification de l'immigration au Québec.

Au milieu des années 1990, les médias provoquaient une commotion en rapportant qu'à l'instar de leurs homologues ontariens, des médecins du Québec étaient sollicités par des parents africains pour exciser leurs filles et que des femmes africaines demandaient d'être réinfibulées après l'accouchement. Certains auraient acquiescé à ces demandes. Ceci a notamment amené le Collège des médecins à élaborer une politique claire contre les mutilations génitales féminines, statuant qu'une telle pratique est inacceptable, au regard tant du *Code de déontologie* que du *Code criminel*[207].

Dans un avis juridique publié en 1995, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse établissait que les mutilations génitales constituent une atteinte illicite à l'intégrité de la personne et représentent une pratique discriminatoire puisqu'elles ne visent que les femmes. La Commission pouvait donc faire enquête en cas de plainte et intenter des poursuites civiles avec le consentement de la victime. Mais aucune requête n'a été formulée jusqu'à maintenant.

Depuis 1997, les mutilations génitales sont considérées, en vertu du *Code criminel* canadien, comme un acte de violence criminelle grave et une violation des droits fondamentaux de la personne[208]. Les personnes ayant le statut de résident permanent ou la citoyenneté canadienne qui s'y livrent ou qui envoient leurs filles subir une mutilation dans leur pays d'origine peuvent être accusées de voies de fait graves ou d'autres infractions au *Code criminel*. Au Québec, les autorités de la protection de la jeunesse sont en droit d'intervenir dès que l'on soupçonne qu'une fille risque d'en être victime[209].

Il importe toutefois de prendre conscience que les femmes immigrantes peuvent avoir plus de difficultés d'accès aux services sociosanitaires et sociojuridiques que les membres de la population d'accueil. Parmi les principaux facteurs, citons le manque d'information dans certaines communautés ethnoculturelles, les barrières linguistiques et culturelles, les lacunes de la formation interculturelle chez le personnel du réseau de santé et de services sociaux, ainsi que les conditions de vie des femmes immigrantes, le racisme et la discrimination qui les isolent[210].

La question de la pratique des mutilations génitales continue d'interpeller les services sociosanitaires, mais le personnel des services sociaux et de *nursing*, tout comme les médecins, se retrouvent pour la plupart désarmés devant une patiente excisée ou infibulée.

---

206 Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Au féminin… à l'écoute de nos besoins : objectifs ministériels et stratégie d'action en santé et bien-être des femmes, op. cit.*, p. 15.

207 Caroline PASCAL. *Solidaires pour l'abandon des mutilations génitales féminines,* Québec CUSO, avril 2004, p. 26.

208 Secrétariat à la condition féminine. *L'avenir des Québécoises – Les suites des consultations de mars 2003*, *op. cit.*, p. 133-134.

209 Caroline PASCAL. *Solidaires pour l'abandon des mutilations génitales féminines, op. cit.*, p. 25.

210 *Ibid.*

On doit en outre privilégier un travail d'information et de démythification auprès des communautés concernées et avec leur collaboration[211].

À la suite d'un engagement du ministre de la Santé et des Services sociaux, lors d'un débat parlementaire au printemps 2004, un plan d'action ministériel sera élaboré pour venir en aide aux femmes immigrantes et aux communautés ethnoculturelles concernées.

Le gouvernement devrait s'assurer que :

- Les ministères et organismes concernés se mobilisent quant à leurs responsabilités dans cette question;

- Les femmes qui ont subi de telles mutilations reçoivent les soins de santé et les services sociaux appropriés à leurs besoins et selon une approche interculturelle adéquate;

- Le personnel médical et soignant bénéficie de la formation requise pour faire face adéquatement à ces situations;

- Des outils d'information et de sensibilisation soient élaborés et diffusés pour contrer toute pratique de mutilations génitales. Pour être efficace, cette sensibilisation doit reposer sur une connaissance des traditions et des croyances à la base des mutilations et être menée en étroite collaboration avec les communautés concernées.

---

211 *Ibid.,* p. 27 et Conseil du statut de la femme. *Les mutilations génitales des femmes : une pratique qui doit disparaître*, [recherche et rédaction : Marie Moisan], Québec, le Conseil, octobre 1995, p. 14.

SIXIÈME ORIENTATION

SOUTENIR L'EXERCICE DU POUVOIR ET DE LA PARTICIPATION SOCIALE EN TOUTE ÉGALITÉ POUR LES FEMMES ET LES HOMMES, SUR LES PLANS NATIONAL, RÉGIONAL ET LOCAL.

LES RÉSULTATS ATTENDUS : l'élimination des relations de pouvoir et de subordination établies sur la base du sexe; une distribution égale du pouvoir et de l'influence entre les femmes et les hommes, dans la vie politique et économique, et dans l'administration publique.

MISE EN CONTEXTE

C'est par la participation sociale et l'exercice du pouvoir que les femmes et les hommes contribuent à orienter les destinées de leur collectivité et réalisent les actions qui façonnent leur milieu de vie. Dans cette perspective, le partage du pouvoir entre les femmes et les hommes est une question de santé démocratique essentielle. Or, le déficit persistant de la présence féminine dans les institutions démocratiques finit par jeter un discrédit sur les institutions elles-mêmes. Il est en outre déplorable que la société se prive d'une partie de ses talents au moment où les défis de la gouvernance se complexifient[212].

À la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes tenue à Beijing, en 1995, il a été affirmé que seule une participation égale des femmes et des hommes, à tous les niveaux de décision, établira l'équilibre nécessaire au bon fonctionnement de la démocratie et à son renforcement. Pour répondre à cet objectif, certains États, telles la Belgique et la France, ont choisi la voie de l'intervention législative afin d'augmenter la présence des femmes dans les instances dirigeantes. Ainsi, la France a adopté, en 2002, la loi dite sur la parité. D'autres États ont plutôt emprunté la voie de l'encouragement, en adoptant des mesures incitatives. C'est le cas du Québec qui, dans le livre vert publié en 1995 et intitulé *Décentralisation, un choix de société,* soulevait la question de l'importance d'associer les femmes à l'exercice du pouvoir. Cette volonté a été réaffirmée par l'adoption, en 1997, de façon concomitante à la *Politique de soutien au développement local et régional,* de la cinquième orientation de la *Politique gouvernementale en matière de condition féminine, Un avenir à partager…,* portant sur la place des femmes dans le développement des régions[213] et qui a donné lieu au programme *À égalité pour décider*.

Force est d'admettre que, malgré l'importante contribution des femmes comme travailleuses, entrepreneures et intervenantes dans le développement social et la vie culturelle, elles demeurent trop peu nombreuses dans les postes de commande des domaines politique, économique et social, et dans l'administration publique. Pourtant, l'application du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes exige que les

---

212 Secrétariat à la condition féminine. *L'avenir des Québécoises – Les suites des consultations de mars 2003, op. cit.*, p. 145-146.

213 *Ibid.*, p. 150.

femmes puissent, à part égale, participer à la prise de décision collective et soumettre à la discussion toute question qui leur apparaît capitale au regard du développement de la société.

On ne doit pas perdre de vue, par ailleurs, que la participation sociale et l'exercice du pouvoir supposent, pour les personnes qui s'y engagent, qu'elles bénéficient de l'autonomie économique et qu'elles soient en mesure de concilier avec succès les responsabilités professionnelles et la vie familiale, personnelle et sociale.

AXE D'INTERVENTION 1 : VISER LA PARTICIPATION ÉGALE DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA SPHÈRE POLITIQUE.

Il faut bien l'admettre, le pouvoir tel qu'il a été exercé, traditionnellement, est fondé sur des valeurs qui, tout en se voulant neutres et universelles, n'en sont pas moins le reflet d'une vision masculine du monde. On doit d'ailleurs se rappeler que les femmes ont dû lutter, longtemps et fort, pour mettre un terme à leur exclusion des affaires publiques.

Selon plusieurs philosophes politiques, le contrat social qui se trouve à la base de la démocratie lie les citoyens libres qui acceptent de se soumettre volontairement à une autorité, en échange de la protection de leurs droits individuels, de la paix sociale et du droit de vote. Toutefois, à l'origine, les femmes en ont été exclues puisqu'on estimait alors qu'elles disposaient d'un contrat équivalent dans le privé, se soumettant, en échange de leur protection, de leur subsistance et d'un statut social, à un homme-citoyen, père ou mari[214].

Les nombreuses analyses qui tentent de cerner les facteurs qui maintiennent les femmes dans l'inégalité, en ce qui concerne le pouvoir, font généralement état de trois types de contraintes, en plus de la différence biologique, rarement invoquée aujourd'hui :

- La socialisation différente des femmes et des hommes, qui amènerait les unes et les autres à des agissements sociaux différents;

- La division sexuelle des rôles et des tâches qui, en maintenant les femmes comme premières responsables de l'organisation de la vie familiale et du travail domestique, leur laisse moins de disponibilité qu'aux hommes pour s'intéresser aux affaires publiques;

- L'infériorité socioéconomique qui marque encore la condition générale des femmes[215].

---

214 Conseil du statut de la femme. *Femmes et démocratie de représentation : quelques réflexions,* [recherche et rédaction : Lucie Desrochers], Québec, le Conseil, 1994, p. 6-9.

215 *Ibid.,* p. 6-9.

Depuis le 20 septembre 2004, 32 % des députés à l'Assemblée nationale (40/125) et 32 % des ministres du gouvernement (8/25) sont des femmes. Sur la scène municipale, elles occupaient, en février 2003, 10,9 % des postes de maires (118/1 084) et 24,1 % des postes de conseillers (1 659/6 878). Précisons que non seulement le palier municipal est celui où les femmes sont le plus nettement sous-représentées, particulièrement comme mairesses et préfètes, mais c'est dans ces fonctions que leur progression a été la plus lente au cours de la dernière décennie. Les conséquences sont d'autant plus importantes que les responsabilités des municipalités et des MRC n'ont cessé de s'accroître pendant cet intervalle.

La dernière réforme réalisée par le gouvernement du Québec, créant les conférences régionales des élus (CRE), a été particulièrement déterminante à cet égard. En y privilégiant la représentation des élus municipaux, hommes et femmes, plutôt que celle de la société civile, comme c'était le cas dans les conseils régionaux de développement (CRD) que remplacent les CRE, la part des femmes a glissé de 30,3 % des sièges des conseils d'administration des CRD à 24 %, en moyenne, dans les CRE[216]. Précisons que le recul aurait été bien plus prononcé n'eût été des efforts déployés dans certaines CRE pour rééquilibrer la présence des femmes en leur assurant une proportion substantielle des sièges destinés aux représentants de la société civile. Il est donc important que le milieu adopte les mesures nécessaires pour hausser la présence des femmes dans ses rangs.

On constate par ailleurs, en observant la représentation selon le sexe dans les autres lieux de décision régionaux et locaux, qu'elle tend à épouser la division traditionnelle des rôles entre les femmes et les hommes, une situation qui n'a guère évolué au cours de la dernière décennie. Ainsi, en 2003-2004, comme en 1992-1993, la présence des femmes est plus élevée dans les instances qui exercent des responsabilités dans les secteurs d'activité traditionnellement féminins : les assemblées des commissaires des commissions scolaires (53 %), les conseils d'administration des agences de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (46,7 %) et ceux des établissements de santé et de services sociaux (44 %). Par contre, la représentation féminine ne franchit pas la barre des 30 % non seulement dans les conseils municipaux et dans les conférences régionales des élus, mais aussi dans les conseils d'administration des centres locaux de développement (27 %) et dans ceux des universités (27 %)[217].

La démarche gouvernementale entreprise à l'occasion des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques se poursuit et devrait donner lieu à une réforme du mode de scrutin et du rôle des parlementaires. Une telle réforme doit être l'occasion de revoir les façons de faire pour susciter davantage la participation des femmes.

Les partis politiques nationaux et municipaux ont un rôle-clé à jouer, à cet égard, notamment en se donnant des outils qui favorisent le recrutement d'un nombre égal de candidates et de candidats aux élections. De plus, dans le cadre de leur fonction de

216 Compilations du Conseil du statut de la femme, mai 2004.
217 Compilations du Conseil du statut de la femme, novembre 2003.

formation, d'accueil et de soutien de leurs membres, les partis pourraient intensifier leurs actions particulières à l'égard des femmes. Le Conseil du statut de la femme a en outre déjà recommandé qu'un remboursement majoré des dépenses électorales soit accordé à un parti politique lorsque les femmes comptent pour au moins 30 % des députés élus pour cette formation politique. Il importe aussi que, lors de la répartition des attributions entre les femmes et les hommes en leurs rangs, les partis politiques cherchent à rompre avec la division sexuelle des tâches pour briser des stéréotypes tels que technique-compétences-masculin par opposition à social-qualités-féminin[218]. De plus, on peut en outre imaginer que des parlementaires masculins jouent le rôle de mentor auprès de femmes nouvellement arrivées en politique.

Par ailleurs, les règles d'accès aux lieux de décision ont également une influence sur la représentation selon les sexes. Ainsi, les amendements apportés aux lois constitutives des régies régionales de la santé et des services sociaux et des établissements de santé et de services sociaux en vue de susciter une représentation paritaire dans leurs conseils d'administration, orientation retenue également lors de la création des agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, ont eu une portée notable. Également, la nomination des membres des conseils d'administration en fonction d'une représentation sectorielle et sur la base d'une liste suggérant autant de candidatures féminines que de candidatures masculines, ainsi que le recours à la cooptation permettent d'apporter certains correctifs au déséquilibre hommes-femmes. Enfin, la part faite à la représentation de la société civile a un effet compensatoire sur la présence des femmes qui, si elles sont sous-représentées dans les lieux de pouvoir officiels, n'en demeurent pas moins des citoyennes très engagées, notamment sur les plans social et culturel, ce qui rend d'autant plus légitime et probable leur nomination dans les instances[219].

Le programme *À égalité pour décider*, mis sur pied par le gouvernement du Québec en 1999 et reconduit en 2003-2004, soutient aussi l'augmentation du nombre de femmes dans les postes décisionnels. Pour l'année 2004-2005, des améliorations apportées au programme permettent d'accueillir non seulement les projets d'organismes à but non lucratif locaux et régionaux, mais aussi ceux soumis par des groupes nationaux et par des membres des communautés autochtones, amérindiennes ou inuites.

Si la présence de femmes dans les instances élues et dans l'administration est bien une condition nécessaire, elle n'est pas suffisante pour que la question de l'égalité occupe une place réelle dans les politiques. L'effet de la présence des femmes en politique sur l'adoption d'une perspective d'égalité est loin d'être mécanique : d'autres facteurs doivent être réunis pour entraîner une dynamique cumulative[220], dont l'institutionnalisation de la question de l'égalité par la création d'une fonction spécifique

---

218 Jacqueline HEINEN (dir.). *Genre et gestion locale du changement dans sept pays de l'Union européenne,* rapport final de recherche, partie 1, (s.l.), (s.é.), 2004, p. 96.

219 Conseil du statut de la femme. *Commentaires sur le projet de loi nº 34, Loi sur le ministère du Développement économique et régional*, [recherche et rédaction : Claire Minguy], Québec, le Conseil, décembre 2003, p. 13 et 14.

220 Jacqueline HEINEN (dir.). *Genre et gestion locale du changement dans sept pays de l'Union européenne, op. cit.*, p. 95 et 102.

de responsable de ce dossier et l'adoption d'un plan d'action à cette fin[221]. On doit toutefois s'assurer qu'en confiant le dossier à une responsable, tout comme en réservant un siège à une représentante de la condition féminine, les instances ne se sentent pas délestées de cette préoccupation. Elles doivent au contraire chercher à l'intégrer dans l'ensemble des activités de l'organisation et en faire partager la responsabilité par l'ensemble des membres et du personnel[222].

Par ailleurs, force est d'admettre que certaines professions ou certains champs d'activité facilitent l'accès à des postes de représentation dans les lieux de décision. Les emplois de haut niveau offrent davantage de souplesse pour exercer une charge publique et le coût de la participation n'est pas le même selon le type d'organisation d'où l'on provient, la rémunération que l'on touche, la possibilité d'aménager son temps de travail et la protection de l'emploi à laquelle on a droit. Or, on sait que sur chacun de ces plans, les conditions des femmes sont généralement inférieures à celles des hommes.

Enfin, les femmes doivent s'intégrer dans un système politique qui est né sans elles et où le temps des débats (horaire et durée) ne tient pas compte des autres fonctions qu'elles assurent en raison des rôles sociaux qui leur sont encore généralement dévolus. Ces questions méritent d'être considérées; les adaptations qui pourraient en découler seraient bénéfiques non seulement aux femmes, mais à l'ensemble des parents de jeunes enfants. On notera, à cet égard, qu'au cours des dernières années on a commencé à entendre des hommes politiques annoncer qu'ils se retiraient de la vie publique pour passer plus de temps avec leur famille… Du reste, cette préoccupation a amené récemment un comité spécial de parlementaires à se pencher sur leurs problèmes de conciliation travail-famille, initiative qui mérite d'être fortement encouragée.

Il importe ici de rappeler les terrains, nombreux, sur lesquels doivent se poursuivre les réflexions et l'adoption de mesures pour favoriser l'exercice du pouvoir en toute égalité entre les femmes et les hommes, aussi bien dans les fonctions électives que dans les conseils ou comités consultatifs, y compris ceux nommés en appui aux instances :

- Le maintien de l'appui aux initiatives visant à intéresser les femmes à la politique et à accompagner les candidates et les élues, par exemple en rendant permanent le programme *À égalité pour décider* et en lui consacrant des ressources financières accrues pour appuyer davantage de projets, provenant notamment des femmes des communautés culturelles ou autochtones;

- L'adoption de mesures encourageant les partis politiques et les instances, y compris le milieu municipal, à recruter davantage de femmes et à désexualiser les responsabilités confiées aux femmes et aux hommes;

- L'adaptation des règles de fonctionnement des lieux de décision, de manière à tenir compte de la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles, et

---

221 *Ibid.*, p. 99.

222 Secrétariat à la condition féminine. *L'avenir des Québécoises – Les suites des consultations de mars 2003, op. cit.*, p. 21 et 22.

l'instauration de mécanismes permettant de favoriser l'intégration des personnes nouvellement élues;

- Une meilleure intégration du principe de l'égalité et des questions touchant les femmes, par la création d'une fonction spécifique de responsable de ce dossier et l'adoption d'un plan d'égalité dans toutes les instances.

AXE D'INTERVENTION 2 : VISER LA PARTICIPATION ÉGALE DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA SPHÈRE ÉCONOMIQUE.

Pour autant que les rares informations disponibles sur la question nous permettent d'en juger, la présence des femmes demeure faible à la direction des entreprises. Par exemple, près de la moitié (47 %) des 101 firmes québécoises faisant partie des 500 plus grandes entreprises canadiennes ne comptent pas de femmes dans leur conseil d'administration[223].

De même, si le nombre de Québécoises à la tête d'une entreprise constituée en société et comptant du personnel rémunéré a quintuplé, de 1980 à 2000, passant de 6 000 à 31 000, elles demeurent loin derrière les hommes qui dirigent 100 300 entreprises de ce type[224]. Signalons en outre que plus des deux tiers des entreprises créées par des femmes le sont dans les secteurs du commerce de détail, des services communautaires et des services aux personnes, qui sont des secteurs fragiles, sensibles à la conjoncture et qui offrent des bénéfices financiers généralement limités.

Il est toutefois opportun de rappeler que, jusqu'au début des années 1960, le *Code civil* frappait les femmes d'une incapacité juridique empêchant les épouses d'administrer leurs propres biens. Les femmes sont donc parties de très loin dans la sphère économique.

Par ailleurs, l'absence relative des femmes des réseaux d'influence qui, à l'intérieur des institutions, constituent un puissant moyen de diffusion de l'information et de construction d'alliances, de même que la présence féminine minoritaire au sein de certaines organisations constituent autant d'obstacles à l'obtention de postes de pouvoir par les femmes au sein des entreprises.

> Contrairement à la rumeur voulant que les femmes ne soient pas intéressées par les plus hauts échelons au sein des entreprises en raison des difficultés de conciliation travail-famille, une étude s'appuyant sur un important sondage mené aux États-Unis par Catalyst signale que, chez les cadres supérieurs, autant de femmes (55 %) que d'hommes (57 %) visent le poste de PDG. Les femmes qui ont des enfants à la maison désirent même la fonction de présidente avec un peu plus d'ardeur que celles qui n'en ont pas (55 % contre 46 %).
>
> Source : Sophie COUSINEAU. « Elles veulent LE job », *La Presse,* 19 juillet 2004.

223 Selon une étude de Catalyst Canada citée dans : Jean-Sébastien TRUDEL. « Les portes des conseils d'administration s'ouvrent aux femmes », *Les Affaires*, 5 décembre 2002 et voir p. 21.

224 *La réussite socioprofessionnelle des filles : contraintes et facteurs favorables*, *op. cit.*

Pour influencer la situation en faveur d'un meilleur partage du pouvoir économique entre les femmes et les hommes, le gouvernement peut :

- Documenter, avec la collaboration du milieu des affaires, la situation des femmes à la tête des entreprises en publiant annuellement des données ventilées selon le sexe sur la répartition des chefs d'entreprise et des membres de conseil d'administration dans les différents secteurs économiques;

- S'engager à nommer davantage de femmes au sein des conseils d'administration des organismes gouvernementaux à mission économique, telles les grandes sociétés d'État;

- Ajouter un nouveau volet au programme *À égalité pour décider* afin d'appuyer des projets visant une présence accrue des femmes dans les conseils d'administration des entreprises et les organismes à vocation économique;

- Soutenir et encourager les entreprises qui ont élaboré de bonnes pratiques en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, par exemple en créant un prix attribué annuellement ou, à l'instar de la Suède, en instaurant un « label égalité » pour les distinguer;

- Recenser, évaluer et faire connaître les bonnes pratiques développées dans d'autres pays pour promouvoir la participation des femmes au pouvoir économique, comme l'attribution de fonds, par le gouvernement suédois, à une commission nationale sur le développement industriel et technologique (NUTEK) dans le but d'élaborer des méthodes d'évaluation de l'effet de l'égalité des sexes sur l'efficience et la rentabilité des entreprises et, pour diffuser les résultats de ces recherches, l'organisation de séminaires de formation visant à susciter la progression des femmes dans la structure hiérarchique des entreprises[225].

AXE D'INTERVENTION 3 : VISER LA PARTICIPATION ÉGALE DES FEMMES ET DES HOMMES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE.

Les titulaires de postes de responsabilité dans l'administration publique détiennent une part importante de pouvoir. Dans la haute fonction publique, de 1994 à 2003, la proportion de femmes aux postes de sous-ministres et sous-ministres adjoints est passée de 11,8 % à 24,7 %; elle est passée de 13,5 % à 34,1 % à la présidence d'organismes[226]. Une telle progression n'aurait pu être possible sans une volonté politique non équivoque. Si les résultats sont encourageants, on demeure toutefois encore loin de l'égalité.

---

225 Pour en connaître plus sur les initiatives suédoises visant à susciter l'égalité de la participation au pouvoir économique, on consultera : Swedish Government. *Swedish Governement Policy on Gender Equality : Into the 21st Century*, Stockholm, Ministry for Industry Employment and Communications, février 2003.

226 Secrétariat aux emplois supérieurs

Lorsque, en 1997, le premier ministre a manifesté son intention de nommer un plus grand nombre de femmes[227], les résultats se sont fait sentir par une augmentation sensible du nombre d'affectations féminines. On a toutefois constaté, en 2002, un certain ralentissement ou un plafonnement dans la proportion de femmes parmi les sous-ministres et les sous-ministres adjoints.

Par ailleurs, les membres de la haute fonction publique sont recrutés en bonne partie au sein du personnel d'encadrement du gouvernement. Or, en mars 2002, les femmes ne représentaient que 25,1 % des cadres supérieurs[228]. Il est difficile d'estimer si nous sommes en présence d'une sous-représentation féminine dans cette catégorie puisque, pour en connaître la mesure, il faudrait actualiser les analyses prévues dans le programme d'accès à l'égalité (PAE) pour les femmes dans la fonction publique. Ces analyses n'ont été effectuées que pour la phase 1992-1997 du programme, en vue de son évaluation et de l'élaboration de mesures adaptées à la situation actuelle. Toutefois, à la suite du rapport d'évaluation de l'ensemble des mesures d'accès à l'égalité dans la fonction publique paru en 2000[229], le gouvernement a accentué ses actions visant à atteindre une meilleure représentation de la diversité québécoise. Cet objectif, louable en soi, ne doit pas faire oublier qu'il faut poursuivre les efforts afin que les femmes soient correctement réparties dans les catégories et les corps d'emploi, notamment dans les postes d'encadrement.

Enfin, de nombreux conseils d'administration d'organismes publics et parapublics sont composés de membres nommés par le gouvernement. Celui-ci doit donc veiller à ce que les affectations mènent à la parité de représentation. Comme, dans plusieurs organismes, les désignations sont faites d'après des suggestions acheminées au gouvernement par le milieu, les lois constitutives de ces organisations devraient stipuler que l'objectif de parité doit être recherché dans leurs conseils d'administration.

Le gouvernement pourrait donc :

- Relancer le programme d'accès à l'égalité pour les femmes (PAE), notamment dans les postes d'encadrement supérieur, afin d'analyser la situation et, s'il y a lieu, de fixer de nouveaux objectifs et de mettre en place les mesures appropriées pour les atteindre;

- Accroître le nombre de femmes dans la haute fonction publique (parmi les sous-ministres, les sous-ministres adjoints et les présidents d'organisme), en visant la parité de représentation;

---

227 Mario CLOUTIER. « Bouchard s'attaque au déficit féminin. Le premier ministre vise à ce que bientôt la moitié des sous-ministres soient des femmes », *Le Devoir*, 23 mai 1997, p. A5, cité dans Conseil du statut de la femme. *Les femmes et les institutions démocratiques : pour une meilleure participation*, [recherche et rédaction : Lucie Desrochers], Québec, le Conseil, octobre 2002, p. 87.

228 Secrétariat du Conseil du trésor. *L'effectif de la fonction publique du Québec 2002*, Québec, le Secrétariat, 2003, tableau 4, p. 58.

229 Conseil du trésor. *Vers une meilleure représentation de la diversité québécoise dans la fonction publique : rapport sur l'accès à l'égalité en emploi dans la fonction publique québécoise depuis 1980*, Québec, le Conseil, février 2000, 35 p.

- Viser la parité de représentation lorsqu'il procède à la nomination de membres au conseil d'administration des organismes publics et parapublics;

- Stipuler par un amendement aux lois constitutives des organismes des secteurs public et parapublic dont les membres sont désignés d'après des suggestions acheminées au gouvernement par le milieu qu'ils doivent rechercher la parité dans la constitution de leur conseil d'administration.

AXE D'INTERVENTION 4 : RECONNAÎTRE L'APPORT DE LA PARTICIPATION SOCIALE ET OFFRIR LES CONDITIONS PROPICES À SON EXERCICE.

La participation sociale renvoie à la responsabilité de chacune et de chacun de s'informer, de défendre ses points de vue, de participer aux débats collectifs et de contribuer, dans la mesure de ses capacités, à l'amélioration continue de sa qualité de vie et de son milieu.

Paradoxalement, on a parfois l'impression que les citoyennes et les citoyens sont de plus en plus sollicités pour participer à divers comités, lieux de concertation ou groupes d'intérêt, alors que la société de consommation pousse à l'individualisme et à la marchandisation des rapports sociaux.

De même, il faut bien admettre que toutes et tous ne sont pas égaux quant à la participation sociale : certains groupes dont l'intégration sociale est plus fragile, en raison notamment de difficultés économiques, d'une faible scolarité, d'un handicap ou de l'origine ethnique, disposent de conditions moins propices à la participation sociale. De même, les femmes, qui, en raison des rôles sociaux qui leur incombe, parviennent déjà difficilement à concilier leurs responsabilités familiales et économiques, ne peuvent envisager d'y ajouter un engagement citoyen.

En vue de stimuler la participation sociale, une étude américaine s'est penchée sur les facteurs qui l'influencent. Cette recherche a permis de constater que ce ne sont pas les mêmes éléments qui suscitent la participation des femmes et celle des hommes. Le seul facteur commun aux deux sexes est le fait d'avoir un enfant entre 5 et 17 ans. Pour les femmes, l'engagement communautaire croît avec le sentiment de sécurité dans la communauté, l'intensité des relations avec le voisinage et le revenu familial. La participation des hommes est pour sa part liée à un niveau d'éducation supérieur et aux relations entretenues dans le milieu de travail. Ceci amène l'auteure de l'étude à conclure que, pour accroître la participation sociale, il importe d'améliorer la sécurité ambiante et d'adopter des mesures de conciliation travail-famille dans les lieux de travail, mais aussi dans les organisations citoyennes.

Source : Amy CAIAZZA. « Women's Community Involvement : The Effects of Money, Safety, Parenthood and Friends », *Research-in-Brief,* Institute for Women's Policy Research, Washington, septembre 2001.

Les organismes communautaires, qui constituent un puissant moteur de mobilisation et un haut lieu de la participation sociale. En raison de leur enracinement dans la collectivité, de leurs réflexions et de leurs interventions, souvent innovatrices, au regard des réalités génératrices d'exclusion, et de leur vie démocratique et associative dynamique, ils

rejoignent justement les groupes sociaux les plus vulnérables. De ce fait, ils contribuent tant à l'élargissement de la démocratie qu'au développement économique, social et culturel.

Au Québec[230], on recense quelque 8 000 organismes communautaires, qui se répartissent à parts égales entre les groupes « traditionnels » de charité ou de loisirs et les clubs sociaux, d'une part, et, d'autre part, ceux issus des comités de citoyens des années 1960 et associés au mouvement communautaire autonome. Ces derniers assurent la promotion et la défense des droits de certains groupes sociaux ou leur offrent des services spéciaux (organismes d'intégration à l'emploi, associations de locataires ou de consommateurs, médias communautaires, corporations de développement économique communautaire, etc.). Leurs interventions visent principalement les femmes, les jeunes, les familles, les personnes âgées et les nouveaux arrivants.

Les femmes ont joué un rôle de premier plan dans l'essor du mouvement communautaire, aussi bien par la création de groupes leur permettant de prendre leur place et de se donner des services en lien avec leurs conditions propres, qu'en participant à la mise en place d'organismes dans tous les secteurs. Encore aujourd'hui, non seulement elles occupent une place prépondérante parmi les personnes qui interviennent en milieu communautaire, que ce soit à titre de bénévoles, de salariées ou dans un rôle de coordination, mais elles constituent les principales requérantes des services proposés[231]. Selon diverses compilations régionales, seuls les groupes des secteurs loisirs, jeunesse et alcoolisme-toxicomanie estiment atteindre plus d'hommes, alors que les organismes environnementaux se distinguent par la mixité de leurs membres.

Le secteur coopératif et celui de l'économie sociale, en raison de leurs objectifs à la fois économiques et sociaux, mais aussi de leur enracinement et de leur contribution, à l'échelle locale, renforcent également la participation sociale. Bien que nous ne disposions que d'informations très partielles, il semble que la répartition des femmes et des hommes dans les secteurs d'activité où sont présentes ces organisations tende à reproduire la division sexuelle du travail, les femmes se concentrant dans les services aux personnes, alors que les hommes se retrouvent dans des secteurs plus diversifiés.

Dans leur temps libre, en 1998, 17,2 % des femmes de milieu urbain et 19,6 % de celles en milieu non urbain se sont investies dans des activités de bénévolat ou ont participé à diverses organisations, comparativement à 13,9 % des hommes en milieu urbain et 16 % en milieu non urbain. Notons que ce type d'engagement a diminué dans chacun des quatre groupes depuis 1992.

Source : Institut de la statistique du Québec. *Société – Famille, ménage et conditions de vie* – Tableau « Moyenne quotidienne du temps consacré à certains groupes d'activités de temps libre, taux et durée moyenne de participation dans les régions urbaines et non urbaines, selon le sexe, Québec, 1992 et 1998 », adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca

230 Secrétariat à l'action communautaire autonome. *Politique gouvernementale. L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec,* Québec, le Secrétariat, septembre 2001, adresse URL : http://www.mess.gouv.qc.ca

231 *Ibid.*

Par ailleurs, en 2003, les femmes représentaient en moyenne 53 % des membres des conseils d'administration des forums jeunesse, 45 % des conseils régionaux de la culture, 41 % des conseils du loisir scientifique, 33 % des associations touristiques régionales, 30 % des conseils régionaux de l'environnement et 27 % des unités régionales des loisirs et des sports[232].

Pour assurer la pérennité, voire l'élargissement de l'engagement citoyen, on doit se préoccuper de former la relève. L'éducation à la citoyenneté passe par la création de contextes d'apprentissage permettant aux jeunes de développer et d'exercer la citoyenneté démocratique et par leur reconnaissance comme agents de changement, actuels et pas seulement futurs. Les activités parascolaires jouent un rôle important, à ce titre, puisqu'elles permettent aux élèves des contacts avec des réalités et des expériences diversifiées, qui dépassent largement le cadre des programmes d'enseignement. On observe cependant qu'elles tendent à perpétuer la participation des filles et des garçons à des activités distinctes, renforçant ainsi les images traditionnelles sur les rôles, les métiers et les comportements ajustés à chaque sexe. Dans une perspective de promotion de l'égalité, on doit donc s'efforcer d'estomper ces divisions et de stimuler les jeunes des deux sexes à une plus grande participation, mais aussi à l'apprentissage du travail en collaboration[233].

Par ailleurs, le réseau Internet s'affirme de plus en plus comme un moyen d'information, mais aussi de mobilisation et de participation sociale, voire de consultation de la population par les gouvernements. Les efforts en vue d'en accroître l'accès et l'usage doivent être maintenus. Lors d'une communication présentée par M^me^ Micheline Carrier, créatrice du site Sisyphe[234], à l'Université féministe d'été le 10 juin 2004, cette dernière mentionnait que les femmes représentaient 41 % des internautes du Québec et ne contribuaient toujours qu'à 20 % des informations mises en ligne.

Ces considérations amènent donc à recommander au gouvernement de :

- Maintenir et consolider son soutien aux groupes communautaires autonomes, en raison de leur très riche contribution à la participation sociale et à la vitalité démocratique;

- Soutenir des actions en vue de renforcer le potentiel de participation sociale des personnes vulnérables à l'exclusion, plus particulièrement les personnes pauvres, faiblement scolarisées, vivant avec un handicap, issues de l'immigration, de communautés culturelles ou autochtones;

- Susciter et appuyer les initiatives en matière d'éducation à la citoyenneté dans une perspective favorisant l'égalité de participation des filles et des garçons;

---

232 Conseil du statut de la femme. Compilations effectuées par la Direction des bureaux régionaux, mai 2004.

233 Conseil de l'Europe. *Promouvoir l'égalité entre les sexes : un défi commun aux femmes et aux hommes, op. cit.*

234 Sisyphe est un site Internet créé par Micheline Carrier qui propose un regard féministe sur la condition des femmes, les droits humains, la politique, les rapports de pouvoir, la musique, la poésie, etc. On peut le consulter à l'adresse URL suivante : http://www.sisyphe.org

- Susciter et appuyer les initiatives visant à accroître l'accès et la familiarisation avec Internet, notamment auprès des groupes sociaux et des femmes qui accusent un retard sur ce plan;

- Inciter les organismes publics et parapublics ainsi que les institutions qui sollicitent la collaboration des citoyennes et des citoyens en vue d'adapter leur mode de fonctionnement pour favoriser la participation : information de qualité, mais vulgarisée et accessible, adaptation des horaires des rencontres, etc.

SEPTIÈME ORIENTATION

ASSURER L'ANCRAGE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DU GOUVERNEMENT.

LES RÉSULTATS ATTENDUS : un gouvernement qui manifeste une volonté politique claire quant à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes et qui prend les moyens nécessaires pour que la société québécoise continue de rayonner parmi les États qui sont à l'avant-garde en ce domaine; un appareil gouvernemental compétent, expérimenté et outillé, en matière d'égalité entre les sexes, qui s'engage dans la mise en place de nouvelles approches et stratégies appuyant les objectifs visés par la politique gouvernementale en la matière.

MISE EN CONTEXTE

On ne saurait espérer atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, si cette valeur n'est pas d'abord partagée et portée par l'État. D'une part, parce qu'il lui revient de légiférer pour assurer l'égalité de droit et, d'autre part, parce qu'il dispose des leviers nécessaires pour faire en sorte que cette valeur devienne un choix de société et mène à l'égalité de fait. Ainsi, l'État a un rôle majeur à jouer auprès de la population et des partenaires, tant publics que privés, en matière de sensibilisation et de mobilisation, préalables à l'engagement et à l'action. De plus, au sein même de son administration, il doit poser les gestes requis pour corriger les inégalités et s'assurer que ses nouvelles lois et politiques ne soient pas porteuses d'inégalités.

L'État, comme dépositaire des valeurs de la société québécoise et principal responsable de leur concrétisation, doit affirmer fermement sa volonté politique quant à la poursuite de l'égalité entre les femmes et les hommes. Au cours des trois dernières décennies, beaucoup de mesures ont été adoptées et beaucoup de projets ont été réalisés au sein du gouvernement du Québec en vue de l'égalité entre les femmes et les hommes. La conjoncture réclame maintenant de passer à une autre étape, plus systémique : faire de l'égalité un principe directeur de l'action gouvernementale. Pour y parvenir, cette optique d'ensemble doit se refléter dans le cadre structurel, les ressources allouées et les solides outils conceptuels qui devront être largement partagés.

AXE D'INTERVENTION 1 : DOTER L'APPAREIL D'ÉTAT DES RESSOURCES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DE L'ÉGALITÉ.

Un tour d'horizon des pays européens actifs en matière d'égalité[235] confirme que leur volonté se traduit par la mise sur pied d'infrastructures nationales assignées à la réalisation de l'égalité. Ces organisations ont pour mandat de soutenir les actions gouvernementales et, souvent, d'aider à la coordination des politiques en matière d'égalité, en plus d'informer et de sensibiliser la population et les groupes cibles. Tous les pays étudiés se sont aussi dotés d'une ou de plusieurs entités consultatives

---

235 Conseil du statut de la femme. *Des instruments pour l'égalité*, [recherche et rédaction : Francine Lepage], Québec, le Conseil, mars 2003, p. 20-21. Ce document analyse les infrastructures de la Suède, du Danemark, de la Norvège, de la Belgique, de la France et de l'Espagne.

indépendantes dont les conseils d'administration regroupent diverses composantes de la société et des groupes d'intérêt. Souvent, des sièges sont réservés à des mandataires des ministères et, plus rarement (en Suède), des partis politiques. Ces entités consultatives ont pour rôle d'agir comme interface entre le politique, l'administration et la société civile (groupes de femmes et groupes sociaux, milieu de la recherche, milieu socioéconomique, syndicat, patronat, etc.), d'établir des synergies et de mieux orienter l'action en matière d'égalité. Pour leur part, les entités traditionnellement dédiées à la défense des droits (commission des droits, commission favorisant l'égalité en emploi, ombudsman, etc.) continuent leur action en parallèle, souvent sous la responsabilité de la ministre de l'Égalité.

Dans la foulée de la modernisation de l'État qu'il a annoncée, le gouvernement du Québec aura à se prononcer sur l'avenir de l'ensemble des organisations existantes, y compris le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine, et, le cas échéant, sur le type de structure gouvernementale le plus apte à poursuivre la mission de l'égalité au sein de l'appareil d'État.

Au terme de cet exercice, il apparaît tout à fait indispensable que le gouvernement ait maintenu, voire renforcé, les missions suivantes:

- Développer la recherche et l'expertise sur les réalités différentes des femmes et des hommes et sur les stratégies et mesures favorables à l'égalité;

- Informer les décideurs nationaux, régionaux et locaux ainsi que la population sur ces questions;

- Conseiller le gouvernement et les décideurs régionaux et locaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en publiant des avis et des recommandations;

- Soutenir l'action des pouvoirs publics, tant nationaux que régionaux ou locaux, afin d'assurer leur concours à la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière d'égalité;

- Accompagner les initiatives de divers milieux qui visent l'égalité et leur offrir le soutien nécessaire;

- Assurer le rayonnement du Québec sur la scène canadienne et internationale et au sein de la Francophonie au regard de l'égalité entre les femmes et les hommes, consolidant ainsi sa position parmi les *leaders* en ce domaine.

Par ailleurs, afin de s'assurer du meilleur arrimage entre l'action gouvernementale et les préoccupations sociétales, en matière d'égalité, des personnes représentatives de diverses composantes de la société civile devraient siéger au sein d'un organisme gouvernemental dédié à cette question. La présence de ces personnes garantirait une certaine distance permettant de commenter l'action gouvernementale.

Cependant, si on souhaite faire de l'égalité entre les sexes un principe directeur de l'action gouvernementale, c'est l'ensemble de l'appareil d'État qui doit être mobilisé à cette fin. Déjà, depuis plus de 20 ans, les ministères et organismes sont appelés à désigner, parmi leurs ressources, une ou des personnes responsables de la condition féminine, dont l'étendue du mandat varie d'un ministère à l'autre, mais qui sont en général chargées de : promouvoir l'égalité dans leur organisation et conseiller les autorités à cet égard; contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique gouvernementale en condition féminine dans les limites du mandat de leur organisme; s'assurer de la réalisation des engagements pris par leur organisation dans le cadre de cette politique. Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) anime et soutient ce réseau.

L'ajout, en 1997, d'une cinquième orientation à la politique gouvernementale en matière de condition féminine pour soutenir la place des femmes dans le développement des régions a donné lieu à une entente de collaboration entre le SCF, d'une part, et le ministère des Régions et celui des Affaires municipales et de la Métropole. Ces ministères coordonnent la mise en œuvre de la cinquième orientation en région. Des personnes responsables ont été nommées dans chacune des directions régionales du ministère des Régions, à l'exception de Montréal et de Laval, dont les ressources relevaient du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

Pour assurer une meilleure prise en charge du dossier de l'égalité au sein de l'ensemble de l'appareil gouvernemental, surtout dans le nouveau contexte découlant de la volonté gouvernementale de décentralisation et de remaniement des structures et des responsabilités afférentes qui en a découlé, il apparaît approprié de réévaluer les réseaux de coordination en vue d'accroître leur capacité d'intervention. Il semble toutefois clair que le gouvernement doit confirmer la pertinence de confier un mandat à l'égard de l'égalité à des personnes désignées dans les ministères et organismes, aux niveaux tant national que régional, après avoir déterminé, en concertation avec le Secrétariat à la condition féminine et les réseaux des responsables, la formule la plus efficace à la lumière de l'expérience passée.

Mais, d'ores et déjà, certaines conditions apparaissent nécessaires au succès de l'entreprise :

- Les plus hautes autorités des ministères et organismes doivent s'engager à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et s'assurer du partage de cet objectif au sein de leur organisation;

- Les personnes chargées du dossier de l'égalité doivent bénéficier d'un statut professionnel et d'un niveau hiérarchique qui leur assurent la crédibilité nécessaire à l'exercice de leurs responsabilités. De même, elles doivent disposer du temps et des ressources suffisantes pour s'acquitter efficacement de leur mandat;

- Ces personnes doivent recevoir, de la part d'un organisme central dédié à la promotion de l'égalité, une formation et un accompagnement de nature à soutenir leur action spécialisée en la matière.

AXE D'INTERVENTION 2 : PARTAGER LA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ AVEC LES PARLEMENTAIRES ET LES ACTEURS SOCIAUX.

Dans la première partie de ce document, on a largement fait état de l'importance de partager avec un plus grand nombre d'acteurs sociaux la valeur d'égalité, de façon à en faire un véritable enjeu sociétal et à en accélérer ainsi la réalisation. Cette stratégie interpelle le gouvernement à deux titres.

2.1 RESPONSABILISER LES PARLEMENTAIRES.

Les commissions parlementaires, jouant un rôle de législateur, servant de lieu de débat entre les députés de différentes allégeances politiques, et responsables du contrôle du gouvernement, sont appelées à contribuer au suivi de l'application de certaines lois et à débattre de l'évolution de la situation dans différents domaines[236].

La réalisation de l'égalité est une question sociétale et politique de première importance qui commande un suivi régulier devant les représentantes et représentants de la population, le niveau le plus élevé de l'imputabilité politique. Présentement, les parlementaires ne se penchent sur les questions relatives à l'égalité des sexes que de façon ponctuelle, à l'occasion de l'étude de projets de loi ou lorsqu'ils entendent des représentations à l'occasion de consultations publiques. Leurs travaux portent généralement sur des sujets circonscrits, si bien que l'objectif de l'égalité ne leur est jamais proposé globalement. Amener cette question devant une commission parlementaire, élèverait sans conteste l'égalité au niveau d'enjeu national et politique. Voilà une avenue à privilégier si le Québec souhaite réellement demeurer « exemplaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes »[237].

En outre, la valorisation du rôle des parlementaires, recherchée par les réformes successives apportées au fonctionnement de l'Assemblée nationale, serait sans doute bien servie, si l'étude d'une question aussi large et centrale que l'égalité entre les femmes et les hommes était confiée aux députés des deux sexes.

Enfin, une telle commission fournirait aux femmes et aux hommes préoccupés d'égalité entre les sexes un forum pour se faire entendre sur les questions qui les touchent et leur offrirait la possibilité d'influencer les études et les évaluations gouvernementales qui documentent les répercussions des choix politiques sur la poursuite de l'égalité.

---

236 Cette section est tirée d'une étude inédite commandée par le Conseil du statut de la femme : Lucie DESROCHERS. *Pour un suivi officiel et régulier de l'avancement de l'égalité des sexes au Québec*, Québec, Conseil du statut de la femme, juin 2004, 14 p.

237 Gouvernement du Québec. *Briller parmi les meilleurs : la vision et les priorités d'action du gouvernement du Québec,* Québec, gouvernement du Québec, 2004, p. 13.

Au moins 25 lois québécoises contiennent des dispositions établissant un suivi parlementaire dans divers domaines. De plus, nous avons recensé de telles expériences spécifiquement en matière d'égalité en France, en Belgique, en Autriche, en Suède et au Parlement européen.

Ainsi, il est proposé que :

- La loi constitutive d'un organisme voué à l'égalité prévoit qu'à une date déterminée, et tous les cinq ans par la suite, cet organisme fasse rapport à la ministre responsable de l'état du cheminement vers l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec. Cette exigence gouvernementale permettrait de disposer d'un bilan des actions de l'ensemble de l'appareil d'État et d'une analyse de la situation des femmes et des hommes à partir d'indicateurs;

- La ministre responsable, dans un délai relativement court, dépose ce rapport à l'Assemblée nationale (les lois prévoient habituellement 15 à 30 jours pour un tel dépôt). Si l'Assemblée ne siège pas, le rapport doit être déposé dans le même délai à partir de la reprise des travaux;

- Dans les meilleurs délais, la Commission de l'Assemblée nationale désigne la commission compétente qui serait chargée d'étudier le rapport;

- Dans l'année qui suit sa désignation, la commission parlementaire se réunisse pour remplir son mandat;

- À la fin de ses travaux, la commission parlementaire fasse rapport à l'Assemblée nationale. Les destinataires des recommandations contenues dans le rapport devraient en être officiellement saisis.

2.2 *RESPONSABILISER LES ACTEURS SOCIAUX.*

Le gouvernement, dans le cadre de la régionalisation, a délégué des pouvoirs à plusieurs instances. On pense principalement aux conférences régionales des élus (CRE), aux municipalités régionales de compté (MRC), aux municipalités, aux centres locaux de développement (CLD), aux commissions scolaires, aux agences de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux et aux conseils régionaux des partenaires du marché du travail. Ces organisations devraient être liées par une politique gouvernementale de l'égalité.

Déjà, certains ministères dont relèvent des instances régionales ont incité ces organisations à désigner des responsables pour porter la préoccupation de l'égalité. Mieux, ils se sont donné des orientations ou stratégies ministérielles qui permettent de baliser les interventions de ces responsables et renforcent la légitimité de leur action au sein d'instances décentralisées. À cet égard, le ministère de la Santé et des Services sociaux, avec les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, et le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, avec

les conseils régionaux des partenaires du marché du travail, méritent d'être cités en exemple et devraient inspirer les autres ministères qui ont des liens institutionnels avec des structures régionales ou locales.

En effet, tout doit être dorénavant mis en œuvre pour que, à la faveur de l'élargissement de ses pouvoirs, chaque instance régionale et locale prenne le relais et se considère comme coresponsable de l'adoption et de la mise en œuvre des mesures favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes. Sinon, on risque d'assister non seulement à la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes, mais à l'accentuation des disparités régionales en la matière.

C'est pourquoi, on estime que :

- Les instances régionales et locales doivent être soumises aux mêmes obligations que les ministères, en matière d'objectifs à poursuivre et de reddition de comptes quant aux actions entreprises et aux résultats obtenus en matière d'égalité. Le gouvernement doit évaluer comment cette responsabilisation doit se traduire, par exemple dans les lois constitutives de ces organismes ou par des ententes, telles celles qui seront signées avec les CRE. L'application de ces directives doit faire l'objet d'un certain suivi.

Les syndicats, les entreprises, les établissements d'enseignement supérieur, le milieu communautaire et les partis politiques illustrent la diversité des acteurs qui peuvent jouer un rôle déterminant dans les changements de valeurs et dans la mise en œuvre d'actions significatives pour la réalisation de l'égalité. Toutefois, comme ils ne sont pas liés structurellement à l'État, les alliances à établir avec eux doivent l'être sur une base volontaire, motivée par leur responsabilité sociale en tant qu'acteurs du développement au Québec[238].

La Charte de l'égalité de la France[239], en vigueur depuis le 8 mars 2004, apparaît inspirante à cet égard. Ainsi a-t-elle permis l'exploit de « fédérer près d'une centaine d'acteurs, pouvoirs publics mais aussi acteurs du monde économique et de la société civile, autour de cette démarche transversale de l'égalité qui fait de l'égalité un élément intrinsèque de la décision publique ». La Charte comprend près de trois cents engagements des partenaires majeurs.

---

238 Voir p. 51 à 54.

239 Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité et ministère délégué à la Parité et à l'Égalité professionnelle. *La Charte de l'égalité : pour l'égalité des hommes et des femmes, la France s'engage*, adresse URL : www.social.gouv.fr/femmes/gd_doss/charte_egalite/charte_egalite.pdf

L'exemple français suggère au CSF de recommander que :

- Le gouvernement envisage la création d'une table des partenaires de l'égalité. Cette table réunirait les acteurs économiques et sociaux et les regroupements des instances régionalisées qui s'engagent à promouvoir l'égalité et à travailler à sa réalisation dans leur milieu respectif. Elle aurait essentiellement des objectifs de mobilisation, de partage d'expériences et de concertation. Cette structure se voudrait souple, avec, par exemple, une rencontre par année. Un site Internet pourrait être mis à sa disposition pour faciliter le partage d'expériences. Un bilan de ses actions et des résultats obtenus pourrait être produit tous les cinq ans, permettant ainsi aux acteurs en présence de réaffirmer leur volonté de concourir à l'édification d'une société juste et égalitaire et d'y consacrer les moyens nécessaires. Encore une fois, le Québec pourrait s'avérer un exemple quant à sa capacité de concertation autour d'enjeux sociétaux et démocratiques.

Par ailleurs, dans la perspective d'accroître la sensibilité et l'engagement des acteurs économiques et sociaux à l'égard de l'égalité des femmes et des hommes, il est essentiel que le gouvernement incite ces divers acteurs à veiller à ce que leurs pratiques favorisent l'égalité ou, à tout le moins, ne soient pas source de discriminations. C'est pourquoi le gouvernement pourrait :

- Se doter de dispositifs lui permettant de s'assurer que les entreprises ou les organisations, de quelque nature qu'elles soient, à qui il accordera un soutien financier, aient des pratiques de gestion et autre porteuses d'égalités entre les femmes et les hommes ou, du moins, qui n'y contreviennent pas.

AXE D'INTERVENTION 3 : SE DOTER DE L'INSTRUMENTATION ADÉQUATE POUR METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE D'ÉGALITÉ, DONT LES STATISTIQUES VENTILÉES SELON LE SEXE ET L'APPROCHE INTÉGRÉE DE L'ÉGALITÉ (AIE).

Les inégalités ne sont pas toujours perceptibles d'emblée; s'y attaquer suppose d'abord qu'on les mette au jour. C'est pourquoi, dans la première partie de ce document, on insiste sur les outils essentiels dont doit se doter le gouvernement pour implanter une approche transversale de l'égalité, visant à ce que les lois, politiques et services publics aillent dans le sens de l'égalité entre les femmes et les hommes ou n'y contreviennent pas, tout en continuant, par une approche spécifique, à prévenir ou à corriger les discriminations que subissent les femmes[240].

Dans cette perspective, il est souhaitable que :

- L'approche intégrée de l'égalité (AIE) cible, dans le futur, des secteurs prioritaires, compte tenu qu'on connaît mieux, dorénavant, l'important investissement en ressources et en expertise que requiert la réalisation d'analyses de qualité dans des délais acceptables. En ce sens, le processus devrait être recadré de façon à

[240] Voir p. 36.

l'appliquer aux grandes réformes et aux projets de loi qui ont le plus d'impact sur l'égalité, dans des secteurs comme les services sociaux, la santé et l'éducation, la régionalisation, la réforme du mode de scrutin et le travail. Par exemple, on peut penser que l'application d'une telle analyse à un projet de politique comme le virage ambulatoire aurait permis de mieux en appréhender les effets négatifs sur les femmes, qu'elles soient travailleuses, aidantes ou patientes, et que des modifications auraient alors pu être entrevues pour en réduire les conséquences. Il en va de même pour des initiatives plus récentes, comme la loi créant les conférences régionales des élus ou encore le projet de réforme du Régime de rentes du Québec;

- Les instruments d'analyse et d'évaluation puissent produire des résultats assez rapidement afin que les modifications souhaitées aux projets de politique ou de programme puissent être apportées au cours même de la période d'élaboration. En ce sens, il faudrait déterminer s'il est efficace d'ajouter aux grilles d'analyse des mémoires présentés au Conseil des ministres par les comités ministériels une mesure d'impact des projets de lois, de règlements et de politiques sur les femmes et les hommes;

- Tout l'appareil gouvernemental continue de se soucier de ce que l'ensemble de ses programmes et de ses actions aillent dans le sens des valeurs d'égalité entre les sexes et que, le cas échéant, il adopte les mesures correctrices qui s'imposent. À cet égard, l'utilisation de données ventilées et de méthodes d'analyse et d'évaluation des effets des politiques selon le sexe, en apportant un meilleur éclairage des problématiques et des situations, permet de cerner les sources d'inégalités et conduit à des services et programmes gouvernementaux mieux adaptés aux réalités des femmes et des hommes. Il est donc nécessaire de continuer à développer les outils essentiels en veillant à ce que ceux-ci soient le plus simples possible à utiliser et en s'inspirant des meilleures pratiques mises au point ici et ailleurs. Bien entendu, les données statistiques ventilées selon le sexe constituent un préalable, et on doit reconnaître que les ministères ont réalisé de grands progrès en matière de production de statistiques différenciées selon le sexe. L'avènement de la Banque de données des statistiques officielles (BDSO), pilotée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et inaugurée en novembre 2003, à laquelle contribuent un grand nombre de ministères et d'organismes, qui y versent des données différenciées, contribuera non seulement à renforcer chez eux l'habitude de produire de telles données, mais également à leur faire prendre conscience de la pertinence d'utiliser des informations ventilées selon le sexe;

- Les ministères et les organismes soient tenus non seulement de produire des statistiques différenciées, mais de les rendre disponibles et publiques, notamment dans leurs propres publications. On éviterait ainsi que des documents qui présentent des états de la situation de la population utilisent des données indifférenciées, par exemple quant aux revenus moyens, occultant ainsi les écarts entre les femmes et les hommes;

- Les démarches en faveur de l'égalité s'implantent non seulement dans l'appareil d'État, mais également dans les instances régionales ou locales, à qui le gouvernement délègue de plus en plus de pouvoir. Toutefois, afin de s'assurer de la compréhension commune de l'objectif en matière d'égalité, d'une utilisation judicieuse des différents outils et d'une interprétation juste des résultats et analyses, la formation nécessaire doit être impérativement rendue disponible auprès des analystes aussi bien que des cadres, sous-ministres et dirigeants d'organismes et des parlementaires pour renforcer les capacités institutionnelles.

AXE D'INTERVENTION 4 : DÉVELOPPER ET PARTAGER LES CONNAISSANCES SUR LES PLANS RÉGIONAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL.

La notion d'égalité entre les femmes et les hommes fait appel à un vaste champ de connaissances, notamment en matière juridique et sociologique. D'ailleurs, l'étude des rapports sociaux de sexe et des réalités spécifiques aux femmes a donné lieu, dans le monde en général et au Québec en particulier, à une riche production dans la recherche scientifique multidisciplinaire qui s'est développée, depuis 30 ans, dans les universités, notamment dans les chaires d'études ou les groupes de recherche féministes, et au sein des deux organismes publics québécois voués à la condition féminine que sont le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine.[241]

Cette précieuse expertise doit être maintenue et même développée pour inclure de nouveaux angles d'approche, comme l'impact des stéréotypes sexuels et sexistes sur le décrochage scolaire, l'acquisition de la culture scientifique ou la détresse psychologique, aussi bien que des problèmes émergents tels que : les impacts du développement du génie génétique sur l'intégrité physique et les enjeux éthiques des nouvelles formes de parentalité ou de filiation qui en découlent; le statut des femmes autochtones dans le contexte de l'autodétermination des peuples des Premières Nations; le respect des droits des femmes dans un contexte d'intensification de l'immigration et de montée de l'intégrisme. Sans compter que le Québec, pour assurer son rayonnement au sein de la Francophonie aussi bien que sur la scène canadienne ou internationale et pour consolider son titre de *leader* en matière d'égalité, ne peut se permettre de prendre du recul dans la mise à jour de ses connaissances et de ses compétences.

Par ailleurs, le passage du concept de condition féminine à celui d'égalité entre les femmes et les hommes entrouvre tout un pan de compétence qui doit être développé davantage au Québec. Certains pays européens, le Conseil de l'Europe et l'ONU, par exemple, ont déjà une longueur d'avance dans le développement des connaissances sur ce sujet. Le Québec ne part tout de même pas de zéro, dans ce domaine, puisque les projets pilotes en matière d'analyse différenciée selon le sexe (ADS) menés dans différents ministères du gouvernement du Québec, au cours des dernières années, ont permis de constituer une riche base d'informations. L'éclairage qu'apportent ces expériences sur des sujets aussi diversifiés que la mobilité et le transport des personnes, les soins à domicile, l'intérêt pour la formation professionnelle ou les loisirs culturels ouvrent des pistes d'une grande pertinence pour la poursuite des efforts

[241] Voir p. 56.

gouvernementaux en vue de la déségrégation des rôles sociaux et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce type d'analyse doit maintenant être appliqué à d'autres secteurs stratégiques pour systématiser l'élaboration de mesures favorables à l'égalité.

Dans ce sens, le gouvernement devrait :

- Consolider les ressources qu'il consacre, tant dans les ministères et organismes que dans le milieu de la recherche, aux études en matière d'égalité, notamment pour être en mesure de développer l'expertise sur les questions émergentes;

- Soutenir la diffusion et le partage de ces connaissances, qui permettront de documenter les problématiques, de trouver les solutions les plus efficaces, de soutenir le personnel des ministères, des organismes et des instances régionales ou locales dans leurs mandats en lien avec l'égalité et d'appuyer les parlementaires dans leurs décisions.

AXE D'INTERVENTION 5 : ASSURER LE SUIVI, L'ÉVALUATION ET LA REDDITION DE COMPTES À L'ÉGARD DE LA POLITIQUE DE L'ÉGALITÉ AUX PALIERS CENTRAL ET RÉGIONAL DE L'APPAREIL D'ÉTAT.

En cohérence avec la *Loi sur l'administration publique*, qui instaure une gestion par résultats, et à la lumière des difficultés qu'ont posées les précédentes politiques en condition féminine en matière de suivi, de responsabilisation et d'évaluation des résultats, il s'avère essentiel que la future politique de l'égalité soit assortie des mesures nécessaires pour assurer l'efficacité de sa mise en œuvre. En effet, cette politique ayant un caractère horizontal, la ministre ne peut assumer seule la responsabilité des résultats à atteindre.

Comme tous les ministères et organismes sont concernés, sauf exception, ceux-ci devraient être tenus de contribuer :

- À la mise en œuvre de la politique par des engagements intégrés dans leur plan stratégique et par des actions entreprises dans leurs champs de compétence;

- Au suivi de la politique par le développement d'indicateurs permettant de mesurer l'évolution de l'égalité dans les secteurs qui les concernent;

- À la reddition de comptes par la publication des moyens retenus et des résultats atteints à l'occasion de l'étude des crédits, de la publication de leur rapport annuel de gestion, des déclarations de services aux citoyens, etc.

Les ministères devraient aussi :

- S'assurer que leur réseau régional ou les instances qui relèvent de leur compétence contribuent au plan d'action ministériel et à son suivi et soient soumis à la reddition de comptes. Ils doivent, pour cela, leur fournir les moyens et ressources nécessaires.

À cet égard, l'expérience du ministère de la Santé et des Services sociaux, qui est déjà engagé sur cette voie avec la collaboration des agences de développement, mérite d'être suivie avec intérêt.

CONCLUSION

> *« Les répartitions actuelles du travail, du pouvoir et des responsabilités selon le sexe sont non seulement préjudiciables aux femmes, mais, quoique de manière moins évidente, aux hommes aussi; elles sont en outre dysfonctionnelles pour le monde complexe du nouveau millénaire… La suppression des discriminations contre les femmes n'est pas le problème, c'est un élément crucial de la solution. Si l'on parvient à l'égalité, c'est la société dans son ensemble qui s'en trouvera enrichie. »*
>
> Source : Conseil de l'Europe. *Promouvoir l'égalité entre les sexes : un défi commun aux femmes et aux hommes,* recueil de textes préparé par la Direction Générale des Droits de l'Homme, p. 31 et 32, extrait du Rapport final d'activités du Groupe de spécialistes sur les priorités futures, les stratégies et les méthodes de travail dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, partie 1, « Voies à suivre pour un avenir libéré de l'inégalité entre les femmes et les hommes », Strasbourg, 2002.

Ce document présente ce qui apparaît comme des bases pertinentes sur lesquelles construire une politique d'ensemble visant l'égalité entre les femmes et les hommes. Il fait appel à l'engagement du gouvernement et des partenaires sur plusieurs années.

Au moment où la société québécoise fait face à des défis parmi les plus exigeants, en raison notamment de la mondialisation et des bouleversements démographiques, tout doit être mis en œuvre pour que les femmes comme les hommes puissent développer leur potentiel et participer pleinement au développement du Québec.

Les orientations et les axes d'intervention proposés ont été élaborés dans le souci d'impulser des changements en faveur de l'égalité, sur les plans tant personnel que structurel ou sociétal. Un engagement simultané sur ces trois fronts réunit les conditions favorables à ce que l'égalité devienne un choix de société qui rallie tant les hommes que les femmes, tout en étant largement partagé par les acteurs sociaux.

Toutefois, on retiendra, et cela ressort tout au long du présent document, que le concept d'égalité ne saurait, en aucun cas, être confondu avec celui de symétrie : comme des inégalités matérielles et sociales distinguent la position des femmes de celle des hommes, on doit continuer à tabler sur des mesures permettant de contrer les disparités, tout en visant l'implantation d'une culture de l'égalité. Le défi du nouveau contrat social est de savoir composer avec cette tension entre égalité et différence.

On doit aussi se réjouir que, pour se livrer à cette entreprise, le Québec puisse s'appuyer sur un corpus très riche, constitué tant de recherches que d'évaluations des nombreux projets réalisés ou des mesures adoptées, notamment par les ministères, les organismes et les institutions publiques, pour corriger les inégalités entre les femmes et les hommes. Ces savoirs doivent être maintenus et servir de tremplin pour franchir le passage de l'égalité de droit à l'égalité de fait.

Enfin, même si l'État, en tant que dépositaire des valeurs sociétales communes, détient un rôle central dans la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes, il ne saurait être question qu'il en porte seul la responsabilité. Il doit recourir aux ressources dont il dispose pour que cette valeur devienne la base d'un nouveau contrat social qui interpelle toutes les composantes de la société québécoise.

BIBLIOGRAPHIE

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX LOCAUX DE SERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CAPITALE-NATIONALE. *Plan d'action en santé des femmes 2004-2007*, février 2004, 116 p., adresse URL : http://www.rrsss03.gouv.qc.ca

ASSOCIATION DES CLSC ET CHSLD DU QUÉBEC (ACCQ). *Guide d'intervention clinique en violence conjugale à l'intention des CLSC*, Montréal, l'ACCQ, 2000, 72 p.

BEAUCHEMIN, Malorie. « La violence familiale est punie moins sévèrement que les autres agressions », *Le Devoir*, 7 juillet 2004, p. A-3.

BÉDARD, Danielle. « L'intervention sexologique en contexte interculturel », *Sexologie actuelle*, avril 1998.

BERNIER, Isabelle. *Tendances relatives à l'intégration des femmes diplômées de la formation professionnelle et technique au marché du travail*, Coordination à la condition féminine, Québec, ministère de l'Éducation, 2000, 62 p.

BOUCHARD, Pierrette et autres. *De l'amour de l'école*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1997, 190 p.

CAIAZZA, Amy. « Women's Community Involvement : The Effects of Money, Safety, Parenthood and Friends », *Research-in-Brief*, Institute for Women's Policy Research, Washington, septembre 2001, 5 p.

CHARPENTIER, Michèle. *Condition féminine et vieillissement*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1995, 169 p.

CLOUTIER, Mario. « Bouchard s'attaque au déficit féminin. Le premier ministre vise à ce que bientôt la moitié des sous-ministres soient des femmes », *Le Devoir*, 23 mai 1997, p. A5, cité dans CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Les femmes et les institutions démocratiques : pour une meilleure participation*, [recherche et rédaction : Lucie Desrochers], Québec, le Conseil, octobre 2002, 115 p.

COLLECTIF. *Prévenir, guérir, soigner les défis d'une société vieillissante – Rapport annuel 1999 sur la santé de la population montréalaise*, Montréal, Direction de la santé publique de Montréal-Centre, décembre 1999, 76 p.

COMITÉ DE TRAVAIL SUR LES SERVICES DE SANTÉ MENTALE OFFERTS AUX FEMMES. *Écoute-moi quand je te parle*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1997.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. *Vers une stratégie-cadre communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2005),* communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions, Bruxelles, 7 juin 2000, 26 p.

COMMISSION EUROPÉENNE, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES SOCIALES. *Égalité entre les femmes et les hommes dans l'Union européenne : exemples de bonnes pratiques (1996-2000),* Luxembourg, Office des publications officielles de Communautés européennes, 2000, 53 p.

CONSEIL DE L'EUROPE. *Promouvoir l'égalité entre les sexes : un défi commun aux femmes et aux hommes,* recueil de textes préparé par la Direction Générale des Droits de l'Homme, Strasbourg, mai 2002, 44 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Adapter le régime de rentes sans nier la réalité des femmes*, mémoire sur le document de consultation *Adapter le régime de rentes aux nouvelles réalités du Québec*, [recherche et rédaction : Francine Lepage], Québec, le Conseil, février 2004, 57 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Commentaires sur le projet de loi nº 34, Loi sur le ministère du Développement économique et régional*, [recherche et rédaction : Claire Minguy], Québec, le Conseil, décembre 2003, 26 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *De l'égalité de droits à l'égalité de fait : repenser les stratégies et élargir la perspective*, Québec, le Conseil, mai 2004, 59 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Des instruments pour l'égalité*, [recherche et rédaction : Francine Lepage], Québec, le Conseil, mars 2003, 45 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Droits des femmes et diversité*, [recherche et rédaction : Marie Moisan], Québec, le Conseil, décembre 1997, 80 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Étudiante et mère : un double défi – Les conditions de vie et les besoins des mères étudiantes,* [recherche et rédaction : Nicole Legendre et Lucie Desrochers], Québec, le Conseil, août 2004, 117 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Femmes et démocratie de représentation : quelques réflexions*, [recherche et rédaction : Lucie Desrochers], Québec, le Conseil, 1994, 83 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Guide Femmes et Santé*, Québec, le Conseil, 2001, 170 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Instruments pour l'égalité : la situation dans certains pays européens*, [recherche et rédaction : Francine Lepage], Québec, le Conseil, mars 2003, 41 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *La prostitution : profession ou exploitation ? Une réflexion à poursuivre*, [recherche et rédaction : Ginette Plamondon], Québec, le Conseil, mai 2002, 155 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *La situation des femmes dans l'administration de la justice*, [recherche et rédaction : Jocelyne Olivier et autres], Québec, le Conseil, 1991, 47 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Les études, l'enseignement et la recherche universitaires : enjeux émergents pour les femmes*, mémoire à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, [recherche et rédaction : Nathalie Roy], Québec, le Conseil, février 2004, 44 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Les femmes et les institutions démocratiques : pour une meilleure participation*, [recherche et rédaction : Lucie Desrochers], Québec, le Conseil, octobre 2002, 115 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Les mutilations génitales des femmes : une pratique qui doit disparaître*, [recherche et rédaction : Marie Moisan], Québec, le Conseil, octobre 1995, 19 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Les Québécoises, la mondialisation et la Zone de libre-échange des Amériques : une première réflexion*, [recherche et rédaction : Francine Lepage], Québec, le Conseil, avril 2001, 52 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Maintenir le soutien financier aux études et s'adapter aux nouvelles réalités*, [recherche et rédaction : Francine Lepage], Québec, le Conseil, février 2004, 68 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *On n'est pas trop de deux : l'utilisation du congé parental au Québec*, [recherche et rédaction : Marie Moisan], Québec, le Conseil, septembre 1995, 131 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Pour que cesse l'inacceptable : avis sur la violence faite aux femmes*, [recherche et rédaction : Marie Moisan], Québec, le Conseil, 1993, 115 p.

CONSEIL DU TRÉSOR. *Vers une meilleure représentation de la diversité québécoise dans la fonction publique : rapport sur l'accès à l'égalité en emploi dans la fonction publique québécoise depuis 1980*, Québec, le Conseil, février 2000, 35 p.

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Pour un guichet unique de services destiné aux jeunes*, [recherche et rédaction : Diane Lacroix], Québec, le Conseil, juin 2004, 64 p.

COUSINEAU, Sophie. « Elles veulent LE job », *La Presse*, 19 juillet 2004.

DE KONINCK, Maria et autres. *Essai sur la santé des femmes*, Québec, Direction générale des publications gouvernementales, 1983, 342 p.

DELMAR, Frédéric et Carin HOLMQUIST, en collaboration avec le Secrétariat de l'OCDE (Unité des PME). *Entreprenariat féminin : questions et actions à mener*, 2e Conférence de l'OCDE des ministres chargés des petites et moyennes entreprises (PME) « Promouvoir l'entrepreneuriat et les PME innovantes dans une économie mondiale : vers une mondialisation plus responsable et mieux partagée », Istanbul, Turquie, OCDE, 3-5 juin 2004.

DESROCHERS, Lucie. *Pour un suivi officiel et régulier de l'avancement de l'égalité des sexes au Québec*, Québec, Conseil du statut de la femme, juin 2004, 14 p. (document non publié).

DUCHESNE, Louis. *La situation démographique au Québec, Bilan 2003, Les ménages au tournant du XXIe siècle*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2003, (Coll. Démographie).

DUQUET, Francine. « Pourquoi éduquer et intervenir en matière de sexualité ? », conférence présentée lors du congrès de l'Acfas 2003.

FALCONNET, Georges et Nadine LEFAUCHEUR. *La fabrication des mâles*, Paris, Éditions du Seuil, 1975, 186 p.

GAGNON, Katia. « Le sexe banalisé », *La Presse*, 12 mai 2003.

GASPARD, Françoise et Jacqueline HEINEN (dir.). *Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques locales*, (s.l.), (s.é.), (s.d.), 83 p.

GARON, Muriel et Pierre BOSSET. *Après 25 ans : la Charte québécoise des droits et libertés*, Québec, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, vol. 2 – Études, p. 60-70.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Briller parmi les meilleurs : la vision et les priorités d'action du gouvernement du Québec*, Québec, gouvernement du Québec, 2004, 201 p.

GRÉGOIRE, Isabelle. « Boulot, marmots… est-ce trop ? », *L'actualité*, vol. 26, no 19, 1er décembre 2001, p. 22-32.

GUÉNETTE, Françoise. « À la recherche du temps perdu », *Gazette des femmes*, vol. 23, no 4, novembre-décembre 2001, p. 22.

GUYON, Louise. *Derrière les apparences : santé et conditions de vie des femmes*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1996, 384 p.

HEINEN, Jacqueline (dir.). *Genre et gestion locale du changement dans sept pays de l'Union européenne*, rapport final de recherche, (s.l.), (s.é.), 2004, 140 p.

HOULE, Suzanne, citée par Pierrette BOUCHARD et Jean-Claude SAINT-AMANT. *Garçons et filles : stéréotypes et réussite scolaire*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1996, 300 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Enquête sociale et de santé 1998*, adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Indice synthétique de fécondité et âge moyen de la mère à la première naissance : Québec, 1951-2003*, adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Naissance et fécondité selon le rang et le groupe d'âge de la mère, Québec, 1975-2003*, adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Portrait social du Québec – données et analyses – édition 2001*, consulté le 6 juillet 2004 à l'adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Société – Famille, ménage et conditions de vie*, Tableau « Moyenne quotidienne du temps consacré à certains groupes d'activité de temps libre, taux et durée moyenne de participation dans les régions urbaines et non urbaines, Québec, 1992 et 1998 », adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Travail, scolarité et mobilité, régions administratives du Québec, tableau 4*, 1996, page consultée en juin 2004, adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/stats_regnl/quebec/rec4ra.htm

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE. *L'épidémiologie du suicide au Québec : que savons-nous de la situation récente ?*, [recherche et rédaction : Danielle Saint-Laurent et Clermont Bouchard], Montréal, l'Institut, 2004, 24 p.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE. *Le portrait de santé : le Québec et ses régions*, édition 2001, adresse URL : http://www.inspq.qc.ca

JENSEN, Jytte Juul. *Employer des hommes dans les services d'accueil pour enfants*, (s.l.), Réseau de la Commission européenne des modes de garde d'enfants et d'autres mesures destinées à concilier les responsabilités professionnelles et familiales, (s.d.), 55 p.

LABERGE, Suzanne. « Présentation », *Recherches féministes*, « Femmes et sports », vol. 17, nº 1, 2004, p. 1-7.

LAFORTUNE, Louise et Claudie SOLAR (dir.). *Femmes et maths, sciences et technos*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2003, 266 p.

LAFRANCE, Annie. « Deux fois plus de femmes dans les métiers non traditionnels », *Le Soleil*, 15 mai 2004, p. D-1.

LAMARCHE, Lucie et Rémi BACHAND. *La protection et la promotion des droits des travailleuses québécoises à l'heure de la prolifération des accords de commerce : le besoin de clarifier les causes de menaces potentielles afin d'orienter l'action*, Québec, Conseil du statut de la femme, octobre 2003, 45 p.

« L'année sabbatique payée pour relancer l'emploi », *Le Journal de Québec*, 23 août 2004, p. 27.

La réussite socioprofessionnelle des filles : contraintes et facteurs favorables, Notes pour une allocution de M^me^ Léa Cousineau aux Forums d'automne de l'Institut de la Fondation de l'entrepreneurship, 10 octobre 2001.

LOUVEAU, Catherine. « Au-delà des Jeux olympiques de Sydney. Femmes sportives, corps désirables », *Le Monde diplomatique*, octobre 2000, p. 25, adresse URL : http://www.monde-diplomatique.fr/2000/10/LOUVEAU/14322

LOUVEAU, Catherine. « Pratiquer une activité physique ou sportive : persistance des inégalités parmi les femmes », *Recherches féministes*, « Femmes et sports », vol. 17, n^o^ 1, 2004, p. 39-76.

MATTEAU, Andrée. *Dans la cage du lapin : de la pornographie à l'érotisme*, Montréal, Éditions du CRAM, 2001, 187 p.

MÉDA, Dominique. « Travail et temps sociaux : pour une nouvelle articulation », p. 72 dans Gilbert DE TERSSAC et Diane-Gabrielle TREMBLAY (dir.). *Où va le temps de travail ?*, Toulouse, Éditions Octarès, 2000, 284 p.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *Le Québec et ses aînés : engagés dans l'action – Engagements et perspectives 2001-2004,* Québec, le Ministère, 2001, 59 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Au féminin… à l'écoute de nos besoins : objectifs ministériels et stratégie d'action en santé et bien-être des femmes*, [recherche et rédaction : Annie Labranche et Nathalie Lévesque], Québec, le Ministère, 2002, 60 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Banque de documents de référence relatifs à la santé mentale*, Québec, le Ministère, 2004, 68 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Politique de la santé et du bien-être*, 1998, adresse URL : http://www.mess.gouv.qc.ca

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Portrait des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS), de l'hépatite C, de l'infection par le VIH et du SIDA au Québec*, Québec, le Ministère, décembre 2003, 35 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Programme national de santé publique 2003-2012*, Québec, le Ministère, 2003, 126 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Stratégie québécoise de lutte contre les MTS – Orientations 2000-2002*, Québec, le Ministère, 2000, 38 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, DIRECTION DES COMMUNICATIONS. *Chez soi : le premier choix – La politique de soutien à domicile*, Québec, le Ministère, 2003, 45 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, GROUPE DE TRAVAIL EN DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES. *Guide pour le développement des compétences en santé mentale*, Québec, le Ministère, 2004, 51 p.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. *Violence conjugale – Statistiques 2001*, Québec, le Ministère, 2002, 65 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Cap sur l'apprentissage tout au long de la vie*, rapport du comité d'experts sur le financement de la formation continue, Québec, le Ministère, 2004, 156 p. + annexes.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION et autres, sous la responsabilité du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle pour le gouvernement du Québec. *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*, Québec, 2001, 82 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *La Relance au collégial en formation technique. Promotion 2001-2002. Situation au 31 mars 2003*, adresse URL : http://www.meq.gouv.qc.ca

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *La Relance au secondaire en formation professionnelle. Promotion 2001-2002. Situation au 31 mars 2003*, adresse URL : http://www.meq.gouv.qc.ca

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *La réussite des garçons : des constats à mettre en perspective*, rapport synthèse, [recherche et rédaction : Michelle Pelletier], Québec, le Ministère, 2004, 28 p.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE. *Natalité et interventions publiques*, [recherche et rédaction : Laurent Roy], Québec, le Ministère, 2004, 52 p.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE, DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES FAMILIALES. *Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille : document de consultation*, version du 6 avril 2004.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE. *La volonté d'agir, la force de réussir : Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, énoncé de politique, juin 2002.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. *Portrait statistique des femmes entrepreneures*, [recherche et rédaction : Marie-Hélène Légaré et Louise Saint-Cyr], Québec, le Ministère, 2000, 68 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DU TRAVAIL ET DE LA SOLIDARITÉ et MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À LA PARITÉ ET À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE. *La Charte de l'égalité : pour l'égalité des hommes et des femmes, la France s'engage*, adresse URL : www.social.gouv.fr/femmes/gd_doss/charte_egalite/charte_egalite.pdf

MORROW, Marina et Monika CHAPPELL. *Hearing Women's Voices : Mental Health Care for Women*, Vancouver, British Columbia Center of Excellence, 1999, 89 p.

NATHANSON, Paul et Katherine K. YOUNG. *Spreading Misandry : The Teaching of Contempt for Men in Popular Culture*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2001, 370 p.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes*, A.G. res. 34/180 U.N. GAOR Supp. (nº 46) à 193, U.N. Doc. A/34/46, entrée en vigueur le 3 septembre 1981, consultée à l'adresse URL : http://www.genderandpeacekeeping.org/resources/5_CEDAW.pdf

ORGANISATION DES NATIONS UNIES, CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL. *Le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité entre les sexes : réalisation des objectifs stratégiques et application des mesures dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives*, rapport du Secrétaire général, Commission de la condition de la femme, quarante-huitième session, 1er-12 mars 2004.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES, CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME. *Question thématique étudiée par la Commission : le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité entre les sexes : réalisation des objectifs stratégiques et application des mesures dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives – Rapport du Secrétaire général*, 22 décembre 2003.

PARENT, Rollande. « Discrimination : refuser de louer un logement à une famille peut coûter cher », *Le Devoir*, 7 juillet 2004, p. A-2.

PASCAL, Caroline. *Solidaires pour l'abandon des mutilations génitales féminines*, Québec, CUSO, avril 2004, 36 p.

PICHEVIN, Marie-France. « De la discrimination sociale entre les sexes aux automatismes psychologiques : serions-nous tous sexistes ? », dans *La place des femmes : les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, Ephesia, Paris, La Découverte, cité dans Yannick LEMEL et Bernard ROUDET. *Filles et garçons jusqu'à l'adolescence : socialisations différentielles*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 89-90.

POISSANT, Céline. « Ados, porno, bobo », *Le Soleil*, 18 juin 2003, cahier B 1-8.

POULIN, Richard, dans Recueil de textes – Université féministe d'été 2004, p. 176, tiré de *Revue Tiers-Monde*, t. XLIV, nº 176, octobre-décembre 2003.

RAPPORT DE LA BANQUE MONDIALE SUR LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT. *Genre et développement économique : vers l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la participation*, Montréal, Les Éditions Saint-Martin pour l'édition française, 2003, 350 p.

RÉSEAU ÉDUCATION-MÉDIAS. *Enjeux des médias : stéréotypes et médias : représentation des femmes et des filles dans les médias*, adresse URL : http://www.education-medias.ca/francais/enjeux/stereotypes/femmes_filles/index.cfm

ROSE, Stephen J. et Heidi I. Hartmann. *Still a Man's Labor Market : The Long-Term Earnings Gap*, Institute for Women's Policy Research, Washington (DC), 2004, 45 p.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *L'avenir des Québécoises – Les suites des consultations de mars 2003*, Québec, le Secrétariat, 2004, 153 p.

SECRÉTARIAT À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME. *Politique gouvernementale. L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, Québec, le Secrétariat, septembre 2001, adresse URL : http://www.mess.gouv.qc.ca

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR. *L'effectif de la fonction publique du Québec 2002*, Québec, le Secrétariat, 2003, 103 p.

SOMMESTAD, Lena. *L'égalité entre les femmes et les hommes : la clé de notre prospérité économique future ?*, conférence donnée dans le cadre des manifestations officielles de la présidence suédoise de l'Union européenne, adresse URL : www.sweden.se/templates/CommonPageX_4689.asp

STATISTIQUE CANADA. « L'avantage du congé parental prolongé », *L'emploi et le revenu en perspective – L'édition en ligne*, Katherine Marshall, vol. 4, nº 3, mars 2003, adresse URL : http://www.statcan.ca/francais/studies

STATISTIQUE CANADA. *Recensement 2001*, compilations spéciales préparées pour le CSF par l'ISQ, 2003.

SWEDISH GOVERNMENT. *Swedish Governement Policy on Gender Equality : Into the 21st Century*, Stockholm, Ministry for Industry Employment and Communications, février 2003, 20 p.

SWEDISH GOVERNMENT, MINISTRY FOR INDUSTRY, EMPLOYMENT AND COMMUNICATIONS. *Swedish Government Policy on Gender Equality : Into the 21st Century*, résumé, Stockholm, novembre 1999, 20 p.

THIERS-VIDAL, Léo. « De la masculinité à l'anti-masculinisme : penser les rapports sociaux de sexe à partir d'une position sociale oppressive », *Nouvelles Questions Féministes,* vol. 21, nº 3, décembre 2002, p. 71-83.

TREMBLAY, G. et Y. THIBAULT. *La santé mentale et les hommes, une recension exploratoire des écrits*, 2001, document non publié, cité dans MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Banque de documents de référence relatifs à la santé mentale*, Québec, ministère de la Santé et de Services sociaux, février 2004, 68 p.

TRUDEL, Jean-Sébastien. « Les portes des conseils d'administration s'ouvrent aux femmes », *Les Affaires*, 5 décembre 2002.

WIELGOSZ, Andreas et autres. *Le nouveau visage des maladies cardiovasculaires et des accidents vasculaires cérébraux au Canada 2000*, Ottawa, Statistique Canada, en collaboration avec Santé Canada et autres, 1999, 107 p.